

Université de Montréal

Revitalisation des milieux urbains :
Politiques sociales et citoyenneté
en France et au Québec

par

Élise Le Dref

Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître es sciences (M.Sc)
en sociologie

Janvier 2005

© Élise Le Dref, 2005



HM
15
U54
2005
V.008

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Revitalisation des milieux urbains :
Politiques sociales et citoyenneté
en France et au Québec

présenté par :

Élise Le Dref

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Camille Legendre (Président du jury)
Deena White (Directrice de recherche)
Christopher McAll (Membre du jury)

RÉSUMÉ

Ce mémoire repose sur la comparaison des politiques sociales urbaines de revitalisation « Contrat de ville » et « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » respectivement mises en place en France et au Québec. Les caractéristiques d'application de ces politiques sociales urbaines à l'échelle locale y sont appréhendées à partir des concepts de « participation » et de « partenariat » citoyens, éléments constitutifs de la citoyenneté active glorifiée par les décideurs politiques de chacune des sociétés en présence. C'est au regard des discours comme des moyens mobilisés pour la réalisation de cette dernière, clé d'accès à la citoyenneté sociale effective appelée « citoyenneté sociologique », que l'étude de cas est effectuée. L'analyse comparative des textes politiques et des entrevues réalisées auprès des différents acteurs de ces deux politiques sociales urbaines permet l'identification des divergences et des convergences de celles-ci à la lumière du triptyque conceptuel fondateur. Il est question, dans ce cadre, de chercher à savoir si le mode d'inscription des acteurs politiques et sociaux dans les politiques publiques dépend des relations traditionnellement établies entre acteurs politiques et acteurs sociaux ? Nous concluons que certaines pré-conditions sont nécessaires à la réalisation de la « citoyenneté sociologique », pré-conditions moins présentes dans le cas français que dans le cas québécois.

Mots clé : revitalisation urbaine ; politique urbaine ; participation ; partenariat ; citoyenneté

SUMMARY

This thesis undertakes a comparison of social policies dealing with urban regeneration in two local communities in France and Québec, in the context of the programmes « Contrat de ville » in France and « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » in Québec. Through the lens of the concepts of citizen « participation » and « partnership », the constitutive elements of « active citizenship » glorified by political actors in both societies, it analyses the characteristics of how these policies are applied at the local level. The case studies examine the discourse as well as the means put in place to mobilize « active citizenship », which is seen as the key to effective social citizenship or « sociological citizenship ». The comparative analysis of policy texts and interviews conducted with key actors involved in these two programmes, allow us to identify convergent and divergent dimensions of the three concepts at the heart of the study : participation, partnership and active citizenship. In this context, we ask to what extent the policies reshape relations between political and social actors, as apparently intended, and to what extent they are path dependent, ultimately following the traditions characteristic of relations between government and civil society actors in the two societies. We conclude that certain preconditions are probably necessary for sociological citizenship to be realized and that these are less present in the French case than in the Québec case.

Key words: Urban regeneration; urban politics; participation; partnership; citizenship

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	3
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	10
REMERCIEMENTS	12
INTRODUCTION	13
CHAPITRE 1.....	16
DES CONTEXTES ET DES TRADITIONS INSTITUTIONNELLES DIFFERENTS ..	16
1.1 Organisation de la société civile et légitimité accordée	17
1.1.1 France.....	17
1.1.2 Québec	19
1.2 Politiques de revitalisation	23
1.2.1 Caractéristiques des politiques de revitalisation	23
1.2.2 Contrat de Ville	25
1.2.3 Quartiers sensibles, quartiers ciblés.....	29
CHAPITRE 2.....	34
PARTICIPATION, PARTENARIAT, CITOYENNETE: DES TERMES A LA MODE.	34
2.1 De la participation au partenariat	35
2.1.1 La participation et ses degrés	35
2.1.2 Un ou des partenariats ?	40
2.2 Citoyenneté : quelle définition?	42
2.2.1 Citoyenneté : attribut ou relation ?	43
2.2.2 Une nouvelle extension de la citoyenneté ?	46
CHAPITRE 3.....	50
LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	50
3.1. Plan de recherche	51

3.2 Sélection des sites.....	52
3.3 Collecte des données.....	54
3.3.1 Les documents politiques.....	54
3.3.2 Les entrevues avec les acteurs-clés des deux quartiers.....	56
3.4 Analyse.....	59
3.4.1 Le cadre d'analyse.....	60
3.4.2 Procédures d'analyse.....	73
CHAPITRE 4.....	75
LE CONTRAT DE VILLE A RENNES.....	75
4.1 Participation: un degré de réalisation médiocre.....	76
4.1.1 Une participation interactive aspirée.....	76
4.1.2 Une participation fonctionnelle réalisée.....	79
4.2 Un partenariat principalement institutionnel.....	83
4.2.1 Une démarche collective... Peu collective.....	84
4.2.2 Une place limitée accordée aux acteurs.....	87
4.2.3 Un sens de l'action peu commun.....	91
4.3 Citoyenneté sociologique : entre aspirations et réalisations.....	94
4.3.1 Un droit et des responsabilités reconnus.....	95
4.3.2 Un accès invoqué.....	96
4.3.3 Une reconnaissance collective escomptée.....	99
CHAPITRE 5.....	104
QUARTIERS SENSIBLES, QUARTIERS CIBLES A MONTREAL.....	104
5.1 Participation: un degré de réalisation supérieur.....	105
5.1.1 Une participation interactive réalisée.....	105
5.1.2 Une simple participation interactive?.....	110
5.2 Un partenariat pluriel.....	114
5.2.1 Une démarche collective unilatérale.....	115
5.2.2 Deux ensembles d'acteurs.....	119
5.2.3 Un sens pluriel de l'action pluriel.....	121
5.3 Citoyenneté sociologique: une aspiration approchée par la mobilisation de moyens efficaces.....	124
5.3.1 Un droit et des responsabilités énoncés.....	125
5.3.2 Un accès favorisé.....	126
5.3.3 Une reconnaissance collective permise.....	130
CONCLUSION.....	135

3.2 Sélection des sites.....	52
3.3 Collecte des données	54
3.3.1 Les documents politiques	54
3.3.2 Les entrevues avec les acteurs-clés des deux quartiers	56
3.4 Analyse.....	59
3.4.1 Le cadre d'analyse.....	60
3.4.2 Procédures d'analyse.....	73
CHAPITRE 4.....	75
LE CONTRAT DE VILLE A RENNES.....	75
4.1 Participation: un degré de réalisation médiocre	76
4.1.1 Une participation interactive aspirée.....	76
4.1.2 Une participation fonctionnelle réalisée.....	79
4.2 Un partenariat principalement institutionnel.....	83
4.2.1 Une démarche collective... Peu collective.....	84
4.2.2 Une place limitée accordée aux acteurs	87
4.2.3 Un sens de l'action peu commun	91
4.3 Citoyenneté sociologique : entre aspirations et réalisations.....	94
4.3.1 Un droit et des responsabilités reconnus	95
4.3.2 Un accès invoqué.....	96
4.3.3 Une reconnaissance collective escomptée.....	99
CHAPITRE 5.....	104
QUARTIERS SENSIBLES, QUARTIERS CIBLES A MONTREAL.....	104
5.1 Participation: un degré de réalisation supérieur.....	105
5.1.1 Une participation interactive réalisée.....	105
5.1.2 Une simple participation interactive?.....	110
5.2 Un partenariat pluriel	115
5.2.1 Une démarche collective unilatérale	115
5.2.2 Deux ensembles d'acteurs	119
5.2.3 Un sens pluriel de l'action pluriel	122
5.3 Citoyenneté sociologique: une aspiration approchée par la mobilisation de moyens efficaces.....	124
5.3.1 Un droit et des responsabilités énoncés.....	125
5.3.2 Un accès favorisé.....	126
5.3.3 Une reconnaissance collective permise	130
CONCLUSION	135

BIBLIOGRAPHIE.....	141
LISTE DES TEXTES ET ENTREVUES ANALYSES.....	146
ANNEXE I.....	148
ANNEXE II.....	155
ANNEXE III.....	159
ANNEXE IV.....	160
ANNEXE V.....	163

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I : Cadre conceptuel pour l'analyse de la participation citoyenne..... Page 61

TABLEAU II : Cadre conceptuel pour l'analyse de la démarche partenariale..... Page 66

TABLEAU III : Cadre conceptuel pour l'analyse de la citoyenneté sociologique..... Page 70

LISTE DES FIGURES

FIGURE I : Boîte noire en « Contrat de ville »..... Page 83

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADOHLM : Association Départementale des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré

APRAS : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation sociale

AUDIAR : Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAP : Comités d'Action Politique

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDAS : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CIDEM : Commission d'initiative et de développement économique

CLDS : Comité Local de Développement Social

CLSC : Centre Locaux de Services Communautaires

CODESPAR : Comité de Développement Économique et Social du Pays de Rennes

DIV : Délégation Interministérielle à la Ville

DSQ : Développement Social des Quartiers

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

FAS : Fond d'Action Sociale

FRAP : Front d'Action Politique

HLM : Habitation à Loyer Modéré

HVS : Habitat Vie Sociale

INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Économiques

MAMM : Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale

MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale



PCM : Parti Civique de Montréal

PEQS : Protocole d'Entente sur les Quartiers Sensibles

PLH : Plan Local Habitat

RAP : Regroupement des Associations Populaires

RCM : Regroupement des Citoyens de Montréal

SOGEMAP : Société conseil en gestion de programmes publics.



REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord, Deena White pour le suivi de ce mémoire. Dans ce cadre, elle m'aura aidé à centrer l'orientation théorique de cette recherche en m'offrant de nombreux et judicieux conseils tant sur le plan des idées que de la méthode. Je la remercie également pour son écoute et son habileté à motiver. Qualités qui ne seraient aussi appréciables et appréciées sans ses remarquables qualités de compréhension reposant sur une grande humanité. Je la remercie également pour m'avoir donné la possibilité d'intégrer le GRASP, groupe de recherche au sein duquel j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes ressources au regard de mon travail de recherche comme de la quotidienneté. Sans cet emploi, l'opportunité de revenir à Montréal et d'achever, en ce sens, ce travail de recherche ne m'aurait pas été offerte.

Je remercie ensuite Pierre Hamel par l'intermédiaire de qui s'est dessinée l'approche de terrain effectuée à Montréal. Je le remercie aussi pour les sources bibliographiques qu'il m'aura fourni, grâce auxquelles il m'a été permis de mieux saisir le contexte politique montréalais, qui m'était étranger.

Je remercie aussi Jean-Yves Dartiguenave pour m'avoir assisté dans l'orientation de l'investigation effectuée sur Villejean. Je le remercie d'autre part pour les contacts qu'il aura su me donner sur le quartier en question.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des personnes m'ayant fourni des documents - ressources ainsi que les enquêtés pour m'avoir donné de leur temps et s'être prêtés à l'exercice d'enquête. Sans l'obtention de ces données, l'analyse constitutive de cette recherche n'aurait pu voir le jour.

Je remercie enfin mon entourage étudiantin pour nos échanges constructifs en la matière ainsi que mon entourage amical et familial pour son soutien quotidien.

INTRODUCTION

« Les rapports entre acteurs politiques et sociaux, en l'occurrence les groupes associatifs voire professionnels, sont de plus en plus déterminés par leur mode d'inscription dans les politiques publiques » (Muller dans Maillard, 1998, p 57).

La réflexion ayant conduit l'exercice qui va suivre s'est fondée sur une approche inverse de l'articulation des éléments constitutifs de cette affirmation. L'interrogation conductrice se présente, dès lors, comme suit : « Le mode d'inscription des acteurs politiques et sociaux dans les politiques publiques ne dépendrait-il pas des relations traditionnellement établies entre ces deux derniers groupes ? ». Autrement dit, l'orientation des méthodes favorisées pour la mise en œuvre et l'implantation des politiques sociales urbaines ne renverrait-elle pas à la forme organisationnelle de la société civile en présence ?

Les politiques sociales urbaines de revitalisation instituées depuis quelques décennies au sein des quartiers dits « défavorisés » misent, de façon quasi-généralisée en Occident, sur l'implication de la société civile. L'expertise des organismes communautaires, comme des associations ou des groupes de citoyens, est en effet reconnue et sollicitée en vue de répondre aux « maux sociaux » que des années de providentialisme n'ont su enrayer. Bien que les principes généraux de ces politiques de revitalisation soient similaires, des divergences méthodologiques sont observables. Ainsi, la mise en œuvre, à Montréal, de 1999 à 2003, du programme québécois « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » semble présenter des différences notables avec l'application française des « Contrat de Ville » à Rennes, de 2000 à 2006. C'est par un exercice de comparaison qu'il va s'agir, à travers les cinq chapitres qui vont suivre, d'expliquer les convergences et divergences observées dans l'application de ces deux interventions.

Dans un premier chapitre, il semblait important, dans la mesure où ce travail propose une comparaison internationale, de prendre connaissance des contextes et des traditions institutionnels au sein desquels ces politiques ont respectivement pris corps. Ceci effectué, il s'agira de présenter les caractéristiques des deux politiques sociales urbaines de revitalisation.

Au travail d'identification des caractéristiques communes de ces deux programmes suivra celui de présentation des particularités respectives. C'est à la lumière de l'organisation de chacune des sociétés civiles en présence que cet exercice cerner la problématique générale. Conséquemment, en présentant les tendances marquées de ces dernières puis en envisageant la reconnaissance que l'univers politique et institutionnel leur accorde, il sera question de formuler l'hypothèse selon laquelle le mode d'application de chacun de ces deux programmes est à l'image du contexte national au sein duquel il s'inscrit.

L'hypothèse ainsi formulée fait sous-entendre que le mode d'application de chacun de ces plans d'intervention renvoie à une articulation « État - société civile » particulière. Au sein des textes politiques, la référence à cette dernière est illustrée par la « participation » et le « partenariat ». Il sera ainsi question dans un deuxième chapitre de chercher à conceptualiser ces deux notions à partir de la littérature et au regard de la problématique. Dans la mesure où la participation et le partenariat sont présentés, au sein des politiques sociales urbaines de revitalisation contemporaines, comme les outils d'accomplissement de l'implication et du pouvoir citoyens, il semblait pertinent d'appréhender le concept de « citoyenneté ». Partant d'une approche théorique traditionnelle de cette dernière, il sera question d'en obtenir une définition opérationnelle au regard des politiques de revitalisation en présence. D'après la définition qu'en propose McAll, la citoyenneté est « la pleine possession des droits qu'une communauté s'est réservée à l'intérieur d'un territoire » (McAll, 1995, p83). Considérant les politiques sociales urbaines comme un territoire à part entière, les moyens mis en œuvre pour la réalisation d'une participation et d'un partenariat effectif seront envisagés comme permettant l'accès à la « citoyenneté sociologique ». Ce concept renverra à la pleine possession des outils nécessaires à l'exercice effectif du droit social reconnu au sein du territoire des politiques sociales urbaines.

Une fois la problématique et l'approche théorique mobilisée définies, il convient de déterminer la méthode utilisée pour établir une cohérence entre ces deux dernières et les données recueillies sur le terrain. Le troisième chapitre se présente ainsi comme l'occasion d'articuler le théorique et l'empirique. Il y sera alors question de légitimer, par la reconstruction de la question de recherche, le recours à l'étude de cas comparé. Cette dernière met en regard deux sites. Ce chapitre se poursuivra, toujours selon la problématique générale, par la justification de la pertinence des sites sélectionnés. Il sera question d'opérationnaliser les concepts de « participation », de « partenariat », et de « citoyenneté sociologique »

circonscrits théoriquement dans le chapitre précédent. L'identification d'indicateurs répertoriés dans une grille de lecture permettra d'appliquer ces concepts à l'analyse du matériau. Suite à la présentation du mode de recueil des entrevues et textes politiques sur chacun des deux terrains, la méthode d'analyse fera l'objet du propos. Cette dernière, effectuée en deux temps à l'aide d'une grille d'analyse, aura permis l'obtention des éléments de réponse à la question de recherche.

Les chapitres quatre et cinq seront dédiés à l'exposition de ces résultats d'analyse. Chacun d'eux sera respectivement consacré au cas de la France et du Québec. Les sections de ces chapitres correspondront à l'organisation du cadre d'analyse. Ce découpage facilitera la mise en correspondance des deux cas et permettra une meilleure identification des convergences et divergences en termes de mise en place et de réalisation. L'explication de l'analyse du matériau confirmera ou infirmera l'hypothèse selon laquelle il existerait un terreau national favorable à la réalisation de la citoyenneté sociologique, au regard de la nature de la société civile et de l'organisation de ses relations avec l'État en présence.

La conclusion, dans un souci d'exposition ultime des résultats de la démonstration, tentera de répondre à une série de questions initiales : « Les deux programmes présentent-ils les mêmes ambitions et aspirations? Optent-ils pour la même approche partenariale? La participation y constitue-t-elle une fin ou moyen? Quelle est la place accordée aux préoccupations citoyennes ? Existerait-il un terreau favorable à la réalisation de la citoyenneté sociologique ? »

CHAPITRE 1

Des contextes et des traditions institutionnelles différents

En France comme au Québec, à l'image d'une tendance occidentale, l'heure est, en matière de politique sociale¹ urbaine, à l'implication citoyenne. Cette pratique se manifeste notamment dans les quartiers dits « défavorisés ». Il est question d'envisager la revitalisation de ces derniers par la prise en compte des besoins locaux. Passant par la participation des résidents aux instances décisionnelles, les politiques de revitalisation urbaine sont envisagées comme pouvant répondre aux grandes questions sociales telles l'inégalité et l'exclusion sociales.

Dans ce cadre, dans un premier temps, il est nécessaire de s'interroger sur la nature du contexte institutionnel et civil au sein duquel chacune de ces politiques sociales urbaines de revitalisation a été mise en place. Suite à cet exercice de contextualisation, il convient de formuler les interrogations suivantes : Quelles sont les caractéristiques communes des politiques de revitalisation ? Quels éléments différencient la politique sociale urbaine française des « Contrat de ville » des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » québécois ? Une fois chacune de ces politiques replacée dans leur contexte institutionnel et civil, quelles hypothèses peut-on avancer en vue d'expliquer les divergences identifiées ?

Les pages suivantes vont tenter de répondre à l'ensemble de ces interrogations. Cet exercice permettra de « contextualiser » notre questionnement initial concernant les liens existant entre le mode d'inscription des acteurs politiques et sociaux au sein des politiques publiques et du cadre au sein duquel les relations entre ces deux groupes sont traditionnellement régulées.

¹ Les politiques sociales sont à entendre comme les politiques qui ont pour objectif le bien-être de la population, elles visent à améliorer le sort des groupes vulnérables ou à risque.

1.1 Organisation de la société civile et légitimité accordée

Selon Leclerc et Beauchemin (2002), l'idéal de démocratie participative, que les politiques sociales urbaines semblent traduire, renvoie à une « horizontalisation » de la société civile. S'agit-il là d'un phénomène récent au Québec et en France ? Comment se caractérisent l'émergence et le développement de la société civile au sein des deux Etats ?

1.1.1 France

Selon Palard, « créées, soutenues et légitimées par les institutions, les associations ne constituent pas une société civile autonome, un contre-pouvoir à l'action des pouvoirs publics » (dans Maillard, 2000, p57). Le contexte environnant les prémices du monde associatif français semble constituer un élément explicatif à cette situation.

En effet, jusqu'à l'énonciation de la loi 1901; loi dont il sera question ci-après ; les organisations ne dépendant pas de l'État ont toujours détenu, en France, peu de liberté (Ulluman, 1998). À partir de la révolution de 1789, puis de la mise en place en 1792 de la Première République, l'État s'est toujours assuré de la faiblesse des structures intermédiaires et des associations représentantes des intérêts citoyens et de l'Église. C'est au nom du républicanisme et du jacobinisme² prônant un État souverain que ce contrôle sera mis en place.

Barthélemy écrira à ce propos : (2000,p37)

« dès les premières Constitutions républicaines s'est superposé aux garanties des droits individuels le principe du gouvernement du peuple par lui-même. Ce principe implique de faire de l'exercice réel du pouvoir par la majorité la fin de toute organisation politique : l'État en tant qu'organisation du pouvoir est un instrument au service d'une finalité, il a le devoir d'agir dans l'intérêt du plus grand nombre et d'intervenir directement dans la vie sociale (...). Sa mission est non seulement de sauvegarder les libertés fondamentales, mais également de venir au secours des individus en situation de détresse : la pauvreté est un problème constitutionnel et la Constitution de 1791 pose le principe du droit à l'assistance et de l'obligation pour la société de l'exercer. Secours publics et instruction publique relèvent donc des tâches de la société et de l'État afin d'être mis à la portée de tous ».

² Mouvement révolutionnaire élevé au rang d'idéologie dès l'accession au pouvoir en 1792 de ses représentants. Les jacobins chercheront à protéger les acquis démocratiques de la révolution et à poursuivre la révolution républicaine et démocratique par une alliance entre catégories sociales. <http://perso.wanadoo.fr/david.colon/Sciences-Po/jacobins.pdf>

Ainsi, comme le souligne Ullman (1998), les responsabilités en matière de protection sociale sont présentées comme des prérogatives de l'État. Seul ce qui est offert par le service public est susceptible de servir l'intérêt général. De plus, cet État Républicain est caractérisé par sa nécessité d'être « unitaire et centralisé et ne peut, en théorie, se fractionner ni territorialement ni socialement, c'est-à-dire en faveur de corps intermédiaires, corporations, Églises, classes, partis, collectivités ou associations » (Barthélémy, 2000,p37) . En ce sens, tout ce qui relève de la sphère privée semble être envisagé avec suspicion et peu de légitimité peut être accordée au secteur non lucratif intervenant localement sur la base de particularismes.

Il faudra donc attendre 1901 pour qu'une loi minimale soit votée en vue de gouverner les relations entre l'État français et le secteur associatif. Si cette loi aura été l'occasion d'espoirs en matière de développement associatif (Barthélémy, 2000), on ne pourra pas en mesurer les répercussions avant les années 1970 - 1980. Ce n'est, en effet, qu'après les guerres mondiales et la période de reconstruction du pays qu'un essor massif du secteur associatif a pu être observé.

Selon Barthélémy (2000), ce dernier présente trois caractéristiques principales. Premièrement, on y observe de nombreuses « associations éloignées du statut associatif initial et de l'esprit de la loi, engagées dans l'activité économique ou relevant de l'initiative directe d'une collectivité publique ». Deuxièmement, des groupements associatifs se développent, « qui se caractérisent par une ou plusieurs activités mais qui restent centrés sur leurs membres et ne visent qu'à la satisfaction de leurs besoins, sans volonté d'influence sociale ni d'action envers les pouvoirs publics ». Le troisième phénomène se caractérise par la « montée des mouvements liés à la défense de causes les plus diverses et, jusqu'au milieu des années 80 la relance d'associations ou de secteurs plus anciens habituellement considérés comme plus « gestionnaires » que « revendicatifs ». Le constat que formulera l'Institut National des Statistiques et des Études Économique (INSEE) en 1996 ira dans ce sens. Il est ainsi exposé que « globalement, la participation aux associations de défense d'intérêts communs recule, celle qui cherche un développement individuel à travers une activité collective s'accroît ». Il est notamment question d'associations sportives et culturelles.

Toujours selon Barthélémy, « à partir de 1981, le "culturel" l'emporte au niveau idéologique sur le projet "socioculturel" (...). L'essor associatif touche des organisations qui ont une démarche de promotion des œuvres culturelles plutôt qu'une démarche d'accès des individus

à la pratique et à l'apprentissage » (2000, p104). Au sein d'une telle dynamique, il semble que la participation au monde associatif ne se présente pas comme pouvant favoriser la solidarité ou améliorer la condition des citoyens.

Cependant, selon Ullman (1998), depuis les années 80, « la crise de capacité de l'État - providence » aura incité l'État français à reconnaître le fait que le politique ne couvre pas l'ensemble de la réalité de la société. Il apparaît alors nécessaire d'organiser l'expression de ce qui n'était pas politique et de gérer les relations entre ce qui relève spécifiquement de la société civile d'une part et de la société politique de l'autre. La reconnaissance du secteur associatif passera surtout par une invitation à participer aux programmes politiques nationaux d'application locale.

À ce propos, Barthélemy écrit : (2000,p110)

« Pensé dans l'imaginaire du pouvoir local comme lieu de prise en compte des spécificités et des besoins locaux, le territoire n'est plus essentiellement porté par des acteurs sociaux mais de plus en plus par des institutions, des élus et des experts ».

Le « Contrat de ville », politique sociale urbaine de revitalisation territorialisée, est représentatif du tournant socialiste des années 1980. Suite au constat d'une nécessaire décentralisation et responsabilisation au niveau local des acteurs de la société civile (Ullman, 1998), la vision « girondine » aura mis fin à des années de jacobinisme. Qu'en a-t-il été au Québec?

1.1.2 Québec

Au Québec, les modalités organisationnelles étatiques font que la situation française ne peut être retrouvée. Etant l'une des provinces d'un État fédéral, le gouvernement du Québec détient des pouvoirs limités par la constitution canadienne. Dans ce contexte, les pouvoirs qui lui ont été conférés relevaient davantage du domaine social que du secteur économique (White). Historiquement et contrairement à ce qui a été observé pour le cas de la France, une collaboration entre le Gouvernement et le secteur associatif, notamment l'Eglise, a perduré jusque dans les années 60. Le gouvernement a délégué la quasi-intégralité de son pouvoir constitutionnel dans le domaine social à l'Eglise. Education, santé et bien-être n'étaient donc pas du ressort gouvernemental (White).

Dès 1960, la « Révolution tranquille » a bouleversé ce rapport traditionnel. Face à une « crise de capacité de l'Église » et à l'élection d'un gouvernement modernisateur, l'État a repris les pouvoirs qui lui revenaient dans tous ces domaines. C'est dans ce contexte que l'État modernisateur québécois s'est montré ouvert aux revendications citoyennes. Mais il s'est aussi trouvé confronté à l'émergence d'une certaine « compétition » idéologique avec le milieu communautaire du fait de son projet de société, basé sur la construction d'un État fort comme outil de modernisation et, par là même, de l'absence d'une véritable volonté de déléguer du pouvoir au niveau local ou communautaire (White, 2004).

Cette « compétition » a été d'autant plus rude que la société civile a aussi connu sa « révolution tranquille ». Face au recul du pouvoir de l'Église et à l'émergence d'un nouvel État semblant vouloir détenir « tous » les pouvoirs, de nouveaux groupes populaires et des comités de citoyens de quartier ont vu le jour, remplaçant alors les anciennes associations paroissiales. En dépit de leur posture contestataire et revendicatrice menant à une nouvelle relation dynamique entre l'État et la société civile, cette dernière n'a pas remis en question leur longue tradition de collaboration. Ces deux acteurs du domaine social ont su demeurer relativement puissants et engagés l'un envers l'autre (White, 2004). Hamel et Léonard (dans Mayer, 1981) estiment à ce propos que les groupes populaires ont joué un rôle clé dans la dynamique socio-politique québécoise .

Les ancêtres des groupes communautaires contemporains, selon Mayer (1981), sont les « comités citoyens » de la période de la « Révolution tranquille ». Apparus au début des années 1960 à Montréal, ils constituaient un « instrument d'aide commune et de revendication par rapport à des problèmes de quartier » et se présentaient comme « les symboles d'une nouvelle mentalité, d'une prise de conscience, d'une volonté de prise en charge des problèmes (de leurs membres) et d'un désir de participation ». Ces Comités de citoyens étaient animés par des « animateurs sociaux » essentiellement dans les quartiers défavorisés et étaient marqués par une faiblesse organisationnelle. L'animation aura, selon Mayer (1981), eu pour intérêt d'offrir une meilleure compréhension du rôle de l'État, une meilleure analyse de la place d'un service dans une organisation de masse, et une meilleure perception de la distinction entre organisation politique et organisation de masse, mais ces limites ont introduit l'exploration de nouvelles formes d'intervention.

Au début des années 70, sont apparus les « groupes populaires » qui exploraient, selon P-R. Bélanger et B. Lévesque (1993), deux voies distinctes. La première, orientée vers l'action politique, a été ouverte avec la création du Regroupement des Associations Populaires du bas de la ville et de l'est de Montréal (RAP). Par la suite, certains comités de citoyens se sont transformés. C'est alors qu'apparaissent les Comités d'Action Politique (CAP) qui se regroupent au sein du Front d'action politique (FRAP). La seconde voie mise en avant par les comités citoyens renvoie à la mise en place de groupes populaires de services. Il est alors question, indépendamment de l'État, de résoudre les problèmes affectant l'ensemble du quartier grâce à une offre variée de services de proximité. Du FRAP naîtra en 1974 un parti politique municipal, le Rassemblement Citoyen de Montréal (RCM). Dès l'élection municipale de 1986, son président Jean Doré est élu maire, avec un programme prônant « démocratie locale, habitation sociale, amélioration de la vie de quartiers et modernisation administrative » (Bélley, 2003,p1).

C'est dans ce contexte politique municipal que se développent, dans les années 80, des groupes de services de base et des corporations de développement économique communautaire (CDEC). Les CDEC « sont nées de la volonté des acteurs économiques locaux (entreprises, organismes communautaires, institutions, syndicats, population...) de prendre en main la revitalisation économique et sociale de leur milieu³ ». Les CDEC présentent « une double mission de développement économique »⁴ tant dans le soutien aux entreprises visant à s'implanter sur le territoire en question que dans le développement de l'emploi, en proposant une intervention sur la nature de la main-d'œuvre du quartier afin de permettre « l'intégration de personnes sans emploi au marché du travail »⁵. Le souci d'une implication citoyenne étendue s'exprime au sein de ces corporations par la mise en oeuvre d'un travail de concertation entre principaux acteurs socio-économiques, au regard du développement local. Les CDEC semblent constituer l'instance phare, dans les quartiers défavorisés, de l'organisation autonome de la société civile québécoise. Le RCM va reconnaître l'importance des CDEC pour le développement urbain et va commencer à leur accorder un soutien financier et à favoriser leur établissement et leur institutionnalisation partout dans la ville.

³ <http://www.cdeccdnndg.org/html/laCDEC.htm> , 30/12/2004.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

Dans les années 1990, le Gouvernement québécois a cherché à modifier ses relations avec le milieu communautaire en introduisant la notion de « partenariat ». La réaction des groupes communautaires a été vive, bien qu'ils dépendaient financièrement de l'État, notamment dans le cadre des politiques sociales et, plus récemment, des politiques de développement local. Suite à l'histoire des CLSC, Centres de services locaux publics qui ont, dans les années 1970, « pris la place » des premiers groupes de services, ceux-ci ont craint une nouvelle appropriation étatique de leurs activités (White, 2002). Il n'en demeure pas moins que le milieu communautaire a conservé avec le gouvernement du Québec un rapport dynamique de coopération-conflit (White, 1996, 1997).

En 1994, lassés de la bureaucratisation et des dépenses élevées engagées par leur Maire Jean Doré, les Montréalais éliront Pierre Bourque, chef du parti Vision Montréal. L'action de sa municipalité « néo-populiste » (Bélley,2003) s'inscrira dans une politique « de réduction de la bureaucratie, des dépenses, des taxes et de l'amélioration organisationnelle » (Bélley 2003,p2). Il s'agissait de réformer une administration jugée comme « technocratique, éloignée du citoyen et coûteuse » (Bélley,2003,p4). C'est au sein de relations d'alliances entre la municipalité et le milieu communautaire montréalais, et de financements entre ceux-ci et le gouvernement du Québec, que l'équipe municipale de Pierre Bourque, effectuant son deuxième mandat, mettra sur pied la politique de revitalisation « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ».

En définitive, les contextes français et québécois au sein desquels ont été mises en place les politiques sociales urbaines de revitalisation « Contrat de ville » et « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » sont nettement distincts. Si le premier est marqué par une tradition jacobine et républicaine limitant les collaborations entre gouvernement et société civile mais récemment⁶ révisée en termes politiques, le second est caractérisé par des relations duales de « conflit-coopération » de longue date.

La présentation des politiques en question va permettre, dans un premier temps, de voir s'il existe dans la définition même de ces dispositifs des convergences et divergences. En ce qui concerne les éventuelles divergences, il sera question de se demander si celles-ci peuvent être imputées aux contextes ci-dessus identifiés.

⁶ Le terme « récemment » est mobilisé face à l'étendue de la période jacobine et au regard du temps nécessaire d'évolution des comportements sociaux.

1.2 Politiques de revitalisation

En Amérique du Nord comme au sein de l'Union Européenne, de nombreux États ont initié ces dernières décennies des politiques sociales urbaines de revitalisation. Celles-ci ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de quartiers « défavorisés » en réinsérant ces derniers dans la ville. Bien qu'elles partagent toutes le même objectif, l'inscription nationale de ces politiques nous conduit à reconnaître l'existence de différences quant à leurs mises en place et aux méthodes mobilisées. Ainsi, quelles sont les grandes tendances des politiques sociales urbaines de revitalisation à retenir ? Quelles sont les origines et méthodes du « Contrat de ville » ? Quelles sont celles des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » ?

1.2.1 Caractéristiques des politiques de revitalisation

Les origines et les méthodes renvoyant à la politique sociale urbaine française diffèrent de celles de la politique québécoise. Cependant, et au-delà du cadre de cette étude de cas, il semble possible d'identifier des caractéristiques communes afin de définir une politique sociale urbaine de revitalisation ou de régénération.

a- Tout d'abord les politiques de revitalisation urbaine passent par un ancrage territorial, selon un zonage. On parle de géographie prioritaire en matière de lutte contre l'exclusion⁷. Les termes mobilisés sont variés, on parle ainsi de zone, de quartier, de secteur, d'iris, ou d'artère. Quel que soit le vocable mobilisé, il s'agit toujours de zones « détériorées » de la ville.

b- Ce découpage spatial résulte de trois postulats (Bacqué, Divay, Rose, Séguin et Sénécal, 2003). Le premier est que les quartiers défavorisés, souvent dégradés et présentant une forte proportion de population en situation de pauvreté, constituent un problème. Ce qui découle de cette idée est la nécessité d'envisager l'action de manière globale par « des actions simultanées sur les plans physique, économique et social » (Divay et Séguin, 2003, p91). Le deuxième renvoie à l'effet de milieu. Il s'agit, selon la définition de Atkinson et Kintrea reportée par Divay et Séguin du « changement net dans les potentialités de l'existence associé

au fait de vivre dans un quartier (ou une zone) plutôt que dans un autre lieu » (Divay et Séguin, 2003, p91). Le troisième postulat, que l'on retrouve d'une manière plus évidente au sein du « Contrat de ville » que dans les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », est que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion passe par la réinsertion dans le monde du travail. Ce qui en résulte est une priorité à la formation.

c- Ce type de politiques est marqué par la prégnance de la logique de projet. Ce qui est visé est alors la production de résultats tangibles à court terme.

d- Ces projets renvoient à un large champ d'intervention. Les trois principaux axes sont physiques (rénovation, démolition, construction d'infrastructures, amélioration ou implantation de bâtiments industriels, aides fiscales aux entreprises créatrices d'emploi...), économiques (revitalisation des artères et espaces commerciaux, ...), et sociaux (performance scolaire et formation à l'employabilité, santé et services sociaux, lutte contre la criminalité...).

e- Ces trois axes s'organisent et se recoupent au sein d'une volonté de convergence des actions sectorielles.

f- Cette vision d'une approche globale et intégrée se retrouve en matière de financement. En effet, ce dernier est le fait de plusieurs niveaux de gouvernement.

g- On retrouve également cette approche globale et intégrée en matière d'acteurs. En effet, l'accent est porté sur le partenariat entre secteurs privés et publics. Politiques comme professionnels sont ainsi invités à prendre part à ces programmes de revitalisation. Dans cette optique, une place privilégiée est accordée à la participation des résidents. Ces politiques misent sur l'ancrage citoyen des projets.

Ainsi, une politique sociale urbaine de revitalisation est une politique présentant un ancrage territorial lié à l'identification d'une géographie prioritaire⁸. En vue de contrer les inégalités

⁷ Ici l'exclusion renvoie plus à la situation de pauvreté et de précarité qu'à un processus qu'il conviendrait dès lors de définir.

⁸ Dans l'esprit de l'École de Chicago, de nombreux auteurs dont Chamboredon et Lemaire (1970) ont montré qu'il existe à travers plusieurs des aires industrielles une tendance pour les chômeurs citadins et les ouvriers touchant de bas salaires à se concentrer dans des quartiers spécifiques. Cette tendance est renforcée par la localisation des logements à loyer modéré. Comme le souligne F. Dansereau (2002), la distribution dans l'espace montréalais des logements sociaux et communautaires est concentrée sans pour autant correspondre forcément

sociales envisagées de manière globale, il est question de faire émerger des citoyens des projets. Ces derniers sont financés par une équipe partenariale institutionnelle, qui s'attelle à l'intervention sociale, aux infrastructures, voire au dynamisme économique.

Au-delà de ces caractéristiques communes, quels sont les éléments qui singularisent le « Contrat de ville » de Rennes des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » de Montréal ? Comment les différents contextes ont-ils mené à l'émergence de telles politiques ? Quelles traductions locales présentent-elles ?

1.2.2 Contrat de Ville

En France, la genèse de « la politique de la ville » peut sans doute être située à la fin des années quatre-vingt avec la création de la Délégation Interministérielle de la Ville (DIV)⁹. C'est une politique solidaire de développement local sur les territoires défavorisés, avec la volonté de mobiliser des moyens susceptibles de remettre ceux-ci au niveau de l'ensemble du territoire de la ville (Communauté Ville de Rennes, 2000),

Cependant, les éléments constitutifs du « Contrat de ville » y sont antérieurs puisqu'ils datent de la création de quartiers résidentiels résultant de la nécessité de construire vite et en masse¹⁰. Les terrains aménagés dans les années 70 seront ceux qui se situent à l'extérieur des villes, à faible coût. Les immeubles collectifs constitueront le type de construction privilégié. Ce sont essentiellement des familles issues des classes ouvrières, ou touchées par la crise économique, qui deviennent locataires de ces grands ensembles. La construction massive de logements ayant consommé les enveloppes budgétaires, l'intégralité des équipements de proximité prévue au départ ne sera pas réalisée.

En 1973, une première disposition condamne officiellement les politiques de construction précédemment menées... C'est la circulaire Guichard. Les critiques énoncées condamnent la conception architecturale et l'urbanisme de ces grands ensembles. Par la suite de nombreuses politiques sectorisées seront mises en place.

aux besoins territoriaux⁸. Au-delà du débat qui viserait à démontrer que la distribution spatiale des personnes en situation de pauvreté résulte d'un choix politique, il semble qu'en situation de concentration de pauvreté, les politiques d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté soient d'emblée localisées.

9 « Créée par le décret du 28 octobre 1988, la délégation interministérielle à la ville et au développement urbain est une administration de mission placée sous l'autorité du ministre délégué à la ville » <http://www.ville.gouv.fr>

10 L'appel à une main d'œuvre ouvrière rurale suite à la Seconde Guerre mondiale, puis la destruction massive des bidonvilles accueillant une forte population immigrée ouvrière, expliquent la nécessité de construire « vite et en masse ».

À la fin des années 80, face à un constat d'échec, l'État décide de réorienter sa politique de la ville jugée complexe et atomisée. Il s'agit ainsi de favoriser l'initiative tout en préservant les grands équilibres nationaux, et de promouvoir la solidarité territoriale. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est créée en 1991 à cet effet. À partir de 1994, 200 « Contrat de Ville » vont succéder aux treize « Contrat de ville » expérimentaux, en remplaçant les dispositifs de « Développement Social des Quartiers » (DSQ). En 1996, le Pacte de Relance pour la Ville atteste de la démarche du « Contrat de Ville ».

À l'instar de l'ensemble du territoire français, le « Contrat de Ville » s'inscrit à Rennes dans la continuité des opérations engagées pour certaines depuis 1979 : « Développement urbain du territoire », « Habitat Vie Sociale » (HVS), « DSQ » et « Banlieue 89 ». Le premier contrat a été l'occasion d'un engagement de l'agglomération sur certaines politiques structurantes, notamment l'habitat, mais l'évaluation faite en 1999 a souligné la difficulté de passer des politiques de développement social urbain du quartier à des politiques globales concernant l'ensemble de l'agglomération. (Arnaud, Drancet, 2000).

Le deuxième contrat (2000-2006) s'inscrit dans un contexte marqué par la dynamique de la communauté d'agglomération. Ses deux volets complémentaires sont une déclinaison volontariste des politiques d'agglomération nécessaires à la lutte contre les exclusions, à leur prévention et à l'équilibre du développement. Mais aussi aux interventions et aux politiques sectorielles nécessaires au traitement des espaces sensibles et à la prise en compte des besoins particuliers des populations qui y résident, en garantissant l'égalité des chances entre tous. (Communauté de la Ville de Rennes, 2000). Dans un contexte de difficultés à l'insertion professionnelle et sociale, l'accent est porté sur les volontés de mettre en cohérence les politiques publiques et de favoriser la coordination des acteurs.

Dans le cadre du « Contrat de ville », un programme d'intervention est formulé à l'échelle nationale et des thématiques d'agglomération sont définies puis signées. Les signataires du « Contrat de ville » de Rennes 2000-2006 sont : le Ministre délégué à la Ville, le Préfet du Conseil régional de Bretagne¹¹, Le Président de la Communauté d'Agglomération de Rennes, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil général d'Ille et Vilaine, le Maire de Rennes, le Maire de Saint-Jacques-de-la-Lande, le Président de l'association

¹¹ Rennes est située dans la région « Bretagne », plus précisément en Ille et Vilaine qui constitue l'un des quatre départements bretons.

départementale des Organismes Habitation à Loyer Modéré (HLM) d'Ille et Vilaine, le Président de la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Ille et Vilaine, du directeur du Fond d'Action Sociale (FAS), et du Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (Communauté d'Agglomération de la Ville de Rennes, 2000).

La première thématique de l'agglomération concerne les « secteurs d'appui ». Il est ici question de favoriser d'une part la structuration territoriale des services nécessaires à la vie quotidienne et d'autre part, la mixité sociale du développement périurbain.

La seconde concerne « les transports ». Les trois pistes de travail de cette thématique sont la cohésion territoriale, la cohésion sociale et la prévention de l'insécurité dans les transports.

La troisième renvoie à « l'habitat ». En la matière, les grands objectifs du Plan Local d'Habitat (PLH) de 1994 restent d'actualité. Il s'agit d'assurer l'équilibre du développement par la production d'une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire, et de permettre à chacun l'accès au logement de son choix.

La quatrième thématique concerne la « prévention de la délinquance ». L'idée est ici de mener une politique globale et coordonnée afin de répondre aux questions de délinquance et de sentiment d'insécurité qui semblent exister sur l'ensemble des communes.

La cinquième s'attache à la « politique de la jeunesse ». Il s'agit d'engager une coopération politique de proximité pour confronter, échanger, piloter les politiques communales en matière de jeunesse et animer au niveau de l'agglomération des échanges entre les animateurs autour de nombreux thèmes de réflexion. (Communauté d'Agglomération de la Ville de Rennes, 2000)

La sixième thématique concerne « la formation, l'insertion et l'emploi ». Ici, c'est l'optimisation des dispositifs existants qui est recherchée. Le « Contrat de Ville » est ainsi présenté comme étant l'un des lieux privilégiés de concertation et de mise en cohérence des politiques de lutte contre le chômage de longue durée, de prévention et de lutte contre les exclusions. (Communauté de la Ville de Rennes, 2000)

Depuis au moins 1989, la participation des habitants est souhaitée. Mais cette exigence dans la mise en œuvre de la politique de la ville se limite le plus souvent une incantation, sans réalité sur le terrain. La délégation interministérielle à la ville a posé comme objectifs opérationnels de cette participation la restauration de la crédibilité de l'action publique, la valorisation des initiatives des habitants et la modernisation des services publics. (Communauté de la Ville de Rennes, 2000)

Afin d'assurer la conduite du « Contrat de Ville » 2000-2006 à Rennes, une structure de pilotage politique appelée « Comité de pilotage » a été mise en place. Chargé de définir les objectifs, la stratégie du Contrat, et doté d'un pouvoir décisionnel, ce comité est composé du Préfet, du Président de la Communauté d'Agglomération de Rennes, de six élus désignés par l'Agglomération, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général, du Sous-préfet à la ville, du Délégué régional du FAS, du directeur Général de la CDC, du Directeur de la CAF, et du Directeur de l'Association Départementale des Organismes HLM (ADOHLM). Le Chef de projet « Etat » et le Chef de projet « Communauté d'Agglomération » sont également intégrés à titre d'experts à ce « Comité ». (Communauté d'Agglomération de la Ville de Rennes, 2000)

Le Comité de pilotage est secondé par « l'Equipe de direction de projet », dont les missions sont d'animer le « Contrat de Ville », d'assurer la cohérence des actions retenues, et le suivi de l'exécution du Contrat. Cette équipe est composée du Sous-préfet à la ville assisté du Chef de projet « Etat » et du Chef de projet « Communauté d'agglomération ». On trouve au sein de ce groupe, à titre d'experts permanents : un représentant de la ville de Rennes, un représentant de la ville de Saint-Jacques de la Lande, un représentant du FAS, le Directeur de l' Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation sociale (APRAS), le Directeur de l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise), un représentant des services du Conseil régional, un représentant des services du Conseil général, le Procureur de la République, le Directeur de la CAF, un représentant de la CDC et un représentant de l'ADOHLM. Les experts thématiques de cette équipe de direction sont les collaborateurs des chefs de projets - référents thématiques et référents de quartiers - et les services de l'Etat. (Communauté d'Agglomération de la Ville de Rennes, 2000)

Les « référents de quartiers », qui participent à cette équipe de direction, sont les chargés d'application. À l'image de l'ensemble des quartiers prioritaires, Villejean¹², quartier rennais qui constitue notre terrain d'étude français, en compte un. Leur rôle est de coordonner les acteurs du milieu, de permettre les financements et de veiller au bon déroulement des projets. Pour être financés par le « Contrat de ville », les projets doivent s'inscrire dans les thématiques définies par l'ensemble des signataires.

¹² Voir le plan du quartier en Annexe I.

Leur suivi se fait au sein des différentes commissions (culture, jeunesse, parentalité, etc.) proposées par le « Contrat de Ville ». Ces commissions réunissent les associations, les collectifs de citoyens et les résidents. Des professionnels en font partie en fonction de leurs missions, tout comme des collectifs et des particuliers, selon leurs intérêts propres. Au sein de ces commissions sont constitués des groupes de travail. Les projets qui font l'objet d'un suivi par ces commissions doivent répondre à plusieurs critères et correspondre aux faiblesses soulignées par le diagnostic.

Ainsi, caractérisée, d'une part, par le souhait d'une plus grande participation des habitants - présentée comme se situant au cœur de la politique de la ville et comme constituant la condition de réussite des « Contrat de ville » - et définie, d'autre part, par la prégnance de la notion de territoire ; l'intervention a pour cadre les quartiers prioritaires, et se distingue par une approche globale ou transversale du territoire concrétisée à travers l'éventail thématique. Le « Contrat de Ville » présente alors les caractéristiques principales des politiques sociales urbaines de revitalisation.

Au-delà de ce constat, l'ensemble de ses définitions et de ses normes de fonctionnement montre que le « Contrat de Ville », héritier d'une longue tradition de politiques de la ville, constitue une politique programmée et structurée. En effet, bien qu'émanant des citoyens, les projets¹³, pour être acceptés, doivent s'inscrire dans l'une des thématiques définies à l'échelle politique.

L'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » présente-t-elle cette même caractéristique ?

1.2.3 Quartiers sensibles, quartiers ciblés

Comme on l'a évoqué ci-dessus, la volonté d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers défavorisés est traduite politiquement à Montréal depuis les années 1970 avec le RCM. C'est avec Vision Montréal et Pierre Bourque qu'a été mise en place en 1999 la politique des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Cette politique d'inspiration française

¹³ Voir les projets en Annexe I et Annexe IV.

aura conservé du « Contrat de ville » une approche transversale des secteurs défavorisés, mais se sera éloignée de celui-ci en soulignant d'emblée la volonté d'un ancrage local et citoyen¹⁴.

Contrairement à ce qui a été observé pour le « Contrat de Ville », cette intervention ne constitue pas une politique définie à l'échelle nationale pour être ensuite appliquée localement à l'échelle du pays. Initiée par la Ville de Montréal, le programme des « Quartiers sensibles, Quartiers ciblés » a pour objectif « d'établir un nouveau partenariat entre les parties (Gouvernement du Québec et Ville de Montréal) en vue de permettre la mise en œuvre d'initiatives stratégiques dans le contexte d'un plan conjoint » à la seule échelle de la métropole (SOGEMAP, 2003, p5).

Cette « Entente-Cadre »¹⁵ vise à articuler des interventions autour des axes de « développement social », de « développement économique et urbain » et de « développement culturel ». Pour ce qui a trait au développement social, « l'Entente-Cadre » stipule que deux problématiques importantes pourront faire l'objet de protocoles particuliers : les « Quartiers particulièrement sensibles », et « l' Accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise et à la culture québécoise » (SOGEMAP, 2003).

Suite à la signature de « l'Entente-Cadre », des représentants de la ville de Montréal et des ministères concernés ont élaboré les protocoles d'entente. En ce qui concerne les « quartiers particulièrement sensibles », deux protocoles ont été conclus. Le premier, mis sur pied en 1999, est le Protocole d'Entente sur les Quartiers Sensibles (PEQS), qui « vise des actions orientées vers des problématiques sociales » (SOGEMAP, 2003, p7). Le second, mis en place en 2000, est le protocole sur les « quartiers ciblés » pour « des actions sur le milieu urbain » (SOGEMAP, 2003, p7) : habitations, équipements collectifs, artères commerciales, milieu de vie, et aménagement du cadre bâti. Le suivi de ces plans d'action et d'interventions a été réalisé, à l'échelle politique au sein d'un « Comité de coordination » composé de représentants du Gouvernement du Québec et de représentants de la ville de Montréal.

14 C'est lors des tournées en autobus qu'effectuait le Maire sur l'ensemble des quartiers que l'idée d'un tel programme serait née. Selon les propos recueillis dans le quartier de la Côte des Neiges, le Maire aurait décidé, suite à une fin de semaine passée chez des citoyens du quartier pour prendre conscience de la réalité sociale locale, de mettre en place un programme de revitalisation en s'inspirant d'une politique menée à Lyon (France), mais en l'adaptant au contexte montréalais. Le Maire de Montréal a rencontré le Premier Ministre du Québec et « c'est parti avec une histoire de 50 millions de \$ d'infrastructures et de 5,6 millions d'interventions sociales ».

15 Entente-cadre rendue publique le 1^{er} avril 1999.

Ainsi, les décideurs se sont tout de suite écartés de l'approche intégrée et programmée qui caractérise le « Contrat de ville », afin que les fonds mobilisés répondent aux préoccupations émanant du terrain. De la sorte, ce sont 50 et 5,6 millions de dollars qui ont été respectivement mobilisés pour les programmes des « quartiers sensibles » et des « quartiers ciblés ». Ces fonds étaient destinés au financement de projets¹⁶ soumis par le milieu communautaire et les groupes citoyens.

Cette volonté d'adéquation, entre l'orientation des projets et les préoccupations citoyennes, s'est traduite par la mise en place, à Montréal, de trois instances de décisions et de suivi. La première ou « Comité du Maire », composée du Maire et des chargés de projets, visait à assurer le suivi des plans et des projets financés. La seconde, constituée de tables de concertation thématiques, assurait à l'échelle des quartiers le suivi des projets et réunissait, sur la base d'une complémentarité, acteurs du milieu, professionnels, chargés de projets et élus. Mais c'est au sein de la troisième instance, les groupes « Task Force », que s'est concrétisée l'implication citoyenne.

Présents dans l'ensemble des quartiers concernés par l'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », parmi lesquels on compte notre terrain québécois situé à Darlington¹⁷, secteur du quartier Côte-des-Neiges ; ces groupes ont résulté d'une mobilisation citoyenne visant à sensibiliser le Maire de l'époque au problème de leur qualité de vie. « Dirigés par les élus municipaux des quartiers prioritaires, regroupant des représentants de services municipaux, d'organismes du milieu et de résidants, ces groupes ont eu pour objectif de dégager un plan d'action visant à améliorer les conditions de vie des quartiers »¹⁸.

À l'image du « Contrat de Ville », « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » est une politique sociale urbaine caractéristique. D'une part, elle affiche la volonté de soutenir l'implication citoyenne ; en la situant au cœur du programme. D'autre part, cette politique marque la prégnance de la notion de territoire dans le sens où son intervention se situe à l'échelle des quartiers sensibles montréalais. Enfin, c'est une approche intégrée qui inclut deux volets complémentaires, concernant les infrastructures et l'intervention sociale. En ce sens, le quartier y est aussi appréhendé de façon globale.

¹⁶ Voir les projets en Annexe II.

¹⁷ Voir le plan du quartier en Annexe II.

¹⁸ <http://.ciriec.uqam.ca/actes/larivec.htm> 2p, 15/06/2004, (dm7,p6).

Cependant, et contrairement au « Contrat de ville », la politique sociale urbaine des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » semble opter pour une grande souplesse d'application. Ainsi, les politiques sociales urbaines françaises et québécoises en direction des zones urbaines défavorisées se rejoignent au regard des caractéristiques principales des politiques sociales urbaines contemporaines, mais divergent par leurs « modalités organisationnelles et leurs objectifs stratégiques » (Donzelot et Mével, 2002).

Conclusion

Nous sommes en présence de deux politiques sociales urbaines de revitalisation caractérisées par une approche transversale et « territorialisée » de fondement citoyen. C'est-à-dire que l'intervention à l'échelle des quartiers prioritaires y est effectuée dans une optique globale, mais replace les préoccupations citoyennes au centre de la démarche, avec cependant des différences importantes...

Le « contrat » français évolue au sein d'un contexte traditionnellement jacobin et centralisateur... Dont le tissu associatif, à l'origine caritatif, se déplace vers des activités culturelles et sportives. Les associations ont d'ailleurs été reconnues tardivement par l'Etat pour leurs contributions au domaine social. Ce qui se traduit par une application programmée et structurée, à l'échelle nationale, des « Contrats de ville ». Alors que les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » québécois s'inscrivent dans un contexte où la récente émergence étatique a favorisé la mise en place d'un secteur associatif relativement autonome, aux fondements populaires basés sur la solidarité, et dont l'expertise est reconnue. Ce qui se traduit par une grande souplesse d'application à l'échelle locale.

Face à ce constat, on peut émettre les hypothèses suivantes :

-Les modalités organisationnelles des politiques sociales urbaines de revitalisation en matière d'implication citoyenne sont en lien avec deux éléments imbriqués et inter-reliés. A savoir... L'organisation de la société civile, et la légitimité que l'État, ou les différents niveaux de gouvernements, accorde à cette dernière.

-L'un des deux modes d'organisation de la société civile et de ses relations avec l'État constitue un terreau favorable à la réalisation de l'implication citoyenne par la mise en place effective de la participation et du partenariat citoyens.

- L'un des deux modes d'organisation de la société civile et de ses relations avec l'État constitue un terreau favorable à l'accès à la citoyenneté sociale effective ou « citoyenneté sociologique », concept que nous reprendrons au chapitre suivant.

Ces hypothèses font appels à trois éléments théoriques qui sont, malgré les différences contextuelles, invoqués directement ou indirectement par les décideurs politiques de chacun de ces programmes ou plans de revitalisation. Ces trois éléments théoriques sont la participation, le partenariat citoyen, et la citoyenneté sociologique.

Avant la présentation des modalités d'enquête et d'analyse puis des résultats de l'investigation, il semblait important de dessiner son approche théorique. Cette dernière, en vue d'introduire l'orientation de l'analyse et de ses résultats, constituera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 2

Participation, partenariat, citoyenneté: des termes à la mode

Discours d'entreprises, mais aussi discours médiatiques, scientifiques et politiques, mobilisent les termes de « participation », de « partenariat » et de « citoyenneté » sans qu'aucun d'eux ne soit véritablement l'objet d'une définition précise. Les textes comme les acteurs des politiques sociales urbaines des « Contrat de Ville » et des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » les reprennent également à leur compte. En ce sens, leur mobilisation semblait incontournable, mais nécessitait au préalable une conceptualisation orientée, au regard de la question de recherche initiale et des hypothèses formulées ci-avant.

Dans ce cadre, de nombreuses questions doivent trouver une réponse. Ainsi, quel est le sens de la participation ? Par quelle lecture, l'évaluation du degré de réalisation de la « participation » est-elle possible ? Quels principes permettent de parler de mise en place effective de la participation ? Quel est le sens du « partenariat » ? Comment appréhender la démarche partenariale ? Quelle définition du partenariat peut-on retenir en vue de le distinguer d'autres formes d'action ? Quelle est la nature de la « citoyenneté » ? À quelles réalités renvoie-t-elle ? De quelle manière se traduit-elle dans les politiques sociales urbaines ? Quelle définition opérationnelle peut-on lui donner ?

Le propos qui va suivre visera à répondre à l'ensemble de ces questions tout en soulignant l'articulation existante entre les trois concepts de « participation », « partenariat », et « citoyenneté ». Ce travail de définition théorique fonde la première étape de construction du cadre d'analyse, qui se présente comme la clé de voûte de toute tentative de réponse à la problématique générale.

2.1 De la participation au partenariat

« La participation est réifiée avec son véhicule préféré qu'est le partenariat » (Jones, 2003, p582). Cette tendance que l'on retrouve au sein des politiques de revitalisation serait associée à la décentralisation. Au nom d'un fétichisme spatial, il est question de transformer les structures centrales en structures locales. La mobilisation des rhétoriques de participation et de partenariat est d'autant plus importante qu'elle renvoie à un flou sémantique. Les sections suivantes tenteront de combler cette lacune en donnant une définition mobilisable au regard de ce qui est mis en place en la matière au sein des politiques sociales urbaines de revitalisation française et québécoise.

2.1.1 La participation et ses degrés

Les études appliquées aux politiques sociales semblent démontrer qu'aucun programme ou stratégies ne soit désormais valide ou légitime sans « consultation » préalable, et plus particulièrement sans participation citoyenne.

Selon Donzelot (1995), depuis les années 1980 le terme de participation est plus associé à celui d'implication qu'à celui de consultation, comme il en était depuis les années 1960. Il définit la notion d'implication comme « la recherche des moyens d'associer directement les individus ou des groupes à l'action » (1995, p21). Si la consultation faisait appel aux individus « situés » et qualifiés, l'implication concerne, elle, les « non-forces sociales » (1995, p27). L'auteur souligne qu'« Il n'est plus question de les consulter comme si elles étaient une force organisée mais de leur faire une place dans la société » (1995, p27), notamment dans l'espace urbain.

Ainsi, la participation serait associée à « un comportement de responsabilisation des services étatiques, municipaux, ainsi que des organisations sociales existantes ou à créer en vue de leur insertion » (1995, p27). Et la participation consisterait dès lors en une implication en matière de gestion des carences institutionnelles. Selon Donzelot, cette évolution sémantique est associée à celle de la notion de pouvoir. Ce dernier n'est plus présenté comme la capacité de décision souveraine sinon comme « la capacité d'action ou d'organisation d'une production collective » (1995, p30). Sherry Arnstein (1969), se réfère également à cette notion de

pouvoir en regroupant les trois derniers barreaux de son échelle de la participation citoyenne sous la rubrique des « degrés de pouvoir citoyen ». En ce sens, la participation « s'inscrit dans une préoccupation de production de la société » (1995, p31). Il s'agit donc d'ouvrir « les murs de la cité » (McAll, 1995) à ceux qui en sont exclus. C'est ici qu'apparaît l'idée « d'intégration ».

Pour Donzelot, le concept « d'intégration » remplace l'idée « d'insertion » du fait d'un déplacement « de l'enjeu de l'action publique en matière de recherche du consensus dans la société de production vers la production de la société là où le lien social se désagrège » (1995, p31). Être exclu est souvent représenté comme une condition ou un processus résultant d'un manque de participation (Jones, 2003). Selon Nasse (1992 cité dans Helly, 1999, p36)

« Prévenir les processus d'exclusion, c'est restaurer des formes de participation, de représentation pour que l'exclusion de l'échange économique et social ne renforce pas la confiscation de la parole. En ce sens, lutter contre l'exclusion c'est restaurer des formes de démocratie locale, concrète et quotidienne. »

Cette volonté de « faire participer » se traduit, dans les quartiers prioritaires, par la démocratisation des instances de délibération développées au sein des politiques sociales urbaines. Il n'existe cependant pas une unique forme de participation. Les typologies ascendantes de Pretty (1995) reprises par Peris S. Jones (2003), et de Arnstein (1969), paraissent éclairantes en la matière. Si la première propose l'identification de sept niveaux de participation, la seconde en propose huit.

L'échelle de Pretty énumère la « participation manipulatrice », la « participation passive », la « participation par consultation », la « participation pour des incitations matérielles », la « participation fonctionnelle », la « participation interactive » et l'« auto-mobilisation ».

D'après les définitions de Pretty, la « participation manipulatrice » n'est en fait qu'une simple prétention : on trouve des représentants de la population au sein des instances officielles, mais ces derniers n'ont pas de pouvoir. La « participation passive » implique des décisions unilatérales prises par une administration ou un projet de management sans prendre en compte la réponse des habitants. L'information partagée n'appartient ici qu'à des professionnels externes.

La « participation par consultation » se caractérise par le fait que les résidants participent par la consultation ou en répondant à des questions, mais ce sont des agents externes qui définissent les problèmes et les processus de collecte de l'information, et contrôlent ainsi l'analyse. La « participation pour des incitations matérielles » présente des résidants qui participent à travers la mise à contribution de leurs ressources, de leurs travaux ou du bénévolat en réponse aux incitations. Il est très commun d'appeler ce phénomène de la participation, en autant que la population n'a pas d'intérêt une fois les initiatives terminées. La « participation fonctionnelle » est une participation vue par des agences externes comme le moyen d'atteindre des buts communs en réduisant les coûts. Les gens participent en formant des groupes pour mettre en commun des objectifs prédéterminés relatifs au projet. Une telle implication doit être interactive, et implique le partage de la prise de décision, mais tend à être effective uniquement après que des décisions majeures soient prises par des agents externes. Le risque est que la population locale soit cooptée pour servir des buts externes.

La « participation interactive » se caractérise par le fait que la population participe conjointement à l'analyse, au développement des plans d'action et à la formation ou au renforcement des institutions locales. La participation est envisagée comme un droit, pas uniquement comme un moyen. L'« auto-mobilisation » définit une population qui participe en prenant des initiatives indépendamment des institutions externes pour changer les systèmes. Elle développe des contacts avec des institutions externes pour les ressources et les conseils techniques dont elle a besoin, mais garde le contrôle sur l'utilisation de ses ressources. L'« auto-mobilisation » peut se déployer si les gouvernements et les organisations non-gouvernementales fournissent, aux acteurs concernés, un réseau capable d'offrir un soutien. De telles mobilisations auto-initiées devraient ou ne devraient pas remettre en question la distribution du pouvoir et des richesses existantes.

L'échelle de Arnstein, quant à elle, identifie « la manipulation », « la thérapie », « la participation informative », « la participation par consultation », « la participation apaisante », « le partenariat », « le pouvoir délégué » et « le contrôle citoyen ». Les deux premiers niveaux de participation sont regroupés au sein du groupe « non- participation ». Selon David Wilcox (1998)¹⁹, le but de la « manipulation » et de la « thérapie » est de soigner ou d'éduquer les

¹⁹ <http://www.partnerships.org.uk/part/arn.htm> 2p, 01/06/2004.

participants. Le plan proposé est le meilleur. Cette conception est similaire à celle des deux premiers niveaux de l'échelle proposée par Pretty.

Les trois niveaux suivants constituent les « degrés de pure forme »²⁰. Selon Wilcox toujours, « la participation informative » est le premier niveau de participation légitime, mais le problème est qu'il se caractérise le plus souvent par un flux d'informations à sens unique. « La participation par consultation » est le niveau où sont menées des enquêtes publiques et mises en place des rencontres de quartier. Il ne s'agit là, cependant, que d'une simple pratique formelle. « La participation apaisante » constitue le niveau où peut apparaître le phénomène de cooptation. Les citoyens ont ici la possibilité d'émettre un avis, mais la décision finale, quant à la légitimité et à la faisabilité de cet avis, demeure entre les mains des politiques et des hauts-fonctionnaires.

Ce sous-groupe de degrés de participation, bien que ne présentant pas tout à fait le même contenu, est à rapprocher de celui de Pretty. On retrouve dans ce groupe allant du niveau trois au niveau cinq de chacune des deux échelles, les degrés de participation où s'effectuent la consultation - niveau quatre pour Pretty et cinq pour Arnstein - et la cooptation - niveau cinq - dans les deux cas. Ce qui explique les différents agencements et appellations, des niveaux quatre et cinq, est que contrairement à Pretty, Arnstein introduit un niveau distinguant la participation informative de la participation consultative. Aussi, la « participation consultative » d'Arnstein recoupe en partie la « participation par incitation matérielle » de Pretty - niveaux quatre -, dans la mesure où il y est reconnu l'aspect formel de cette forme de participation.

Les trois derniers degrés de l'échelle proposée par Arnstein sont ceux du « pouvoir citoyen ». Le partenariat est le degré - six - où, selon Wilcox, le pouvoir est effectivement redistribué à travers des négociations entre citoyens et élus. Par l'entremise de comités, les responsabilités en matière de planification et de décision sont partagées. Le degré - sept - du « pouvoir délégué » se caractérise par une présence citoyenne majoritaire au sein des comités et par une véritable délégation de pouvoir en termes décisionnels. Le dernier degré - 8 - est celui du « contrôle citoyen ». Les citoyens effectuent l'ensemble du travail en matière de planification, de définition de la politique, et de supervision du programme de coopération

²⁰ Traduction de « degrees of Tokenism »

entre résidants. On ne trouve, ici, aucun intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les citoyens.

Bien qu'Arnstein propose trois derniers degrés et que Pretty n'en propose que deux, ces deux ensembles sont à rapprocher. Ce que Pretty place sous le terme de « participation interactive » recoupe en partie le sens qu'Arnstein donne au « partenariat » et au « pouvoir délégué ». Il s'agit dans les trois cas de la participation citoyenne à la planification et à la prise de décision. La notion qu'introduit Arnstein en distinguant le « partenariat » du « pouvoir délégué » est celle de la proportion. Si dans le cadre du partenariat, les citoyens sont représentés, dans celui du pouvoir délégué ils le sont majoritairement. « L'auto-mobilisation » comme le « contrôle citoyen » se caractérisent par une indépendance et une autonomie citoyenne face aux pouvoirs publics décisionnels.

Les échelles de la participation de Pretty et Arnstein s'apparentent, mais sont, en définitive, plus complémentaires que similaires. Elles introduisent, toutes deux des degrés de participation, notions et termes pertinents au regard de notre cadre d'analyse. Par exemple, nous retiendrons de Pretty la « participation interactive », degré de participation où s'effectue le renforcement des institutions locales. Nous garderons d'Arnstein, la dénomination de la « participation thérapeutique » et la distinction entre « participation informative » et « participation consultative ». Nous proposerons au Chapitre 3 notre propre échelle de la participation. Cette dernière sera le résultat d'une adaptation des modèles de Pretty et d'Arnstein à notre objet de recherche.

Nous retiendrons de ces deux typologies trois principes déterminants, connectés de façon logique et graduelle, pouvant être retenus au regard de la participation effective. Le premier principe renvoie à l'élaboration et au partage de l'information. Il s'agit ici du degré de construction commune de l'information en matière de diagnostic, de définition des problèmes et des objectifs à atteindre. Le deuxième principe est relatif au statut accordé à l'« empowerment », c'est-à-dire au processus par lequel chacun devient partie prenante de son propre environnement et de celui de la communauté dans la ville. Ce processus s'illustrerait, dans la pratique, par la capacité à définir les projets à réaliser. Le troisième principe renvoie à la formalisation institutionnelle des mécanismes participatifs au sein desquels la population intervient. Il est question ici de la marge d'action offerte aux résidants sur le plan organisationnel.

La définition de ces trois principes permet d'établir une relation de continuité et d'approfondissement entre participation et partenariat. À quoi renvoie cette dernière forme d'action ?

2.1.2 Un ou des partenariats ?

Comme le montrent Larner et Craig (2002), les partenariats locaux qui se développent de façon relativement généralisée en Occident visent à promouvoir des collaborations entre le gouvernement central ou ses représentants, les institutions locales et les organisations communautaires qui émergent comme exemple significatif d'initiatives localisées. Bien que répandu, le discours sur le partenariat demeure divers.

On pourrait penser que, utilisé par les néo-libéraux, l'appel au partenariat masquerait une privatisation des services municipaux alors que, mobilisé par la gauche, il offrirait des responsabilités accrues aux structures communautaires représentatives. Il semble cependant qu'on ne puisse considérer les nouvelles formes de partenariat ni comme le symbole de la simple continuation des formes néo-libérales du marché, ni comme celui d'un simple approfondissement de la pratique démocratique. En effet, il serait plus juste de les envisager comme partie intégrale d'une nouvelle forme sociale de gouvernance, qui tend à énoncer des signaux légitimes en matière de stabilité sociale et d'inclusion aux marchés globaux, tout en invitant à l'orientation active et à la participation autour de préoccupations locales.

La collaboration de différents niveaux de gouvernement avec les communautés et la formalisation des relations autour de valeurs partagées et de buts locaux constitue le mode « moderne », « de la troisième voie » de gouvernance. Malgré le flou sémantique qu'il incarne, le partenariat est valorisé et présenté, notamment au sein des textes politiques du « Contrat de ville » (Contrat de ville 2000/2006) et des « Quartier sensible, quartier ciblé » (2000), comme bénéfique pour tous. Cette nouvelle forme de collaboration met en présence différents secteurs, milieux culturels et niveaux de pouvoir. L'ensemble de ces initiatives représente l'avènement d'une stratégie innovante impliquant les communautés locales en vue d'élargir les frontières du gouvernement décentralisé responsable localement.

Malgré le fait que les différentes formes de gouvernance sociale soient associées à des contextes politico-économiques particuliers, soient informées par des rationalités gouvernementales particulières, et incarnent des formes particulières d'éthique et d'expertise et prennent des formes institutionnelles distinctes, il semble possible de proposer une définition idéale du partenariat. F.Dhume (2001) propose une lecture détaillée permettant d'appréhender la démarche partenariale définie par la « démarche collective », « la place des acteurs » et « le sens de l'action ».

« La démarche collective » est caractérisée par quatre éléments. Le premier est que l'action collective doit être envisagée comme le support d'une communauté d'intérêt, autrement dit, le collectif doit avoir un sens au regard de l'action. Le deuxième est l'engagement sur une base libre et contractuelle dans la mesure où le partenariat n'existe que par rapport au sens du contrat. Le troisième est l'engagement mutuel. Ici, l'objet qui rassemble, et le projet qui engage la responsabilité de tous, se construisent par l'apport et l'engagement de chacun. Le dernier est le partage d'une responsabilité collective. La place de chacun est ainsi différente en fonction de ses capacités, compétences et moyens, mais repose sur une logique de complémentarité.

« La place des acteurs » est aussi déclinée selon quatre principes. Le premier est l'égalité de statut des partenaires. Il doit y avoir construction collective d'un cadre spécifique conduisant à renégocier les statuts. Le suivant est le maintien des différences entre les acteurs. Le cadre et le projet construits sont alors le résultat de l'expression des différences des acteurs du collectif et de la prise en compte d'une réalité complexe et multiforme. Le pénultième est la régulation par le conflit. Le partenariat doit être un espace de conflictualité où se négocient des logiques possiblement divergentes. L'ultime est la naissance d'un acteur collectif. Il s'agit en ce sens de construire plus qu'un simple collectif d'acteurs.

« Le sens de l'action » est défini par trois fondements. Le premier renvoie à la construction d'un cadre spécifique présentant ses propres règles pour que l'action soit valide par rapport au projet élaboré collectivement. Le deuxième fait référence à la définition d'une démarche de projet pour la cohérence de l'action. Ici, le projet constitue une condition fondatrice du collectif et un outil structurant de la démarche en vue de réunir les conditions de réussite de l'action au regard du sens. Le troisième fondement fait appel à la mise en œuvre d'une logique de changement externalisée. Il est alors convenu que le partenariat n'a de sens que par

rapport à une volonté de changement des manières de faire. Il est un outil externe et ne doit pas être mis en place en interne dans un service.

À la manière de F.Dhume, il semble possible de définir le partenariat comme

« une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action - faire autrement ou faire mieux - sur un objet commun - de par sa complexité et/ou par le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs -, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. » (2001, p108).

Comme le montre cette définition, le partenariat est un modèle complexe, relevant d'une structure d'action et de relations qu'il convient de ne pas confondre avec d'autres modèles d'action collective.

Ainsi, alors que la participation semble se cantonner (auto-mobilisation mise à part) à l'implication citoyenne au sein d'instances ouvertes dans le cadre des politiques sociales urbaines ; instances considérées comme le lieu privilégié d'une intervention en termes d'orientation des politiques ; le partenariat se présente comme l'occasion d'accorder une place particulière aux citoyens dans la réalisation même des politiques. Il s'agit dans les deux cas de l'implication citoyenne et, par là même, de la modification des rapports entre l'Etat et le citoyen, la question qui s'impose dès lors est celle-ci : les modalités émergentes de mise en place des politiques sociales urbaines constitueraient-elles le berceau d'une nouvelle forme de citoyenneté ?

2.2 Citoyenneté : quelle définition ?

Les termes de « citoyenneté » et ceux qui y sont associés, à savoir « citoyen(s) » et « citoyenne(s) », sont à la mode. Danielle Juteau estime ainsi que « depuis vingt ans, cela est bien connu, nous assistons, tant dans le champ scientifique que dans la sphère politique et l'espace civique, au retour du citoyen. » (2000, p3). La variété des contextes au sein desquels ces termes (citoyenneté, citoyens, citoyennes) sont mobilisés semble les dénuer de tout sens. Pour tenter de répondre au souci « d'opérationnalisation » de la notion de citoyenneté, il semblait important de procéder à une « épuration sémantique », à l'image d'un entonnoir. C'est au regard de l'obtention d'une définition mobilisable pour appréhender les réalisations

des politiques sociales urbaines « Contrat de Ville » et « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » que cet exercice prendra tout son sens.

2.2.1 Citoyenneté : attribut ou relation ?

L'un des textes fondateurs de la sociologie de la citoyenneté revient à T.H.Marshall (1964). Selon ce dernier, la citoyenneté est un statut qui permet l'accès à différents droits et pouvoirs sous le seul contrôle de l'Etat. Elle est composée des droits civils, politiques et sociaux et son aspect le plus important est sa capacité à limiter les inégalités économiques. Ces dernières sont créées par le marché, qui suppose l'égalité naturelle et première de tous.

Marshall présente les « droits civils » comme la catégorie de droits apparue en premier. Elle a émergé suite aux revendications de la bourgeoisie au dix-huitième siècle et à une addition graduelle de nouveaux droits à un statut qui existait déjà et était censé appartenir à tous les membres adultes, masculins, de la communauté. Ces droits renvoient aux libertés individuelles, notamment à la liberté de parole, à l'égalité face à la loi, et à la propriété privée. L'institution qui y est associée est la cour de justice. Dans la cité, la « liberté » garantie par l'Etat, considérée comme universelle, est synonyme de « citoyenneté ». Cette dernière passe des institutions locales aux institutions nationales (Marshall 1964).

Les droits politiques renvoient à la participation au processus décisionnel et apparaissent au dix-neuvième siècle avec l'avènement du suffrage universel²¹. On parle dès lors d'un statut général de la citoyenneté. Il est question de garantir d'anciens droits à de nouveaux ensembles de la population. Si les droits civils avaient une prétention universelle, les droits politiques sont limités. Aussi, dans le contexte capitaliste émergent, les seconds se trouvent relégués derrière les premiers. Cependant il ne faut pas en limiter l'importance. L'octroi du droit de vote revient à reconnaître une capacité collective. Les Parlements et les Conseils de gouvernement local en sont les institutions garantes (Marshall 1964).

Au vingtième siècle, les droits sociaux deviennent une composante majeure dans la définition de la citoyenneté. Il s'agit ici de la mise en place d'un système de large régulation

²¹ Il s'agit ici du suffrage universel masculin. Il est évident que des restrictions en matière de citoyenneté demeurent aujourd'hui. C'est notamment le cas des itinérants et des travailleurs immigrés, en France notamment.

visant à réduire les inégalités en termes de condition de vie. Cette nouvelle catégorie de droits est symbolisée par les lois visant à ajuster le revenu réel aux besoins sociaux, au statut du citoyen, et non plus à la valeur marchande de son travail. En outre, le traitement des revendications des pauvres ne remettra désormais plus en question leur égalité citoyenne. Le droit à l'éducation, dès le vingtième siècle, constitue un réel droit à la citoyenneté. Il ne s'agit pas d'accorder aux enfants le droit d'aller à l'école, mais aux adultes citoyens celui d'avoir été éduqués. L'éducation constituant un prérequis à la liberté civile, ce droit s'inscrit en cohérence avec les droits civils (Marshall 1964).

Cité dans bon nombre de bibliographies relatives à la question de la citoyenneté ; chez Mc All 1995-1999, Thériault 1999, Juteau 2000, Mahon 2003 par exemple ; l'ouvrage de Marshall proposant cette définition tridimensionnelle de la citoyenneté semble constituer une référence en la matière. Cela dit, comme le montre D.Juteau, le concept de citoyenneté est en perpétuelle extension (1999). En ce sens une approche dynamique de la citoyenneté s'est présentée comme pouvant faciliter l'appréhension du phénomène contemporain des modalités de mise en œuvre des politiques sociales urbaines.

Jenson et Papillon identifient trois dimensions complémentaires qui font de la citoyenneté une relation dynamique (2001,p5). La première dimension est celle des « droits et responsabilités ». Il est ici question de ce que « l'État doit au citoyen, de ce que le citoyen doit à l'État et de ce que les citoyens se doivent entre eux » (2001,p9). Les droits civils, politiques, puis sociaux ont été obtenus en échange de deux actes de citoyenneté importants : une participation informée à la vie politique et un soutien de cette dernière pour ses travaux et sa protection. Pour que la reconnaissance de ces droits ne demeure pas symbolique, des mécanismes de garantie de leur pleine réalisation doivent être institués (Jenson et Papillon, 2001). Il semble que ce soit dans cette optique que Marshall ait associé, comme présenté ci-dessus, à chacune des catégories de droits qu'il a identifiée, des institutions ayant comme mandat de garantir le rapport citoyen.

La deuxième dimension, liée en partie à la première, est celle de « l'accès ». Il s'agit ici de préparer les citoyens à assumer leurs devoirs démocratiques, associés à la citoyenneté universelle, en leur offrant les capacités de participer. Les deux conséquences qui découlent de cette idée sont d'une part, que la pleine citoyenneté dépend de l'accès au pouvoir politique et aux droits, et d'autre part, que les citoyens doivent disposer des moyens pour exercer

concrètement leurs droits civils, politiques et sociaux. Il n'en demeure pas moins que l'accès n'est pas automatiquement atteint et que des efforts semblent être nécessaires pour garantir l'avancement vers l'égalité. C'est ici qu'interviennent les luttes d'acteurs sociaux en vue d'obtenir un meilleur accès à l'univers politique et aux droits (Jenson et Papillon, 2001).

La troisième dimension de la citoyenneté dynamique est celle de « l'appartenance ».

« Être citoyen signifie appartenir à une communauté politique particulière, participer à sa vie sociale et économique et jouir de son soutien en cas de besoin. La citoyenneté définit les frontières de l'appartenance, offrant une reconnaissance et un statut spécifique à ceux qui sont autorisés à participer et à bénéficier de la communauté politique ». (2001,p11)

Cette dimension de la citoyenneté joue un rôle important en matière de distinction des membres et des non-membres, mais permet également de maintenir une solidarité sociale au-delà des différences culturelles, économiques et sociales d'individus dont les intérêts se trouvent souvent en compétition (Jenson et Papillon, 2001).

Les trois dimensions de la citoyenneté, selon Jenson et Papillon, ne peuvent être entendues indépendamment les unes des autres. « La citoyenneté implique une relation triangulaire entre droits, accès et appartenance » (2001,p12). Cette dernière est dynamique et les trois dimensions sont façonnées par les pratiques gouvernementales et les luttes politiques. Ainsi les régimes de la citoyenneté sont en constante redéfinition et transformation.

La citoyenneté, « comprise comme une relation entre les individus et l'État et entre les individus eux-mêmes, est », selon Jenson et Papillon, « l'expression concrète du principe fondamental d'égalité entre les membres de la communauté politique » (2001,p6). Cette relation s'exprime notamment au sein des institutions et des pratiques démocratiques. La citoyenneté n'est donc plus à envisager en termes de droits et de devoirs uniquement. En considérant la participation démocratique comme le vecteur permettant aux individus de devenir citoyens, il semble possible d'envisager les espaces de négociation ouverts dans le cadre des politiques sociales urbaines contemporaines comme le lieu d'expression d'une forme élargie de la citoyenneté.

2.2.2 Une nouvelle extension de la citoyenneté ?

Les limites du droit de vote constituent l'une des raisons pour lesquelles les instances participatives ont été mises en place. Le droit de vote universel, bien qu'énoncé présente encore certains écueils en matière de participation. On peut penser ici aux travailleurs immigrés qui participent à l'économie nationale et à la vie sociale et culturelle de leur quartier mais qui n'ont pas le droit de vote. Au sein des instances délibératives, ils peuvent s'exprimer sur une base communautaire notamment, et ainsi obtenir un pouvoir d'action sur leurs conditions de vie (Designaux et Seffali, 1996).

Les dernières années ont par ailleurs été les témoins d'un désintérêt croissant pour les élections de la part des citoyens de « statut ». ²² Un « bon citoyen » devant participer à la vie civique et plus particulièrement à la vie politique, les espaces de délibération se sont présentés comme un moyen d'encourager la participation politique. En matière d'accès, il a été pensé que l'implication locale devait permettre la diminution des raisons structurelles à la faible participation électorale. La prise de position au niveau local pourrait alors constituer le lieu d'un apprentissage, d'une éducation à la chose politique. Aussi, le fait d'aller chercher le citoyen, notamment par des techniques de « community bulding ²³ » permettrait de dépasser les raisons contextuelles à la non-participation, telles les conditions socio-économiques (Donzelot, Mével, 2002). La possibilité de redessiner le processus politique en visant l'investissement des citoyens à de nombreux niveaux est ainsi offerte.

En ce sens, ces nouvelles formes d'implication devraient permettre le renouvellement d'un sentiment d'appartenance. L'implication locale se présente comme l'occasion de réhabiliter une certaine légitimité du pouvoir politique. Résoudre des problèmes locaux à l'aide de politiques « curatives » permettrait de rétablir les bases d'une confiance et d'un possible regroupement au sein d'une même communauté politique. En articulant les trois dimensions dynamiques de la définition qu'offrent Jenson et Papillon de la citoyenneté, on dira que viser l'implication de la population favorise un meilleur accès et par là même un plus profond sentiment d'appartenance à la communauté politique. En ce sens il semble possible de parler,

²² Il s'agit ici des détenteurs du droit de vote.

²³ Il est question ici de construire le voisinage, de créer les conditions favorables à sa formation grâce à des professionnels. Il s'agit de réunir des gens, après avoir fait du porte-à-porte, pour qu'ils trouvent eux-mêmes les solutions aux problèmes qui les préoccupent, et de les inciter à jouer la carte de la prise de parole au lieu de s'abandonner à la défection.

en matière d'instances délibératives, de citoyenneté que l'on pourrait qualifier d'active ou de participative.

« L'accès à la citoyenneté commence à être envisagé comme l'accession aux conditions économiques, sociales et culturelles de l'exercice des droits politiques. » Par cette affirmation, Marques-Pereira et Bizberhg, (1995, dans Jenson et Papillon, 2001, p3) montrent que les droits politiques ne suffisent pas à une citoyenneté effective. Des pré-requis doivent être mis en place pour permettre l'exercice d'une pleine citoyenneté. Il semble possible de parler ici de « citoyenneté sociologique » au sens de Mc All (1995). Comme on l'a souligné plus haut, cette dernière renvoie au fait d'offrir aux citoyens la capacité de mobiliser les ressources à l'intérieur de chacun des territoires fréquentés tels que « l'espace emploi », « l'espace école », « l'espace système » et « l'espace de citoyenneté » constitués par les organismes communautaires. Par « ré-appropriation, » on considèrera les instances de négociation mises en place au sein des politiques sociales urbaines de revitalisation comme un autre territoire social présentant, lui aussi, ses règles propres de fonctionnement.

Dans cette perspective, la citoyenneté n'est plus envisagée comme un simple « concept politique relevant d'un paradigme normatif » (Thériault, 1999, p5), mais devient « une modalité particulière d'intégration sociale, une manière d'être ensemble » (Thériault, 1999, p5). Il n'est désormais plus question d'appréhender le citoyen de manière abstraite en référence à une égalité de principe, sinon au regard de la vie sociale réelle (Thériault, 1999). Au sein des instances délibératives, ce sont les inégalités sociales qui tendent à être réduites. Si pendant longtemps la citoyenneté ne faisait pas référence à l'espace privé, ce dernier semble être devenu une préoccupation importante pour la réalisation d'une citoyenneté effective. Pré-requis économiques, sociaux, et culturels deviennent alors centraux.

Dans le prolongement de cette logique, se développe une tendance à la revendication des conditions techniques de la citoyenneté. Ainsi les mouvements parlant au nom des citoyens, réclament une meilleure reconnaissance de la part des politiques (Jenson- Papillon, 2001). Cette demande, qui n'est pas sans remettre en question les frontières de la communauté politique, semble avoir trouvé sa réponse dans l'approche territorialisée.

En effet, considérer le citoyen comme un partenaire prioritaire ne semble pas suffisant. Les moyens mobilisés localement pour favoriser cette implication, paraissent déterminants en

matière de réalisation de la citoyenneté sociale effective. En offrant à la société civile les moyens de réalisation d'une réelle capacité de participation, en vue d'intervenir sur ses conditions de vie, les dispositions techniques d'approche et de sensibilisation, mobilisées au sein des politiques sociales, semblent la clé du parachèvement de la citoyenneté sociale effective ou sociologique.

Conclusion

La participation au sein des politiques urbaines de revitalisation renvoie à l'implication des « non-forces sociales » en vue de leur responsabilisation, facteur d'intégration. C'est au nom du développement d'une capacité d'action que les habitants des quartiers prioritaires sont invités à intervenir sur leurs conditions de vie. La latitude qui leur est accordée pour la réalisation de cette démocratie locale et quotidienne n'est hypothétiquement pas la même au sein du « Contrat de Ville » et des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » ; selon les traditions nationales respectives en termes de rapport entre État et société civile. Dans une optique comparative, la mobilisation d'une échelle inspirée des typologies de Pretty reprise par Peris. S Jones (2003), et de Arnstein reprise par David Milcox (1998), présentant différentes formes de participation, semblait constituer le meilleur outil. Les trois principes fondamentaux permettant l'évaluation du degré de participation réalisé au sein des politiques sociales urbaines en présence - principes définis à partir des modèles proposés par ces mêmes auteurs - sont « l'élaboration et le partage de l'information », le « statut accordé à l' "empowerment" » et la « formalisation institutionnelle des mécanismes participatifs ».

Ces trois derniers principes peuvent être utilisés pour appréhender le partenariat, nouvelle forme de gouvernance sociale, fondée sur la collaboration de différents secteurs, milieux culturels et niveaux de pouvoir. Cependant, la déclinaison de la démarche partenariale en trois composantes ; « démarche collective », « place des acteurs » et « sens de l'action » proposée par F.Dhume (2001), semble plus adaptée à cette recherche. Car les éléments caractéristiques mobilisés pour en faire la lecture permettent de distinguer le partenariat d'autres formes d'action collective, notamment de la participation. Ainsi, le partenariat se caractérise par un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux. Il est moteur de l'émergence d'un acteur collectif érigé dans la perspective d'un changement des modalités de

l'action, et acteur collectif qui élabore à cette fin un cadre d'action adapté à son projet. En ce sens, cette lecture de la démarche partenariale permet d'envisager des hypothèses en termes d'émergence d'un acteur collectif au sein des politiques sociales urbaines de revitalisation ; hypothèses dépendant toujours de la tradition nationale en termes de rapport entre État et société civile.

La participation et le partenariat, présentés comme des droits dans le cadre des politiques sociales urbaines, visent l'implication de la population en vue de favoriser un meilleur accès et d'accroître le sentiment d'appartenance à la communauté politique. La définition dynamique de la citoyenneté proposée par Jenson et Papillon (2001) présente cette dernière à partir de trois dimensions : « droits et devoirs », « accès », et « sentiment d'appartenance ». En ce sens, la participation et le partenariat forment deux éléments d'une citoyenneté qu'on qualifie d'active. Les moyens mobilisés, au sein des politiques des « Contrat de ville » et des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », pour transformer les résidents des quartiers prioritaires en citoyens participants et partenaires, et qui dépendent une nouvelle fois de la tradition nationale en termes de rapport entre État et société civile, vont être comparés par le biais de cette définition tridimensionnelle. C'est dans ce cadre qu'il est question de citoyenneté sociologique.

À la lumière de notre objet de recherche, ces trois concepts clés - concepts systématisés dans le cadre du chapitre suivant dédié à la démarche méthodologique - s'articulent autour d'une nouvelle hypothèse : « l'efficacité des politiques sociales urbaines de revitalisation en matière d'effectivité de la participation et du partenariat dépendrait du travail effectué pour développer une citoyenneté sociologique. La nature même de ce travail serait liée à l'organisation traditionnellement établie des relations entre société civile et État en présence. »

CHAPITRE 3

La démarche méthodologique

Ce chapitre a pour but de clarifier la démarche méthodologique en vue d'appréhender l'expression des politiques sociales urbaines de revitalisation française et québécoise des « Contrat de ville » et des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » dans les textes politiques caractérisés par une vision idéale des programmes, d'une part et dans leur mise en œuvre, d'autre part.

Dans ce cadre, il va être question d'évoquer le plan de recherche au regard de l'approche méthodologique privilégiée, qui est l'étude de cas comparés. Celle-ci a été utilisée au regard de la nature de la question de recherche. En vue de répondre à cette dernière, dans le cadre de l'approche théorique, il a fallu élire deux politiques sociales urbaines d'inspiration commune, mais d'applications divergentes. Pour appréhender la mise en œuvre du « Contrat de ville », le quartier de Villejean à Rennes a été sélectionné et pour étudier celle des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », c'est le secteur Darlington du quartier Côte-des-Neiges de Montréal qui a été retenu. Une fois la collecte des données effectuée sur les deux sites, l'analyse va se dérouler à la lumière du cadre théorique reposant sur les concepts de « participation », « partenariat » et « citoyenneté sociologique », une fois systématisés par la définition d'indicateurs. C'est à partir de la problématique initiale que la comparaison des aboutissements de chacune des analyses a été effectuée.

À l'issue de la présentation méthodologique détaillée qui va suivre, en tenant compte du contenu des chapitres précédents, la démarche ayant conduit à l'obtention des résultats présentés au sein des chapitres suivants, sera compréhensible.

3.1. Plan de recherche

« Le mode d'inscription des acteurs politiques et sociaux au sein des politiques sociales urbaines dépend-t-il des relations traditionnellement établies entre ces deux derniers groupes d'acteurs ? »

Une fois la question de recherche définie de la sorte, le choix de la stratégie méthodologique a pu être effectué. C'est celle de l'étude de cas qui a été privilégiée. Selon Yin,

A case study is an empirical inquiry that :

- investigates a contemporary phenomenon within its real-life context; when
- the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident; and in which
- multiple sources of evidence are used (Yin, 1989, p23).

Une étude de cas est ainsi définie par la nature de l'investigation, celle du contexte au sein duquel l'objet est appréhendé et celle des outils mobilisés pour l'analyser. C'est à partir de la première dimension, l'objet d'enquête exprimée par la question de recherche, que le choix des cas doit être effectué. En effet, selon Yin, trois conditions déterminent le recours à l'étude de cas. Le premier de ceux-ci²⁴ est la nature de la question de recherche. Ainsi, il est préférable d'effectuer une étude de cas pour les questions cherchant à expliquer le « comment » ou le « pourquoi » d'un phénomène. Il écrira à cet effet : « In general, case studies are the preferred strategy when « how » or « why » questions are being posed (...). » (Yin, 1989, p13).

Bien qu'elle ne soit pas exprimée sous une forme interrogative la question de recherche, ainsi formulée, est explicative. Il est ici question d'expliquer les divergences en matière d'inscription des acteurs politiques et sociaux au sein des politiques sociales urbaines de revitalisation. Yin dira à ce propos que l'étude de cas est à privilégier pour les questions explicatives dans la mesure où il s'agit d'appréhender et retracer des liens de fonctionnement (Yin, 1989).

Il ajoutera que l'une des pertinences majeures de l'étude de cas est d'expliquer les liens causaux dans les interventions de la vie réelle que les stratégies d'enquête (par questionnaires) ou les expériences permettent difficilement de saisir. Il s'agit alors des liens entre le mode

²⁴ Les deux autres conditions sont d'une part l'étendue du contrôle de l'initiateur sur le développement des événements, et de l'autre le degré de focalisation sur des événements contemporains versus historiques. (Yin, 1989, p16).

d'inscription des acteurs sociaux et politiques au sein des politiques sociales urbaines, et les relations traditionnellement établies entre l'État et la société civile.

Au regard de la question de recherche, l'étude de cas constitue la stratégie méthodologique appropriée. Yin ajoute qu'une autre pertinence de l'étude de cas est de permettre la description du contexte de vie réelle au sein duquel s'articule chacune des interventions. Ceci semble inciter à l'évocation des sites sélectionnés.

3.2 Sélection des sites

La sélection des sites s'est faite en deux temps dans la mesure où il a été question, suite à une investigation menée en France, d'entamer un travail de comparaison avec le Québec. Le choix du site québécois a donc été opéré au regard du site français, un an après.

Il s'agissait tout d'abord d'effectuer un premier travail sur la politique sociale urbaine de revitalisation française du « Contrat de Ville ». Rennes est une ville bretonne de 206 194 habitants. Depuis 2000, la politique de la ville est appliquée dans six quartiers, dont Villejean.

Quartier d'habitat social construit dans l'après-guerre et souffrant désormais « d'une image dégradée et de difficultés sociales », Villejean est concerné, dans le cadre du programme d'intervention par « une opération lourde de restructuration urbaine » en vue de son repositionnement « au sein du développement de l'agglomération » (Direction départementale de l'équipement, Ville de Rennes, 2000, p30). Concomitante à la construction du terminus de la ligne de métro « Val », la restructuration de la dalle Kennedy constitue l'une des plus lourdes interventions menées en « Contrat de Ville » pour les années 2000-2004. Avec un taux de fréquentation des équipements culturels de 19,9 % contre 14,2 % pour l'ensemble de la population rennaise, Villejean compte parmi les quartiers les plus dynamiques en la matière (APRAS, 2000).

Au regard de la question de recherche, ces caractéristiques semblaient présenter Villejean comme le cas d'investigation idéal. Comme il a été souligné ci-dessus, la réputation jusqu'en France du tiers secteur québécois a influencé l'orientation de la question de recherche.

C'est à la lumière des dominantes de la population villejeannaise que le choix du quartier montréalais constituant le deuxième cas a été effectué. Bien que certaines données ne soient pas disponibles pour chacun des quartiers, en raison de traditions statistiques différentes²⁵, quelques similitudes importantes sont à relever.

Tout d'abord, les secteurs présentent un ordre de population presque identique. Ainsi, Villejean compte 13 007 habitants (APRAS, 2000) contre 11 833 pour le secteur Darlington de Côte des Neiges²⁶ (Québec, Ville de Montréal, 2000). Ensuite, les deux zones ont une population jeune. A Villejean, 26% de la population a moins de vingt ans contre 11,5 % de 60 ans et plus. Darlington propose une composition de la population analogue, avec 24 % de la population ayant moins de 20ans et 9 % ayant 65 ans et plus.

Ces deux populations jeunes présentent toutes deux un fort taux de chômage. Ainsi, à Villejean, 21,2 % des moins de 25 ans sont au chômage pour 24 % à Darlington. Les deux quartiers sont également marqués par un faible nombre de propriétaires. A Villejean, 80 % des logements sont occupés en location et près de la moitié sont des logements sociaux (48,6%). Pour Darlington, le taux de logements sociaux n'est pas indiqué, mais seuls 4% des résidents sont propriétaires.

Une autre caractéristique de ces deux populations est l'origine immigrante. L'écueil principal est ici qu'aucune donnée n'est disponible à ce sujet pour Villejean. Seule l'histoire de la population du quartier à caractère ouvrier et l'observation puis l'identification des minorités visibles permettent d'aller en ce sens. Sur Darlington, 57 % de la population est immigrante et leurs origines diverses²⁷. Les populations de Villejean et Darlington présentent de nombreuses caractéristiques communes, caractéristiques déterminantes en matière de politiques de revitalisation.

²⁵ Il est par exemple, impossible de trouver dans les statistiques de l'INSEE l'équivalent des chiffres de Statistique Canada relatifs non seulement à la composition ethnique de la population immigrante mais également au poids de cette dernière dans la population totale.

²⁶ Contrairement aux autres zones de Montréal concernées par l'intervention, le quartier Côte des Neige compte un chargé de projet pour deux secteurs concernés par l'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». La composition sociale du secteur Darlington semblant plus proche de celui de Villejean, c'est sur celui-ci que l'enquête a été effectuée. Il convient cependant de noter que les caractéristiques du secteur Victoria sont relativement voisines de celles de Darlington.

²⁷ 14 % de la population immigrante vient des Philippines, 12 % du Vietnam, 6 % du Sri Lanka, 5 % d'Haïti et 61 % d'autre origine.

Un autre élément important ayant conduit à la sélection du secteur Darlington est l'effervescence communautaire. Les citoyens ayant sensibilisés originellement le Maire de Montréal de l'époque aux problèmes quotidiens qu'ils rencontraient provenaient de ce secteur. C'est à partir de leur regroupement qu'a été créé les groupes « Task force », formation citoyenne étendue ensuite à l'ensemble des secteurs concernés par le plan d'intervention. Ainsi, Villejean comme Darlington constituent deux observatoires propices quant à la mise en place de la participation et du partenariat citoyen.

Au-delà de ces tendances communes, il est intéressant de noter que chacun des deux quartiers se trouvent géographiquement éloignés du centre ville, mais y sont relié par une ligne de métro. Aussi, chacun compte une Université, phénomène qui n'est pas sans incidences sur la composition de la population et sur le dynamisme associatif. Au regard de ces nombreuses similitudes, Darlington se présente comme l'homologue québécois de Villejean en ce qui concerne les fins de cette recherche. C'est donc sur ces deux sites que la collecte des données a été effectuée.

3.3 Collecte des données

Le processus de collecte des données est constitué de deux périodes, chacune correspondant à un ancrage spatial différent. La première période, d'octobre 2001 à mai 2002, a été consacrée au cas de Villejean. La seconde, d'octobre 2002 à mai 2003, a été dédiée au quartier de Darlington. Pour le deuxième cas, des entrevue supplémentaires ont été effectuées en juin 2004 afin d'obtenir des informations complémentaires.

Dans les deux cas, c'est une analyse de documents politiques et de discours d'acteurs obtenues par le biais d'entrevues semi-dirigées.

3.3.1 Les documents politiques

Les documents politiques sont au nombre de 3 pour le « Contrat de Ville » et de 7 pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Ce déséquilibre numérique tient d'une part au contenu des documents ; les textes politiques français étant plus volumineux et en ce sens plus révélateurs ; et d'autre part aux résultats des recherches menées sur Internet.

Si pour le « Contrat de ville » de Villejean, la plupart des informations disponibles décrivent surtout le fonctionnement du programme en reprenant de façon synthétique les données disponibles dans les textes déjà obtenus, pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » des communiqués de presse étaient disponibles. Offrant un discours sur le plan de l'intervention, ces documents se sont avérés pertinents.

Cependant, il convient de noter que pour chacun des cas, les textes politiques pour lesquels l'analyse a été la plus fructueuse ne concernent que deux documents.

Pour le Contrat de ville, ces documents sont « Le contrat de ville 2000/2006 : Contrat de plan État - Région » (dr1) et le « Contrat de Ville de l'agglomération de la ville de Rennes, convention cadre 2000-2006 » (dr2). Le premier texte conséquent, fourni par les services municipaux de la ville de Rennes, a été produit par la Communauté de la ville de Rennes. S'agissant du texte officiel de la présentation du Contrat de plan Etat - Région 2000-2006, on y retrouve les orientations, objectifs et modes de mise en place de la politique de la ville selon les hauts fonctionnaires et élus. Le deuxième, obtenu sur le site officiel de l'Agglomération rennaise présente le même intérêt que le premier. Reprenant la Convention Cadre signée par les membres politiques et institutionnels de la Communauté d'agglomération de la ville de Rennes, ce document permet d'appréhender la lecture qu'ont ces derniers du « Contrat de ville » et de ses différentes thématiques.

Pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », les textes ressources sont « *Le plan d'intervention dans les quartiers ciblés* » (dm1), « *le plan d'action dans les quartiers sensibles* » (dm2) et le « *Rapport d'évaluation* » (dm3). Les deux premiers textes peuvent être regroupés dans la mesure où ils ont été publiés ensemble et que leur contenu est proche. Produits par le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, ces documents ont permis d'identifier les objectifs politiques du programme d'action et la particularité de la démarche visée. La présentation de certains projets subventionnés y figurant, les priorités fixées par les décideurs institutionnels ont pu être relevées. Ces documents constituent les seuls documents officiels présentant de façon globale l'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Le troisième texte se distingue du fait de son origine. Rapport d'évaluation produit par la Sogémap pour le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ce document s'est avéré prolix dans la mesure où le texte du Protocole d'Entente sur les Quartiers Sensibles (PEQS)

y est confronté aux résultats d'une recherche menée auprès des chargés de projets et groupes communautaire participants. Document clé, il révèle par les ambitions politiques, les objectifs et moyens affichés, mais aussi par les évaluations menées par les chargés de projets et les organismes communautaires quant aux réalisations en matière de mise en place et de suivi, les adéquations ou les décalages entre les aspirations politiques initiales et leurs achèvements.

L'ensemble de ces textes politiques aura permis de saisir dans un premier temps le fonctionnement de chacune des politiques, de faciliter dans un second temps l'approche politicienne de ces deux politiques sociales urbaines de revitalisation, et enfin de mieux comprendre les propos recueillis en entrevues.

3.3.2 Les entrevues avec les acteurs-clés des deux quartiers

Les entrevues sont au nombre de 7 pour le « Contrat de Ville » et de 3 pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Ce nouveau décalage numérique est principalement lié à la nature des informations obtenues par le biais des documents écrits. En effet, à Rennes, sur les 7 entrevues effectuées, 5 ont été menées auprès d'animateurs ou de directeurs de structures et d'associations du quartier. Rencontrer un nombre important d'usagers du programme semblait nécessaire afin de confronter les ambitions politiques du « Contrat de ville » à la réalité vécue, en vue d'évaluer le sentiment de satisfaction citoyenne. Pour Montréal, le Rapport d'évaluation produit par la Sogémap fournissait les informations nécessaires en la matière puisque l'étude qui y est relatée a été menée auprès d'une vingtaine de promoteurs²⁸ et présente, notamment, des statistiques relatives à la nature des objectifs des projets menés et aux résultats de ceux-ci, à la nature des activités réalisées, au type de clientèle visée par les projets et aux retombées des projets.

Pour le « Contrat de ville », comme pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » d'ailleurs, le premier interlocuteur a été le chargé d'application. Cette rencontre (er1) visait à identifier l'interprétation des textes politiques sur le terrain ainsi que les méthodes privilégiées pour la mise en place du programme d'intervention. Si les textes politiques ont permis de planter le décor général du « Contrat de Ville », cette entrevue aura favorisé l'identification de

²⁸ Chiffre exact non fourni.

la démarche élue pour insérer le dispositif à l'échelle du quartier. La rencontre du chargé d'application, porteur local du « Contrat de ville », semblait ainsi incontournable.

L'ensemble des autres entretiens a été mené auprès d'acteurs du milieu. L'entrevue obtenue auprès d'un employé des organismes HLM (er3) aura permis l'obtention d'une vision singulière du dispositif, relativement à celle des autres enquêtés, dans la mesure où elle aura permis d'appréhender la nature du travail partenarial mis en place dans le cadre des projets de rénovation physique du quartier. L'ensemble des autres entretiens ont été menés auprès des directeurs et animateurs des structures socio - culturelles et sportives du quartier (er2, er4, er5, er6, er7). Principaux usagers du dispositif, le recueil de leurs discours aura permis la confrontation des orientations des textes politiques d'une part, et des propos tenus par le chargé d'application d'autre part, aux réalités vécues par les acteurs. Rôle et statut des associations et des structures au sein du dispositif, nature des projets, méthodes favorisées pour leur mise en place et leur réalisation ont pu, dans ce cadre, être identifiés.

En plus de ces entrevues conventionnelles, ont eu lieu des échanges et des observations sur le terrain. Le fait d'avoir assisté aux premiers Conseils de quartier nous a permis d'évaluer la nature et le degré de la participation citoyenne. Des échanges avec des jeunes du quartier et des employés de la ville, en qualité de voisins ou d'amis, auront contribué à mesurer la connaissance et la reconnaissance du programme par les habitants.

Pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », comme il l'a été mentionné ci-dessus, la première entrevue a été effectuée auprès d'un acteur clé ... Le chargé de projet (em1). Cet exercice aura été l'occasion d'appréhender les premières divergences entre la politique française et la politique québécoise en termes de fonctionnement, de mise en place et de réalisation mais cette rencontre aura surtout permis d'identifier les méthodes et les démarches mobilisées au regard de l'implantation locale et citoyenne et de la mise en œuvre du programme d'intervention. La deuxième entrevue a été réalisée auprès d'un membre du Comité « Avisaire » du Maire (em2). Bénévole, l'enquêté a offert un propos extérieur au programme sur le déroulement des tables de concertation. Au regard de notre intérêt pour la nature et le statut de la participation citoyenne, les tables de concertations comme les Conseil de quartiers à Villejean devaient faire l'objet d'une investigation particulière. Cette entrevue aura été éclairante quant à l'organisation, au déroulement et à la fréquentation de cette instance de délibération. Le troisième entretien a été mené auprès d'un promoteur communautaire de Darlington (em3). Cette entrevue aura été l'occasion d'identifier des

projets, leurs objectifs, leurs modes de mise en place, les rôles et statuts accordés aux citoyens dans ce cadre ainsi que le niveau de développement du partenariat entre les groupes communautaires du quartier au sein du programme d'intervention

La première réelle entrevue, effectuée en face à face avec un seul interlocuteur, et menée à Rennes, était directive. Les questions posées étaient les suivantes :

- Dans quel contexte les relations entre la Maison de quartier et le « Contrat de ville » se sont-elles construites ?
- Quelles sont les démarches nécessaires pour obtenir une aide de la part du « Contrat de Ville » ?
- Quelle est la nature de ces aides ?
- Quelles actions concrètes, à ce jour, ont été permises par le partenariat entre la Maison de quartier et le « Contrat de ville » ?
- Si les objectifs du « Contrat de ville » vous ont été présentés, pensez-vous que les actions menées y répondent ?
- Le contrat de ville permet-il un meilleur partenariat entre les différentes collectivités locales et la Maison de quartier ?
- La Maison de quartier constitue-t-elle un relais entre les villejeannais et les moyens offerts par le « Contrat de ville » ?
- Les utilisateurs des services mis en place grâce à la collaboration entre la Maison de quartier et le « Contrat de ville » semblent-ils manifester un intérêt pour le « Contrat de ville » ?
- Sans collaboration avec le « Contrat de ville », la Maison de quartier serait-elle différente de ce qu'elle est actuellement ?
- Avez-vous aujourd'hui des projets avec le « Contrat de ville » ?
- Selon vous, quels écueils le « Contrat de ville » rencontre-t-il ?
- Le pouvoir d'action du « Contrat de ville » correspond-il à l'idée que vous vous en étiez fait au départ ?

Ce mode de fonctionnement s'est initialement présenté comme étant le plus approprié pour mener des entretiens hors micro. Cependant, bien que le contenu des réponses soit satisfaisant, cette structuration de la rencontre n'a pu permettre à l'interlocuteur de mener son propos au gré de ses idées. En effet, chaque ouverture en fin de réponse à une question s'est

trouvée rabattue par la question suivante. Aussi, il semble que certaines des questions, bien qu'ouvertes, laissent apparaître l'orientation attendue de la réponse. Le choix s'est donc, dès lors, tourné vers des entretiens moins structurés. Il a été question de fonctionner avec une grille d'entretien et de ne poser que la direction du propos.

Les thèmes contenus dans la grille d'entretien mise en place pour les structures ou groupes communautaires ont alors été définis comme suit :

- Diffusion et réception de l'information concernant l'existence du programme
- Rôle et statut accordé au sein du programme
- Mode de soumission et d'acceptation du ou des projets
- Nature et objectifs du ou des projets
- Suivi du ou des projets (tables de concertation ?)
- Rôle et statut des citoyens au sein de ces projets
- Relations avec les autres structures (démarche partenariale ?)
- Critères et mode d'évaluation des projets
- Bilan personnel, degré de satisfaction au regard du dispositif.

Pour les entretiens effectués auprès du chargé de projet du secteur Darlington et du membre du comité « Avisaire » du Maire, la grille d'entretien a été sensiblement modifiée, mais il a toujours été question de la mise en place et du fonctionnement du programme ou de l'instance de délibération d'une part et de la participation et du partenariat d'autre part.

Ce n'est qu'à partir de l'analyse que le mode de fonctionnement a pu être appréhendé au regard de la participation et du partenariat citoyen comme vecteur de la citoyenneté sociologique.

3.4 Analyse

Une fois la collecte des données terminée, il a été question d'analyser le matériau au regard de la question de recherche. Il a ainsi fallu circonscrire avec précision le cadre d'analyse à mobiliser, cadre reposant sur trois concepts centraux : « participation », « partenariat », et « citoyenneté sociologique ». Il a été également nécessaire d'établir une grille d'analyse.

3.4.1 Le cadre d'analyse

Chacun des concepts-clé du cadre d'analyse cités ci-dessus renvoient à des concepts associés comptant plusieurs dimensions ; elles-mêmes illustrées par des indicateurs dont l'application au matériau permet le passage de l'univers empirique à l'univers théorique.

3.4.1.1 Participation

Les deux politiques sociales urbaines dont il est question misent sur la participation citoyenne. Une question s'impose alors : « Quelle place est accordée aux résidants en matière d'orientation des politiques ? »

Afin d'évaluer le niveau de réalisation de la participation, premier axe de la citoyenneté active, il a été question d'élaborer une grille de lecture du phénomène à partir des échelles proposées par S.Arnstein (1969) et J.Pretty (2003). Il se dégage de la combinaison de ces deux échelles, et de leur confrontation avec les résultats obtenus sur le terrain, la distinction de 10 degrés de participation.

TABEAU I

Cadre conceptuel pour l'analyse de la participation citoyenne

<u>Concepts</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Indicateurs</u>
<u>Niveaux de participation</u>	<i>Participation manipulatrice</i>	Participation <i>prétendue</i> (revendiquée par les partenaires institutionnels pour légitimer leur travail, instances de négociation « fantôme ») <i>Représentation élitiste</i> de la population («un effort reste à fournir pour que les habitants présents dans ces commissions ne défendent pas uniquement leurs intérêts mais ceux de l'ensemble des habitants » (erl) <i>Absence d'influence</i> sur la prise de décision (décisions prises sans tenir compte de l'expression citoyenne)
	<i>Participation thérapeuthico-passive</i>	Décisions <i>unilatérales</i> par une administration (Orientations de nature administratives imposées) L'information partagée appartient à des <i>professionnels externes</i> (Données formulées par des groupes de professionnels) Participation envisagée en soi comme contribuant au <i>bien-être de la population</i> (visée thérapeutique)
<i>Participation informative</i>	<i>Participation informative</i>	Participation <i>ponctuelle</i> (Sélection des dossiers sujets à négociation par les acteurs publics) Présentation de <i>décisions prises en amont</i> (L'information circule à sens unique descendant) Mobilisation en <i>réponse à des incitations</i> (Participation au sein de cadres définis en aval)
		Simple <i>questionnements, sondages...</i>

<p><i>consultative</i></p>	<p>Problèmes, processus de collecte des données définis par des agents externes (« La fourniture et la mise en forme des données (sociales) seront assurées par l'APRAS et l'AUDIAR » (dr2)) Absence de retour de l'information (L'information circule à sens unique ascendant)</p>
<p><i>Participation fonctionnelle</i></p>	<p>Participation envisagée comme un moyen de réduire les coûts Décisions majeures prises par des agents externes (Orientation, champs d'intervention, méthodes et outils définis par les partenaires institutionnels hors concertation, mobilisation de verbes d'action dans les textes politiques: modifier, restructurer, encourager) Groupes de travail pour mettre en commun des objectifs prédéterminés (Participation autour de thématiques imposées) Dépendance financière (Participation présentée comme une stratégie pour les groupes de la société civile pour obtenir du financement) Implication interactive (L'information circule à double sens, ascendant- descendant) Partage de l'information sans garantie de l'utilisation des résultats (participation des citoyens possiblement vaine au regard d'une utilisation politique non-assurée des résultats)</p>
<p><i>Participation interactive</i></p>	<p>Participation envisagée comme un droit dans la mesure ou elle sert les intérêts des deux parties («L'organisation des fêtes, ateliers, carnaval... qui animent la vie des quartiers ne serait pas possible sans la présence d'un milieu associatif vivant et actif, qu'il importe de soutenir et de développer») (dr2)) Participation à l'analyse, au développement des plans d'action (« Cette approche tenait compte de l'évolution de ces groupes et de leur volonté d'intervenir dans le développement de l'emploi et de lutter contre la pauvreté »(dm7)) Négociations et compromis (« Les signataires poursuivront cette concertation avec les mêmes réseaux, en veillant en particulier à ce que l'élaboration des thématiques nouvelles soit discutée avec des représentants des habitants et prenne en compte les préoccupations exprimées »(dr2)) Renforcement des groupes locaux (« c'est à partir de ce moment là je pense que le centre commence à être reconnu dans le secteur et dans le milieu communautaire... »(em2))</p>

<p>Participation comme délégitation de pouvoir</p>	<p>Inscription de la participation au sein d'un cadre politiquement pré-déterminé (critères)</p> <p>Large marge de manœuvre au sein de ce cadre (« Le PEQS se donnait délibérément des paramètres d'application souples, afin de laisser toute latitude aux organismes du milieu pour identifier leurs priorités et proposer les moyens d'intervention les plus appropriés aux besoins de leur quartier »(dm3))</p> <p>Citoyens responsables en matière de planification, élaboration et gestion des projets (« Les projets que nous annonçons aujourd'hui ont comme point commun d'avoir fait l'objet d'une concertation dans le milieu »(dm6))</p> <p>Ressources financières présentées comme une forme de soutien étatique (« Ces projets communautaires bénéficieront d'un soutien financier de 1.866 M\$ » (dm6))</p> <p>Organismes présentant une haute capacité d'autonomie et d'action et un fort ancrage local (« nous avons de très bonnes relations avec la ville de Montréal »(em2))</p> <p>Auto-mobilisation des organismes de la société civile au regard d'un soutien financier (« J'ai eu la connaissance du projet à travers de Mr X et nous sommes allés chercher un peu de subventions... » (em2))</p> <p>Possibilité d'une relative perte d'autonomie pour correspondre aux critères de financement (« Des représentants politiques auraient cherché, selon eux, à orienter le choix des problématiques et projets, sans égard aux priorités identifiées par le milieu » (dm3))</p> <p>Organismes présentant une haute capacité d'autonomie et d'action et un fort ancrage local (« nous avons de très bonnes relations avec la ville de Montréal » (em2))</p> <p>Auto-mobilisation au regard d'un gain de pouvoir (« y avait un groupe de résidents qui avaient arrêté l'autobus d'où est venu le groupe des rues Barkley, Goyer, Bedford, ok? Et donc on a fait ce qu'on appelle un groupe, euh... le Task force, ok? » (em1))</p> <p>Possibilité d'une relative usurpation du sens du programme pour servir les intérêts propres aux participants (Programme tellement souple que les groupes le détournent au service d'une élite locale)</p>
<p>Participation comme stratégie financière</p>	
<p>Participation comme stratégie de pouvoir</p>	

<p><i>Citoyens responsables en matière de planification, élaboration et gestion du programme</i> (Cadre du programme n'est plus le fait unique des partenaires institutionnels)</p>	<p><i>Contrôle citoyen</i></p>
<p><i>Contrôle citoyen de l'utilisation des ressources</i> (Citoyens élaborent le programme de répartition des budgets et allocations.)</p>	
<p><i>Initiatives locales prises indépendamment des institutions gouvernementales</i> (Choix des projets revient aux citoyens)</p>	
<p><i>Relations directes</i> entre les organismes et les institutions externes pourvoyeuses de fonds et de conseils (Absence de chargé de projets ou d'organisateur communautaire)</p>	
<p><i>Gouvernements et organisations non-gouvernementales</i> fournissent un réseau capable d'offrir leur soutien (répondent à des sollicitations)</p>	

Le degré de participation permet d'appréhender le champ d'intervention accordé aux citoyens en matière d'orientation thématique des politiques sociales urbaines étudiées, mais quelle est la place qu'on leur accorde dans la réalisation technique de ces dernières ? C'est à la lumière du concept de partenariat qu'il s'agira de répondre à cette interrogation.

3.4.1.2 Partenariat

Le concept de partenariat, deuxième axe de la citoyenneté active, s'est imposé au regard de sa forte utilisation tant dans les textes des politiques que dans les entretiens. Il est ici question, à partir du modèle de F.Dhume (2001), de proposer une lecture détaillée et opérationnelle de la démarche partenariale. Selon la grille de lecture établie, le « partenariat » se réaliserait autour d'une « démarche collective », « d'acteurs » auxquels il convient d'octroyer « une place », et tout en donnant « du sens à leur action ».

TABEAU II

Cadre conceptuel pour l'analyse de la démarche partenariale

<u>Concepts</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Indicateurs</u>
<u>Démarche collective</u>	<i>Action collective comme support d'une communauté d'intérêt</i>	<p>Collectif d'acteurs présenté comme nécessaire (« Le plan d'action exige un nouveau type de partenariat entre les parties impliquées »(dm2))</p> <p>Le but est l'action et non le partenariat (« (...)encourager les organismes du milieu à travailler en partenariat dans le but de contrer les problèmes liés à l'exclusion sociale »(dm6))</p> <p>Partage d'un intérêt commun (conviction au regard d'une cause commune)</p> <p>Accord autour du sens de l'action et de ses objectifs (« on s'est entendus et y a eu la signature d'un contrat de... de ville »(em1))</p>
<i>Engagement sur une base libre et contractuelle</i>	<i>Engagement sur une base libre et contractuelle</i>	<p>Choix de coopérer (« C'était vraiment la première fois que nous recevions du gouvernement du Québec des preuves aussi concrètes de sa volonté d'aider Montréal, en partenariat et de manière complice » (dm4))</p> <p>Choix du degré de son investissement par chacun (« Cette convention précisera les modalités de participation (...) »)(dr2))</p>
<i>Engagement mutuel</i>	<i>Engagement mutuel</i>	<p>Construction de l'objet qui rassemble et du projet qui engage par l'apport et l'engagement de chacun (« Les parties estiment opportun de négocier un protocole particulier pour soutenir des interventions ciblées sur des quartiers particulièrement sensibles de la ville »)(dm3))</p>
<i>Partage d'une responsabilité collective</i>	<i>Partage d'une responsabilité collective</i>	<p>Engagement des acteurs sur le base d'une complémentarité (« permettre aux acteurs d'atteindre ensemble des objectifs en réunissant leurs compétences »)(er1))</p> <p>Partage de la responsabilité morale voire juridique (« Les signataires s'engagent à (...) »)</p>
<u>Place des acteurs</u>	<i>Niveau de statut des partenaires</i>	<p>Négociation des statuts par la construction collective d'un cadre spécifique (« L'élaboration de cette convention sera l'occasion de repréciser, avec l'ensemble des partenaires concernés, (...) le partenariat. » (dr2))</p>

	<p><u>Égalité de statut</u> au sein de ce cadre (« le contrat de ville ne doit pas être le donneur d'ordres mais doit être à égalité avec les professionnels» (er1))</p> <p>Éviter les relations de <u>dépendance entre les différents acteurs</u> (« Le comité de coordination a fait confiance à l'expertise des responsables de projet lors de l'évaluation de ceux -ci »)(dm3))</p>
<i>Maintien des différences des acteurs</i>	<p><u>Les différences</u> doivent permettre <u>l'élaboration d'un projet cohérent à partir d'une vision commune à multiples facettes</u> (approche locale multi- sectorielle)</p> <p><u>Collectif</u> envisagé comme <u>l'espace d'une recherche de convergence dans le respect des divergences</u> (« (...) en prenant le temps nécessaire à la maturation de toute nouvelle politique intercommunale <u>respectueuse des compétences des différents partenaires impliqués.</u> »)(dr2))</p> <p><u>Construction d'une identité commune</u> (qui ne soit ni le résultat d'une dilution ni d'une négation des identités individuelles, professionnelles ou institutionnelles)</p>
<i>Régulation par le conflit</i>	<p><u>Expression des différences</u> (valeurs, aspirations...)</p> <p><u>Débats</u> ou échanges <u>autour</u> de ces <u>différences</u> (« Les gens qui faisaient partie de la table de concertation c'était... euh... ils étaient invités à réagir... à dire « moi j'suis pas d'accord avec cette décision » ou « j' pense pas que ce soit la bonne façon » »)(em2))</p>
<i>Cadre spécifique présentant ses propres règles</i>	<p>Émergence d'un <u>cadre commun</u> (renvoie à l'organisation, aux méthodes et aux outils pour la <u>mise en œuvre</u>)</p>
<i>Naissance d'un acteur collectif</i>	<p>Mobilisation d'un <u>vocabulaire renvoyant au collectif</u> (nous, notre...)</p>
<u>Sens de l'action</u>	<p><u>Partage d'un intérêt commun à coopérer</u> («Établir un nouveau partenariat entre les parties en vue de permettre la mise en œuvre d'initiatives stratégiques <u>dans le contexte d'un plan conjoint.</u>»)(ed3))</p>

<p>Reconnaissance des limites d'action de chacun des partenaires (reconnaissance de compétences particulières)</p>	<p>Inscription des différents partenaires dans une situation d'acteurs agissants (« D'autres thèmes d'intervention et de réflexion pourront en tant que de besoin être développées pendant l'exécution du contrat, si les partenaires en ressentent la nécessité »(dr2))</p>
<p>Logique de développement d'une interdisciplinarité</p>	<p>Élaboration d'un projet d'intervention commun (« La mise en commun des ressources des différents services gouvernementaux et municipaux est un autre levier qui permet l'émergence d'initiatives stratégiques concertées »(dm1).)</p> <p>Création d'un espace de dialogue en référence à l'action commune (tables de rondes pour le suivi de l'action commune)</p> <p>Développement d'un langage commun (même sens donné aux mêmes termes)</p>

La mobilisation de cette grille permettra d'évaluer le degré d'achèvement des partenariats énoncés et revendiqués. Même si toutes les dispositions techniques à l'élaboration d'un véritable partenariat étaient mobilisées, il semble que ce dernier ne puisse s'accomplir sans la prise en compte de certains prérequis, nécessaires à la réalisation de la citoyenneté sociologique.

3.4.1.3 Citoyenneté sociologique

Chacune des deux politiques sociales urbaines de revitalisation prend pour postulat de départ qu'une part non négligeable de la population des villes ne bénéficie pas du développement économique et social. Ces politiques reposent, ainsi, sur un souci d'égalisation des conditions de vie des citoyens. Ce modèle d'analyse est inspiré du modèle interprétatif de Jenson et Papillon (2001) relatif à la citoyenneté sociale et de la définition proposée par McAll de la « citoyenneté sociologique » (1995). C'est ce dernier terme qui sera mobilisé.

La « citoyenneté sociologique » serait alors synonyme de « droits et de responsabilités » dont l'exercice serait conditionné par « l'accès » et pourrait constituer une source de « reconnaissance collective ».

TABLEAU III

Cadre conceptuel pour l'analyse de la citoyenneté sociologique

<u>Concept</u>	<u>Dimension</u>	<u>Indicateur</u>
<u>Droits et responsabilités</u>	<i>Identification</i>	<p><i>Énonciation dans les textes</i> des politiques de revitalisation du droit à la participation comme moyen d'intervention citoyenne sur ses propres conditions de vie (« L'ensemble du plan d'action a pour but d'aider la population des quartiers défavorisés à se donner de meilleures conditions de vie »)(dm2))</p> <p><i>Participation citoyenne</i> présentée comme étant nécessaire (« L'exercice de la citoyenneté et la participation des habitants dans les territoires prioritaires: la participation à la vie publique est une clefs de la réussite dans les territoires prioritaires » (dr1))</p>
<u>Accès</u>	<i>Mise en place de mécanismes garantissant la réalisation du droit reconnu</i>	<p>Placement d'une antenne de supervision, d'un chargé de projet ou mission sur les quartiers, zones, iris concernés par ces programmes (décentralisation des pouvoirs)</p> <p>Mobilisation de fonds pour financer les projets citoyens (« Ces projets se partageront un montant de quelque 1.9M\$ au cours de la prochaine année »)(dm6))</p> <p>Ouverture d'instances de négociation, de tables rondes, de commissions ou d'espaces de discussion</p>
<i>Diffusion passive de l'information relative à l'exercice du droit</i>	<i>Diffusion passive de l'information relative à l'exercice du droit</i>	<p>Sensibilisation par l'écrit des citoyens quant à l'existence de telles politiques (prospectus, dépliants, annonces dans journaux...)</p> <p>Approche des citoyens par l'intermédiaire des structures (« Le réseau associatif est l'interlocuteur principal des partenaires institutionnels et des équipes de quartiers »)(dr2))</p>

		<p><i>Absence de travail de proximité</i> pour mobiliser les populations discrètes (« Il manque un effort de communication au niveau des gens, un travail d'écoute »(er6))</p>
	<p><i>Diffusion active de l'information relative à l'exercice du droit</i></p>	<p>Participation citoyenne <i>escomptée</i> (« les modes d'incitation à la participation sont fondés sur l'utopie selon laquelle les gens se prennent en charge »(er7))</p> <p>Recours à des <i>outils efficaces de mobilisation</i> (sensibilisation écrite doublée d'un travail de porte à porte, d'exploitation des réseaux existants...)</p> <p><i>Invitation directe</i> à prendre part (« Les partenaires institutionnels <u>ont invités</u> du même coup les acteurs déjà actifs localement à proposer de nouvelles initiatives en matière d'intervention sociale »(dm2))</p> <p><i>Moyens théoriques et pratiques fournis</i> aux populations discrètes pour que la participation ne soit pas l'unique fait d'une élite locale (« Ce plan d'action encourage la réalisation de projets susceptibles d'établir des liens cruciaux entre les ressources locales et les personnes en difficulté souvent isolées et aux prises avec des problèmes complexes »(dm2))</p> <p>Participation citoyenne <i>recherchée par les chargés de projet</i> (« C'est du temps, beaucoup de temps, beaucoup de temps sur le terrain, d'aller voir ce qui se passe et de trouver des solutions aux problématiques »(em1))</p>
<p><u>Reconnaissance collective</u></p>	<p><i>Inclusion du collectif identifié au processus participatif</i></p>	<p><i>Présentation des normes de participation</i> (cadre minimal dans lequel doit s'inscrire les projets, délais en matière de dépôt des projets, date des tables de concertation...)</p> <p>Permettre le développement d'une <i>capacité d'action</i> autour de <i>préoccupations communes</i> par la réalisation de <i>projets</i> (« Le PEQS a expérimenté une nouvelle façon d'impliquer les organismes du milieu pour contrer les problématiques sociales »(dm3))</p>

		<p>Favoriser la participation à la vie politique locale comme un moyen de reconnaître une communauté citoyenne d'intérêt (« Le PEQS identifie trois objectifs: (...)c) favoriser l'enracinement de la population dans son milieu et son implication dans la vie du quartier »(dm3))</p> <p>Choix des quartiers sujets à la revitalisation fondé sur des critères économiques et sociaux (taux de chômage, taux de résidents dont le revenu est situé sous le seuil de la pauvreté, taux d'immigration, taux de logements HLM)</p> <p>Situation socio-économique et spatiale mise de l'avant pour participer aux décisions. Localisation des interventions, création de groupes de travail («Une plus grande concertation pour lutter contre l'exclusion »(dm6))</p> <p>Objectif de solidarité sociale et de sentiment d'appartenance de la part des citoyens énoncé dans les textes politiques (« Pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'intégration sociale » (dm2))</p> <p>Appel aux groupes, associations existants, création de groupes de travail autour de thématiques locales (« Cette approche multi- sectorielle (...) fait appel à l'expertise des communautés et plus particulièrement des groupes citoyens et citoyennes et des organismes du milieu »(dm2))</p>
<p><i>Partage d'un statut légitimant le droit à la participation</i></p>	<p>Choix des quartiers sujets à la revitalisation fondé sur des critères économiques et sociaux (taux de chômage, taux de résidents dont le revenu est situé sous le seuil de la pauvreté, taux d'immigration, taux de logements HLM)</p> <p>Situation socio-économique et spatiale mise de l'avant pour participer aux décisions. Localisation des interventions, création de groupes de travail («Une plus grande concertation pour lutter contre l'exclusion »(dm6))</p> <p>Objectif de solidarité sociale et de sentiment d'appartenance de la part des citoyens énoncé dans les textes politiques (« Pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'intégration sociale » (dm2))</p> <p>Appel aux groupes, associations existants, création de groupes de travail autour de thématiques locales (« Cette approche multi- sectorielle (...) fait appel à l'expertise des communautés et plus particulièrement des groupes citoyens et citoyennes et des organismes du milieu »(dm2))</p>	
<p><i>Source d'une identité commune jouant un rôle de maintien de la solidarité sociale</i></p>	<p>Choix des quartiers sujets à la revitalisation fondé sur des critères économiques et sociaux (taux de chômage, taux de résidents dont le revenu est situé sous le seuil de la pauvreté, taux d'immigration, taux de logements HLM)</p> <p>Situation socio-économique et spatiale mise de l'avant pour participer aux décisions. Localisation des interventions, création de groupes de travail («Une plus grande concertation pour lutter contre l'exclusion »(dm6))</p> <p>Objectif de solidarité sociale et de sentiment d'appartenance de la part des citoyens énoncé dans les textes politiques (« Pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'intégration sociale » (dm2))</p> <p>Appel aux groupes, associations existants, création de groupes de travail autour de thématiques locales (« Cette approche multi- sectorielle (...) fait appel à l'expertise des communautés et plus particulièrement des groupes citoyens et citoyennes et des organismes du milieu »(dm2))</p>	

C'est à partir de ces définitions détaillées des trois concepts-clé de « participation », « partenariat », et « citoyenneté sociologique » que les données recueillies à Villejean et Darlington ont pu être analysées.

3.4.2 Procédures d'analyse

L'analyse des données présentées sous deux formes - documents et transcriptions ou résumés d'entrevues - s'est faite, sur la base du cadre théorique, en trois sections. Aux deux types de documents ont été soumis les trois mêmes cadres d'analyse. Ce choix méthodologique repose sur la volonté de confronter, pour chacun des cas et tant en matière de participation citoyenne que de partenariat et de citoyenneté sociologique, les aspirations politiques énoncées dans les documents à la réalité de l'application de ces dispositifs. Réalité vécue et exprimée dans les entrevues. Une mise en regard constante de ces deux « univers discursifs » s'est présentée comme le moyen pertinent pour l'obtention d'une analyse objective de chacun des cas, fondement d'une analyse de cas comparés sociologiquement recevable.

Par ailleurs, il convient de noter que cette démarche s'est avérée adaptée au matériau en présence, dans la mesure où des éléments relatifs au trois cadres d'analyse ont été identifiés dans l'ensemble des textes comme des entrevues.

C'est à partir d'un tableau commun à chacune des étapes de l'analyse que le travail a été effectué. Ce tableau est composé de trois sections, chacune destinée à l'un des trois concepts clés que sont « la participation », « le partenariat », et « la citoyenneté sociologique ». Chaque section est divisée en fonction du nombre d'indicateurs identifiés dans le cadre théorique. Les rubriques situées en haut du tableau sont évolutives en fonction de l'étape d'analyse dont il est question mais permettent dans tous les cas d'identifier l'origine du contenu du tableau²⁹.

La première étape se propose d'identifier, dans chacun des textes politiques et entrevues, des données se rapportant à chacune des dimensions des trois concepts clé. À chaque concept correspondait une couleur permettant de repérer la dimension à laquelle se rapportait l'extrait en question. Une fois isolée, chaque citation a été répertoriée dans le tableau correspondant à

son texte ou entrevue d'origine. Les indications, notamment de pages, ont été notées afin de permettre de retracer chacun des éléments de l'analyse.

Lors de la seconde étape, il a été décidé de ne garder que deux tableaux en vue de procéder à l'analyse de cas. Chacun des tableaux correspondait dès lors à l'un des deux cas. L'ensemble des citations identifiées pour chaque indicateur ont été regroupées. A cet effet, une seconde codification de couleurs a été mise en place. Le contenu relevé dans chaque texte politique ou entrevue détenait sa propre couleur. Ainsi, par exemple, les extraits de texte « dr1 » figuraient en orange dans le tableau intitulé « France » et ceux de l'entrevue « er2 » figuraient en vert dans le tableau nommé « Québec ». À cette étape de l'analyse, les rubriques situées en haut des tableaux comptaient le titre et la légende des couleurs.

Ce travail a permis l'identification et la comparaison des données pour chacun des indicateurs, puis des dimensions, et enfin des concepts au regard de la question de recherche initiale, pour chacun des cas.

La troisième étape du travail d'analyse est celle de l'étude transversale. Il s'agissait ici d'interroger les données à la lumière de la problématique. Ces dernières se présentant à ce niveau sous la forme de tendances caractéristiques d'un des cas. Il a donc été question de dégager, par la comparaison des résultats obtenus pour chacun des cas, les ressemblances et dissemblances. Une fois ces dernières identifiées, le travail d'explication puis de théorisation a pu être effectué.

²⁹ Voir Annexe III.

CHAPITRE 4

Le Contrat de Ville à Rennes

À l'image de ce qui a été énoncé précédemment, la politique sociale urbaine de revitalisation du « Contrat de Ville » est un programme, défini à l'échelle nationale, mais localement. Cette politique s'inscrit dans un pays marqué par un État jacobin et centralisateur. Elle se distingue ainsi de la politique montréalaise des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » par son aspect programmé et structuré, mais la rejoint en présentant une approche transversale territorialisée de fondement citoyen.

À travers l'analyse des données par le biais du cadre théorique déjà présenté, c'est essentiellement « fondement citoyen » dont il va être question dans le chapitre à venir. En effet, c'est ce dernier qui légitime l'application des indicateurs de la participation, du partenariat, et de la citoyenneté sociologique aux données recueillies.

En vue de saisir les relations existantes en France entre la société civile et l'État, élément de la question de recherche, il va être question d'identifier la place accordée à « l'implication » des citoyens au sein du « Contrat de Ville ». Ceci à travers les discours des politiques et des usagers ainsi par les réalisations et les moyens mobilisés en la matière.

La démonstration qui va suivre s'appuie sur les questions suivantes : « Quelle est la place accordée aux citoyens en matière d'orientation du "Contrat de ville de Villejean" ? Peut-on évaluer le degré réel de participation ? Quelle place est accordée aux citoyens dans la définition politique du "Contrat de Ville" ? Existe-t-il en ce sens une démarche partenariale sur Villejean dans le cadre de cette politique ? Quels moyens sont mobilisés pour permettre ce fondement citoyen revendiqué par le texte politique du "Contrat de Ville" ? Sommes-nous en présence d'une politique favorisant le développement d'une citoyenneté sociologique ?

4.1 Participation: un degré de réalisation médiocre

Dix degrés de participation ont été identifiés dans le cadre théorique. Par l'analyse des données, il va s'agir alors d'établir une correspondance entre l'un de ses niveaux et les réalisations effectuées en la matière dans le cadre du Contrat de Ville, en dépassant le décalage observé entre le discours des décideurs politiques d'une part, et celui des acteurs du milieu d'autre part. En effet, Si le propos des uns laisse penser que le Contrat de Ville propose une participation interactive, celui des autres renvoie plutôt à une participation fonctionnelle.

La formulation des questions suivantes devrait permettre de « trancher » : « Quelle est la marge d'action offerte aux citoyens en termes de négociations et compromis ? Quelle est la responsabilité accordée à la population en matière de planification des projets ? Les groupes locaux en sont-ils renforcés? Les décisions majeures sont-elles prises en amont, à l'échelle des décideurs politiques ? La participation citoyenne est-elle, au sein du Contrat de ville de Villejean, collective et libre ?

La section suivante, en répondant à l'ensemble de ces interrogations, visera à déterminer le degré de participation atteint à Villejean, dans le but d'établir par la suite une comparaison avec Darlington.

4.1.1 Une participation interactive aspirée

D'emblée, les partenaires institutionnels ont formulé la volonté de permettre l'intervention des citoyens en matière d'orientation thématique du Contrat de Ville. Comme le précise le texte politique du « Contrat de Ville », les différentes thématiques³⁰ tendant à guider les interventions ont été,

« pour la plupart, déjà largement soumises à concertation lors de l'élaboration des documents programmes, avec les représentants des associations et représentants du monde économique concernés. Leur suivi fait l'objet de comptes-rendus réguliers dans les instances ad-hoc. » (dr2:p5)

« les signataires (...) veill(eront) en particulier à ce que l'élaboration des thématiques nouvelles soit discutée avec des représentants des habitants et prenne en compte les préoccupations exprimées. » (dr2:p5)

³⁰ Ces thématiques feront l'objet d'une présentation ci-après.

L'émergence de thématiques émanant de préoccupations locales autres que celles qui ont été identifiées ci-dessus se présente donc comme étant envisageable.

Ensuite, il semble que le principal projet du quartier relatif aux « espaces publics de proximité » ait fait l'objet de négociations. Le texte politique de l'agglomération rennaise stipule à ce propos que :

« Le secteur pour lequel des travaux importants s'imposaient était celui de l'îlot Kennedy. Les principales orientations pour l'aménagement de ce secteur ont été élaborées avec les villejeannais au cours du dernier semestre 1998. » (dr3:p55)

Aussi, il est prévu par les décideurs politiques que « des chartes de "gestion de proximité urbaine" soient signées pour chaque quartier (...), en fonction de l'avancement des réflexions des réseaux mobilisés sur chaque territoire » (dr2:p10). Cette volonté de participation est appuyée par le projet de « mise en place d'une régie de quartier »³¹ évoqué dans le texte du « Contrat de ville » de l'agglomération rennaise (dr3:p1). En ce sens, selon le discours des décideurs politiques, des négociations et des compromis avec les citoyens, en termes d'orientation thématique des projets, sont envisagés.

En ce qui concerne la réalisation même des projets³², la volonté de faire des habitants les porteurs de ceux-ci constitue l'une des priorités des signataires. Il est stipulé en ce sens qu'« il convient d'être particulièrement attentif aux projets qui naissent à partir d'une initiative prise par les habitants eux-mêmes » (dr2:p58). Pour ce faire, un des axes du programme d'intervention dans les territoires prioritaires a été identifié comme un « soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative » (dr3:p2).

³¹ Une régie de quartier, « regroupe collectivités locales, logeurs sociaux et habitants du ou des quartiers qui composent son territoire. Ensemble, ils interviennent sur la gestion urbaine de cet espace géographique et social sur lequel se fonde son action. Sa mission technique est d'entretenir, d'embellir et de veiller sur le quartier. Elle se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services ». Les activités qui y sont menées sont envisagées comme « le support d'une démarche de médiation et de sensibilisation qui poursuit auprès des habitants et des acteurs locaux une mission sociale : améliorer les relations humaines, inventer des modes de gestion urbaine partagée, et surtout construire, en suscitant l'implication et la responsabilisation des habitants, une citoyenneté active sur le territoire de la régie » (http://www.loi1901.com/association/regie_de_quartier.php).

³² Le terme « projet » renvoie et renverra tout au long de l'analyse à « une action portée par un groupe communautaire, associatif ou citoyen au sein d'un programme de revitalisation urbaine ».

Cet axe précise, en vue de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes, la nécessité de « pouvoir répondre de façon rapide et souple aux besoins d'aide, d'information, d'aide au montage de projet et de financement » (dr2:p22). En ce sens,

les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions suivantes : - mobilisation suffisante des équipes de quartiers et personnes ressources pour l'information et conseil au montage de projet, dans des dispositifs cohérents et publics - alimentation et gestion de fonds d'initiatives des habitants permettant le soutien financier aux projets et l'amélioration des procédures d'octroi des aides (dr2:p22).

En plus d'offrir des moyens favorisant « la partie prenante des habitants dans la construction des projets » (dr1:p5), l'objectif est la participation de ces derniers « à leur réalisation et évaluation » (dr1:p5). Les habitants sont ainsi, présentés comme étant « maîtres » en intégralité de leurs initiatives. « En permettant l'émergence et le portage, par les habitants eux- même, de projets » (dr2:p22), la volonté est de « dynamiser la vie locale » (dr2:p22).

Par le biais de ce programme d'intervention, les groupes locaux devraient, ainsi, être renforcés. Il est établi par le texte du 'Contrat de Ville', en la matière que...

Les villes renforceront (...) les moyens nécessaires pour soutenir le développement de la vie associative et la promotion des personnes et des groupements associatifs, facteurs importants de la vie sociale (dr2:p18).

Les groupes locaux semblent donc principalement renvoyer aux associations du quartier. Le texte stipule en ce sens que « le réseau associatif constitue l'interlocuteur principal des partenaires institutionnels du quartier et des équipes des quartiers » (dr1:p22). C'est au regard de cette situation qu'il est nécessaire que ce dernier bénéficie d'un soutien particulier. Il est énoncé, en ce sens, que « l'organisation de fêtes, ateliers, qui animent la vie des quartiers ne serait pas possible dans la présence d'un milieu associatif vivant et actif, qu'il importe de soutenir et de développer » (dr2:p22). Ainsi,

les signataires s'engagent (...) à soutenir les initiatives associatives en matière d'animation de voisinage, de quartiers et inter-quartiers, action culturelle, et socioculturelle, sportive, échanges interculturels... Seront en particuliers soutenues les actions en destination de populations en difficultés d'insertion ou d'intégration: étrangers, populations démunies. (dr2:p22)

Il est, par ailleurs, précisé qu'

une attention particulière sera portée à la recherche de synergie entre les politiques culturelles et les interventions associatives, notamment en matière culturelle, sportive et d'insertion sociale, ainsi qu'à la prise d'initiative des femmes dans la vie associative, dans un souci de promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes . (dr2:p22)

Ce support semble nécessaire dans la mesure où « ces réseaux » sont présentés comme étant « porteurs de nombreuses solidarités » (dr2:p22). La participation vise ici à servir les deux parties. La concertation, la responsabilité de la population en matière de projets et le renforcement des groupes locaux sont énoncés. Mais les précisions apportées, notamment en ce qui concerne les champs d'intervention des associations, laissent présager l'existence d'un cadre d'intervention défini par les acteurs institutionnels.

4.1.2 Une participation fonctionnelle réalisée

Il convient de noter, tout d'abord, que le texte relatif à la convention cadre 2000-2006 du « Contrat de Ville » de Rennes constitue un document volumineux. Selon les propos retenus sur le terrain il s'agirait là d' « un catalogue »(er2:p3)... Aux nombreux signataires :

Le Ministre délégué à la ville, le Préfet de la Région Bretagne, les Maires de Rennes et de St-Jacques de la Lande, le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine, le Président de l'association départementale des Organismes d'HLM d'Ille et Vilaine, le Président de la Caisse des allocations familiales d'Ille et Vilaine, le Directeur du Fonds d'Action sociale et le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et consignations. (dr2:p32)

Cette pluralité démontre que le 'Contrat de Ville' a été le fait d'une large volonté politique. Un constat qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse d'une politique locale menée à l'échelle nationale. Le texte produit par la communauté d'agglomération de la ville de Rennes précise à cet égard que :

La volonté politique qui fonde le Contrat de ville 2000/2006 est double : d'une part de poursuivre l'action, souvent de compétence communale, indispensable sur les territoires prioritaires, d'autre part de consolider les politiques d'agglomération susceptibles, conformément à trois objectifs majeurs du projet d'agglomération, de répondre aux besoins des habitants, et de forger les outils d'une communauté de vie et de lutter contre l'exclusion, pour l'intégration de tous. (dr2:p4)

La ligne d'intervention qui émane de cette volonté politique identifie deux volets complémentaires, à savoir :

une déclinaison volontariste des politiques d'agglomération nécessaires à la lutte contre les exclusions, à leur prévention et à l'équilibre du développement (dr2:p5) et les interventions et politiques sectorielles

nécessaires au traitement des espaces urbains sensibles et à la prise en compte des besoins particuliers des populations qui y résident, en garantissant l'égalité des chances entre tous » (dr2:p5).

Au regard de ces objectifs, des thématiques d'agglomération ont été définies à partir des domaines au sein desquels interviennent les structures intercommunales mises en place pour certaines, depuis plus de 30 ans. Ces thématiques sont au nombre de six. Il s'agit ici des « secteurs d'appui », des « transports », de « l'habitat », de « la prévention de la délinquance », de « la politique de la jeunesse » et du volet « formation/ insertion / emploi ». À chacune de celles-ci correspond une « problématique » à laquelle sont définis un ensemble d' « engagements des signataires » (dr2:pp5-15).

Au sein de ce cadre thématique, incluant l'ensemble de l'agglomération, est associé un programme d'intervention relatif aux quartiers prioritaires. Ses champs d'intervention sont « la réhabilitation physique des quartiers et leur insertion urbaine », « la restructuration de l'offre de services et des équipements publics », « l'action sociale », « la santé », « la prévention des violences faites aux femmes », « le soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative » « l'action culturelle » « le développement des pratiques sportives », « l'enfance, l'éducation et la parentalité », et « la jeunesse ». (dr2:pp18-26)

Bien que « le soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative » constitue un champ d'intervention particulier, la participation est valorisée dans les autres domaines. Cependant, en ce qui concerne l'action culturelle, par exemple, sous la rubrique « encourager les échanges inter-culturels et la participation à la vie culturelle des populations d'origine étrangère » (dr2:p23), il est spécifié:

soutien et valorisation des initiatives et actions culturelles proposées par des personnes et groupes d'origines étrangères, ou des équipements, à la condition que ces initiatives correspondent à des objectifs de découverte, d'ouverture et d'expression culturelle. (dr2:p23)

Ceci démontre qu'au sein d'un cadre thématique défini sont imposées les orientations de la participation. En ce sens la place offerte à l'innovation semble d'emblée restreinte.

En effet, l'intervention au sein de chacune des thématiques doit répondre à des diagnostics et études que « les signataires s'engagent à réaliser » (dr2:p7). Si ces études tenaient compte des préoccupations citoyennes, elles pourraient être des vecteurs de la participation, or la

définition des problèmes et le processus de collecte des données appartiennent à des agents externes.

Il est ainsi précisé par le texte politique produit par la communauté d'agglomération de la ville de Rennes que « la fourniture et la mise en forme des données seront assurées par l'APRAS et l'AUDIAR » (dr2:p30). À l'échelle du quartier, la présentation de l'une de ces études, à l'occasion d'un Conseil de Quartier, aura souligné la non-adéquation des définitions même de l'étude quant au vécu des habitants. L'étude concernant la composition de la population du quartier tenait compte des étudiants occupant le quartier, huit mois sur douze en semaine, du fait de la présence l'Université sur le secteur. Selon les participants, les données étaient biaisées notamment en termes de composition des foyers, de revenu moyen, de niveau d'étude et de disponibilité au travail. Au-delà du contenu du débat, il semble que ce dernier aurait dû avoir lieu avant la collecte des données.

La participation paraît y compris à l'échelle locale largement encadrée. La question qu'il semble convenir de se poser, dès lors, renvoie à la nature de celle-ci. Et, bien qu'elle soit énoncée comme « une clé de la réussite dans les territoires prioritaires » (dr1:p1), la participation est présentée, sur le terrain comme une « simple aspiration » (er2:p3).

En ce qui concerne, tout d'abord, la participation des résidants au sein des instances, il convient de noter qu'une faible connaissance du programme à l'échelle du quartier ne favorise pas la participation. Ainsi, le « Contrat de Ville », lancé en 2000, n'a fait l'objet d'une présentation lors du premier Conseil de Quartier tenu qu'en 2002. De plus, celui-ci semble effectuer un travail de suppléance dans la mesure où il a été décidé que :

le conseil de Quartier (...) serait le lieu où l'évolution du quartier serait analysée et où les orientations de travail seraient fixées (dr1:p6) et que les commissions du « Contrat de Ville » seraient le lieu où se mettent au point les projets qui peuvent être du ressort du Contrat de ville. (dr1:p6)

Aussi, bien que considérées comme devant « répondre au souci de participation des habitants » (er1:p2), le chargé d'application affirmera que « l'ensemble de la population du quartier n'est pas représentée » (er1:p3) et ajoutera qu'« un effort reste à fournir pour que les habitants présents dans ces commissions ne défendent pas uniquement leurs intérêts, mais ceux de l'ensemble des habitants » (er1:p5) . L'un des acteurs du quartier abondera en ce sens

en soutenant qu'une « faible partie de la population du quartier participe aux commissions ou aux groupes de travail » »(er7:p2). Il explique cette situation par le fait que la participation nécessite « une capacité à prendre la parole, chose qui n'est pas donnée d'emblée » (er7:p2).

Nous serions alors en présence d'une participation dite « élitiste ». Ce qui semble se confirmer quand on observe la participation des structures du quartier. Cette dernière passe, au sein du programme, par la mise en œuvre de projets. Ceux-ci, renvoyant par ailleurs essentiellement à des actions ponctuelles, doivent s'inscrire dans un des objectifs suivants « Insertion », « Gestion urbaine de proximité » « Jeunesse » « Parentalité » « Culture » « Social, santé » ou « Éducation »³³. Ces derniers renvoient aux commissions ouvertes sur le quartier suite au choix unilatéral du chargé de projet. Ainsi, lorsqu'il existait sur les quartiers, des politiques destinées à intervenir sur des thèmes qui auraient du relever, également, du 'Contrat de Ville'³⁴, aucun projet n'a été entrepris. Il en a été ainsi pour le « soutien aux initiatives d'habitants » par exemple, « qui passe par l'APRAS » »(er1:p2).

Ceci confirme en définitive, que la plupart des projets menés en Contrat de Ville émanaient des structures ou associations du quartier contrairement à ce qui sera observé, ci-après, dans le cadre de « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », avec notamment le groupe « Task Force ».

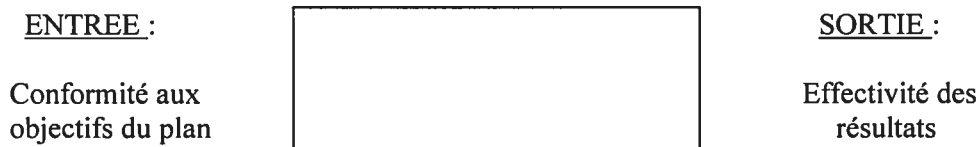
« La fiche de présentation de projet » compte trois pages. Les deux premières concernent la présentation du projet, à savoir : titre, priorités (reprise d'un des objectif), nom de l'organisme responsable, adresse, partenaires participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet, public visé, descriptif des situations qui motivent le projet, objectifs chiffrés, descriptif de la mise en œuvre du projet (contenu, lieu, date, durée...) et indicateurs d'évaluation proposés. La dernière page renvoie au financement. Les groupes avaient à évaluer le montant des dépenses légitimant les subventions sollicitées. Une fois dûment remplie, la fiche était soumise au chargé de projet qui décidait de sa recevabilité.

Le chargé d'application du « Contrat de ville » a mis au point un schéma soumis à chaque projet avancé :

³³ Voir Annexe IV.

³⁴ Bien que le contrat de ville aitété initié pour devenir l'unique dispositif en matière de politique social urbaine, la pluralité des programmes demeure. Cette situation ne semble pas favoriser la clarté des opérations.

FIGURE I
Boîte noire en Contrat de ville



La boîte noire représente l'ensemble des actions menées par les structures impliquées dans le projet pour faire correspondre aux objectifs des résultats. Cette méthode montre que le chargé d'application est avant tout soucieux de la conformité du projet aux objectifs du plan d'une part, et de l'obtention de résultats tangibles d'autre part. Ainsi, bien qu'énoncée par les décideurs politiques comme une priorité, la participation citoyenne se présente ici comme le seul élément ne faisant pas l'objet d'un contrôle.

Bien que la participation citoyenne à la définition des orientations de la politique soit énoncée, les thématiques générales puis locales, y compris les nouvelles, sont définies par les décideurs politiques et leur respect constitue le principal argument de recevabilité d'un projet. Ces projets, qui sont le plus souvent mis en place par des groupes ou des structures déjà actives sur le quartier, doivent répondre à des diagnostics élaborés par des agents externes. Aussi, le fait que l'effectivité des résultats constitue une priorité pour le chargé d'application, qui se positionne en décideur plus qu'en conseiller, prouve que les projets sont envisagés comme devant servir les deux parties.

La participation citoyenne mise en place au sein du « Contrat de Ville » de Villejean semble, en définitive, élitiste et encadrée. On la qualifiera donc de « fonctionnelle ».

4.2 Un partenariat principalement institutionnel

Comme on l'a souligné ci-dessus, la démarche partenariale est composée de trois dimensions : la démarche collective, la place des acteurs et le sens de l'action. Afin d'estimer la nature du partenariat réalisé en « Contrat de Ville » sur le quartier de Villejean, il va être question d'appréhender ces trois dimensions.

Au regard des indicateurs identifiés pour chacune de ces dimensions, nous tenterons de répondre à ces questions : l'action collective constitue t-elle le support d'une communauté d'intérêt ? L'engagement au sein de cette communauté est-il libre et contractuel?

L'engagement mutuel est-il l'occasion du partage d'une responsabilité collective ? Quel statut est accordé aux partenaires ? Quelle place est octroyée aux différences ? La démarche partenariale permet-elle la naissance d'un acteur collectif ? Permet-elle la mise en place d'une action rationnelle ? L'émergence d'une interdisciplinarité se dessine t-elle dans ce cadre ?

L'ensemble de ces interrogations va guider le propos des sections à venir. À l'issue de cet exercice, la nature du partenariat mis en place au sein du « Contrat de ville » à Villejean devrait être identifiée en confrontant les ambitions politiques au scepticisme des acteurs du milieu, au regard des réalisations observées en la matière.

4.2.1 Une démarche collective... Peu collective

Tout d'abord, il semble important de noter qu'au regard de ce qui est énoncé dans le texte, les décideurs institutionnels semblent constituer « les partenaires ». En effet les termes « signataires » et « partenaires » sont mobilisés comme synonymes. Il sera ainsi stipulé, sans distinction ni précision « les signataires s'engagent (...) » (dr2:p7) et « les partenaires du Contrat de Ville s'engagent (...) » (dr2:p8). Ainsi, les acteurs locaux semblent d'emblée exclus du partenariat décisionnel. Cependant, il est stipulé qu'« il sera question de soutenir le travail partenarial mené par les réseaux (...) » (dr1:p4). En ce sens, il semble qu'un autre niveau de partenariat, prenant place à l'échelle locale, soit identifié comme nécessaire.

Malgré cette volonté, le partenariat au sein du « Contrat de Ville » ne semble pas primordial aux yeux des acteurs locaux. En effet, selon les propos recueillis, le partenariat au sein du Contrat de Ville peut-être contourné dans la mesure où il existe d'autres sources de financement. Aussi « ne pas recevoir d'aides de la part du "Contrat de Ville" reviendrait à faire une ou deux actions en moins sur une dizaine » (er2:p4). Le partenariat institutionnel semble d'emblée distinct du partenariat aspirant à être établi sur le terrain.

Ensuite, le fait qu'« un projet pour lequel s'engagent plusieurs structures [est] soit plus facilement retenu qu'un autre mené seul » (er7:p2) invite à considérer le partenariat entre les acteurs du milieu comme une fin. Ainsi, l'accent porté sur le partenariat répondrait à « une nécessité de résultats » (er2:p4). Il paraît alors important que les projets reflètent l'effectivité du partenariat, considéré comme un objectif à atteindre. Du point de vue des structures, le

partenariat en « Contrat de Ville » est envisagé comme un moyen, mais pas au service d'une cause commune. Le dispositif est considéré par plusieurs des animateurs des structures du quartier comme « un partenaire qui présente un intérêt financier » (er6:p1), « un financeur de plus » (er2:p3) ou encore comme « une pompe à fric » (er7:p2). Et le fait d'imposer aux structures le sens de l'action et les objectifs du « Contrat de Ville » favorise cette situation.

En effet, seuls les acteurs institutionnels sont concernés par la définition de l'action commune. Le texte le souligne d'ailleurs de la façon suivante :

Les partenaires se mobiliseront en particulier sur les moyens susceptibles de remettre les quartiers dans une situation comparable à celle que l'on trouve sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, en privilégiant les politiques d'ensemble profitant directement aux quartiers prioritaires (dr2:p16).

C'est dans ce cadre qu'un projet d'agglomération a défini « en 9 objectifs principaux, les axes de développement nécessaires pour “vivre en intelligence” » (dr2:p9). Les objectifs de l'action semblent aussi dépendre des acteurs institutionnels. Il sera, en ce sens, précisé dans le texte politique...

Qu'il convient de poursuivre activement cette action (de réhabilitation des quartiers prioritaires) en ayant comme objectifs: -le changement d'image de ces quartiers par leur réhabilitation physique (...) -la revitalisation de ces quartiers par une meilleure insertion urbaine(...) -la cohésion sociale et le « bien-vivre » de tous les habitants. (dr2:p16-17)

Les interrogations suivantes « où on va ? » (er4:p2), « on fait quoi ? » (er4:p2), « pour qui on travaille ? » (er2:p4), formulées par les acteurs du milieu démontrent l'absence d'une communauté d'intérêt qui se regrouperait autour d'une action collective. Si le cas montréalais proposait l'identification de deux ensembles d'acteurs distincts regroupés, il semble que nous soyons ici en présence d'un collectif décisionnel imposant ces intérêts à un collectif de « terrain ». La question qui s'impose dès lors renvoie à la nature de l'engagement des acteurs.

Ainsi, l'engagement des partenaires institutionnels s'inscrit dans une continuité. Il sera d'ailleurs stipulé que « les opérations de développement social urbain de l'agglomération rennaise s'inscrivent dans une forte planification concertée (...) » (dr2:p4). Une fois ce premier niveau d'engagement défini, celui des acteurs du quartier a été sollicité. Il sera formulé en ce sens que :

Les signataires du Contrat de Ville 2000/2006 s'engagent à mobiliser l'ensemble des partenaires (...) pour la conduite d'une politique

d'intervention sur l'ensemble des quartiers prioritaires dont Villejean.
(dr1:p21)

Ce qui démontre que l'engagement des acteurs locaux résulte d'une volonté politique, et pas d'un choix ni d'une concertation. Les relations entre le chargé d'application du « Contrat de Ville » et les structures du quartier se sont donc imposées à ces dernières. L'un des animateurs d'une structure du quartier affirmera en ce sens : « Si on veut exister, il faut passer par le Contrat de Ville » (er4:p2). Il semble ainsi que l'engagement des structures au sein du programme conditionne leur légitimité face au monde politique.

Enfin, le partenariat entre les structures du quartier existait avant la mise en place du programme d'intervention. Et le « Contrat de Ville » constitue alors « un rajout sur le partenariat existant » (er7:p2). L'un des animateurs ira jusqu'à dire que le chargé d'application du « Contrat de Ville » « incite au fonctionnement en partenariat dans le but de comprendre, voire de gérer les relations déjà existantes entre les structures » (er6:p2). Ce qui démontre l'aspect contraignant, au sein du « Contrat de Ville », de l'engagement partenarial et limite l'éventualité d'une responsabilité collective. Les signataires évoquent à ce propos...

un constat partagé par l'ensemble des partenaires [qui] a poussé la Communauté d'Agglomération à retenir trois pistes de travail: la cohésion territoriale, la cohésion sociale et la sécurité. (dr2:p6)

La définition de l'objet qui rassemble serait ainsi la résultante d'une mise en commun institutionnelle. Dans ce cadre...

Les signataires du présent contrat conviennent de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les conventions particulières nécessaires à l'application du présent contrat. Ces conventions auront pour but d'élargir le partenariat aux acteurs locaux impliqués dans les réalisations nécessaires, non-signataires du présent contrat, et de prévoir les modalités détaillées des actions à mener pour atteindre les objectifs ainsi définis. (dr2:p26-27)

Cette citation, tout en démontrant l'existence d'un noyau partenarial, souligne que des conventions sont envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs définis. Ceci est confirmé par ce nouvel extrait : « une convention thématique sera élaborée permettant l'engagement explicite de l'ensemble des partenaires nécessaires à la réalisation des objectifs retenus (...) » (dr2:p27). L'objet et le projet qui engagent sont donc d'abord définis par les signataires du « Contrat de Ville », avant d'être ensuite imposés aux acteurs locaux sous la forme d'une structure d'intervention.

Par ailleurs, et bien qu'il s'inscrit dans un cadre, l'engagement est sollicité sur la base d'une complémentarité. Le fait, avant tout, qu'il s'agisse d'une approche intégrée souligne la volonté d'intervenir sur l'ensemble des dimensions caractérisant les quartiers prioritaires. Ceci aura été l'occasion du regroupement d'une dizaine de signataires aux compétences diverses. Outre les élus politiques, on y trouve par exemple :

Le Président de l'association départementale des Organismes d'HLM, le Président de la Caisse d'allocations familiales du département, le Directeur du Fond d'Action Sociale et le Directeur régional de la Caisse des dépôts et Consignations(dr2:p32).

La reconnaissance de compétences particulières fera que les « signataires s'engagent sur la mobilisation de tous les partenaires de l'action sociale qualifiée et "quotidienne" (CDAS, CAF, équipes de prévention, CCAS, bailleurs sociaux...) » (dr2:p20). Aussi, les conventions évoquées ci-dessus « associeront tant que besoin les acteurs locaux: bailleurs sociaux présents sur les quartiers, représentants des habitants, villes, partenaires de l'action sociale, etc. » (dr2:p27). Ainsi, hors du cercle des signataires, les compétences sont reconnues au regard de l'intervention uniquement. En ce sens la responsabilité collective incombe essentiellement aux acteurs décisionnels occupant le rôle de « sollicitateurs ».

L'ensemble du propos aura montré qu'au sein du « Contrat de Ville » le terme « collectif » renvoie uniquement aux acteurs institutionnels : les élus et les hauts fonctionnaires. Les autres acteurs ne constituent alors que de simples intervenants au sein d'un cadre établi. C'est en appréhendant la place des acteurs qu'il s'agira de discuter cette hypothèse.

4.2.2 Une place limitée accordée aux acteurs

En premier lieu, il convient de souligner qu'aucune donnée n'a été recensée en matière de statut des signataires. Ces derniers ont formulé, en la matière, leur volonté de permettre une négociation avec les partenaires locaux. Ainsi, en ce qui concerne le volet « Formation / insertion / emploi »...

L'élaboration de cette convention sera l'occasion de préciser, avec l'ensemble des partenaires concernés, la portée des dispositifs existants, les périmètres d'intervention, le partenariat et les moyens mis en œuvre sur l'ensemble des territoires. (dr2:p13)

Il faut cependant noter que ces négociations ne sont envisageables qu'au sein de conventions reliées aux thématiques imposées. Et le fait que cette négociation soit sollicitée démontre une inégalité de statut entre décideurs et intervenants.

A l'échelle du quartier, une inégalité statutaire est ressentie entre les acteurs du milieu et le chargé d'application. Selon les acteurs locaux, ce dernier constitue un « donneur d'ordre » (er2:p2). Par ailleurs le mode de fonctionnement en partenariat est présenté comme « une évolution commune mais contrainte » (er6:p1). Ainsi, le chargé de projet, représentant du dispositif à l'échelle du quartier, ne semble pas avoir développé de relations égalitaires avec les acteurs locaux. Au regard des projets menés entre structures, la plupart des projets sont le fait d'un principal « porteur administratif et financier »³⁵ et les autres « partenaires participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet ». Dans cette mesure, le partenariat présente d'emblée, des statuts inégalitaires.

Ce mode de fonctionnement favorise l'émergence de relations de dépendance notamment au regard du financement. Ces relations paraissent d'emblée inscrites dans ce programme de revitalisation, dans la mesure où la possibilité d'intervention et de financement dépend de la correspondance des projets à des thématiques et diagnostics définis de manière externe et encadrée.

La négociation des statuts est inscrite dans le cadre d'une relation initiale inégalitaire ne permettant pas la construction d'une identité commune si ce n'est au niveau des signataires. Dans ce contexte, la place octroyée aux différences semble limitée. En effet, au regard de la forte structuration du programme d'intervention, l'expression des différences n'a pas vraiment eu lieu. Cependant, en ce qui concerne les acteurs institutionnels, l'association redondante des termes « les signataires conviennent... », « les partenaires s'engagent... » (dr1-dr2) semblent faire référence aux résultats de discussions et échanges. Il reste cependant qu'aucune information n'est donnée au regard de l'élaboration de ce programme d'intervention aux apparences consensuelles.

Ensuite, en matière de programmation et d'orientation, un échange a visiblement eu lieu avec les représentants des associations au regard des thématiques d'agglomération qui ont « pour la plupart été soumises à la concertation » (dr2:p5). Aussi, au vu des nouvelles

³⁵ Énoncés des fiches de présentation de projet. Voir Annexe IV.

thématiques « politiques de la jeunesse » et « prévention de la délinquance », il est question de favoriser « la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'échange et à la confrontation des expériences » (dr2:p5). Il n'en demeure pas moins qu'aucune précision en matière de sélection des intervenants ne soit fournie et qu'aucun des acteurs du milieu rencontrés ne semblent y avoir pris part.

Enfin, à l'échelle locale, « un nombre important de réunions se sont tenues dans les quartiers avec les habitants et les acteurs locaux (...) pour permettre l'élaboration de ce nouveau document » (dr3:p1). Ceci démontre que les différences, contrairement à ce qui sera observé au sein de la politique montréalaise « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », s'expriment uniquement dans le cadre d'instances mises en place par le politique. En limitant les relations directes, le chargé d'application n'a pas servi de relais entre les acteurs locaux et le politique. Les acteurs du milieu, au cours des entretiens, ont d'ailleurs fait part de leurs incompréhensions face à la méthode du « Contrat de Ville ». L'un d'eux indiquera en ce sens :

Il ne faut pas oublier que le partenariat est le fait d'individus, individus dont les rapports ne fonctionnent pas de façon systématique. Il est possible qu'un projet avorte à cause d'animosités ou d'une divergence de méthode de travail. (er7:p1)

Aucun d'eux n'a de plus évoqué le fait d'avoir, ou d'avoir pu, exprimé ces différences en termes de valeurs.

Nous sommes ainsi en présence d'une politique définie à l'échelle institutionnelle caractérisée par une faible prise en compte des divergences des partenaires locaux présentés comme seconds. Au sein d'un tel contexte, la naissance d'un acteur collectif paraît peu envisageable. À cet égard, la mobilisation du terme « partenaires » pour définir les acteurs décisionnels semble montrer que ce n'est qu'à cette échelle qu'un véritable acteur collectif existe. Cependant, à Rennes, on distingue de l'équipe des signataires, le « Comité de Pilotage » et l'« équipe de direction de projet ».

Le rôle du « Comité de pilotage » est de « définir les objectifs, élaborer la stratégie et prendre les décisions » (dr2:p28). Il est composé...

Du Préfet ou de son représentant, du Président de la Communauté d'Agglomération de Rennes, de six élus désignés par l'agglomération, du Président du Conseil Régional ou son représentant, du Président du Conseil

Général ou de son représentant, du Sous-Préfet à la ville, de la Délégués Régional du FAS, du Directeur Régional de la Caisse des dépôts et Consignations, du Directeur de la CAF et du Directeur de l'ADOHLM. (On trouve) à titre d'experts « le chef de projet État et le Chef de projet Communauté D'Agglomération ». (dr2:p28-29)

Le texte politique laisse entrevoir l'une des limites de ce collectif en soulignant que « L'expérience aura montré qu'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires est indispensable mais difficile à mobiliser, il est convenu de créer un comité de pilotage restreint composé de 6 à 8 personnes » (dr2:p29). Ces dernières sont « le Préfet ou son représentant, assisté de 2 à 3 personnes de son choix » et « le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant, assisté de 2 à 3 personnes de son choix » (dr2:p29). Il est stipulé que « ce comité restreint aura la charge au quotidien du Contrat de Ville, et se réunira pour ce faire au moins deux fois par an » (dr2:p29) et ajouté qu'« il aura l'initiative de la convocation du comité de pilotage en formation plénière » (dr2:p29).

Ensuite, le rôle de la seconde, nommée l'« équipe de direction de projet » (dr2:p29), est d'« animer le Contrat de Ville, favoriser la cohérence des actions retenues et suivre l'exécution du contrat » (dr2:p29). Elle est composée...

Sous-Préfet à la ville assisté du Chef de Projet État, du Chef de projet Communauté d'agglomération. (Les experts permanents en sont) un représentant de la Ville de Rennes, un représentant du FAS, le directeur de l'APRAS, un représentant des services du Conseil Régional, un représentant des services du Conseil Général, le Procureur de la République ou son représentant, le directeur de la CAF, un représentant de la CDC, un représentant de l'ADOHLM (dr2:p29) (et les experts thématiques) les collaborateurs des chefs de projet dont les référents thématiques et référents de quartiers et les services de l'État » (dr2:p30).

L'existence, ne serait-ce qu'à l'échelle institutionnelle de trois groupes d'acteurs distincts et aux fonctions différentes démontre l'impossible émergence d'un acteur collectif. De plus, seuls les référents de quartiers - les chargés d'application - sont invités à participer, uniquement à titre de référents thématiques. Ainsi, la composition de ces groupes d'acteurs démontre que les acteurs locaux sont exclus non seulement du processus de réalisation de la politique du « Contrat de ville », mais aussi de sa mise en place.

Dans le cadre du « Contrat de Ville », le monde décisionnel est donc distinct de celui de la pratique. D' autant que l'univers institutionnel est lui-même pluriel et que le chargé

d'application ne semble pas permettre d'articulation entre ces deux échelles. C'est au regard du sens de l'action qu'il va être question d'interroger ce dernier fait.

4.2.3 Un sens de l'action peu commun

Le texte du « Contrat de Ville » stipule...

qu'à un moment où une partie de la population rennaise rencontre les difficultés d'insertion professionnelles et sociales connues dans toutes les villes de France, il est essentiel d'accentuer l'effort de mise en cohérence des politiques publiques et de coordination des acteurs. Cette préoccupation structurera l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre au titre du contrat d'ici 2006. (dr2:p5)

Ceci laisse présager la volonté d'accorder les différents acteurs autour du sens de l'action. En ce qui concerne l'intérêt à coopérer, tout d'abord, une distinction entre les deux ensembles d'acteurs identifiés est, une fois de plus, efficiente. On peut citer ces lignes extraites du texte politique du « Contrat de ville » :

Les partenaires du Contrat de ville souscrivent à cette volonté de résoudre au niveau de l'agglomération les problèmes d'habitat des populations les plus fragiles, et conjugueront leurs efforts pour un développement équilibré, solidaire des quartiers en difficultés, et garant des équilibres sociaux futurs (dr2:p8)

Cette citation montre que les signataires manifestent la volonté de travailler de concert au service d'une cause commune, qui est le développement équilibré et solidaire de ces quartiers.

Au sein de quartiers cependant, à l'image de ce qui a été énoncé ci-avant, l'implication vise surtout et avant tout un intérêt financier. De surcroît, l'un des acteurs soulignera que le Contrat de Ville « souhaite faire travailler les partenaires ensemble sans que chacun défende ses propres préoccupations, mais sur le terrain, les choses ne se passent pas tout à fait comme ça. Chacun travaille pour soi » (er6:p1). Ainsi, la coopération présente des intérêts mais ceux-ci paraissent loin d'être communs. Ceci est explicite au regard des propos tenus par plusieurs des animateurs rencontrés au regard du travail mené par le chargé d'application.

Par exemple, ce dernier a incité à la participation des structures à « une réunion pour créer une dynamique chez les 16/25 ans » (er7:p1). Le directeur d'une structure socio-éducative du quartier évoquant ce fait témoignera qu'à son sens « le problème des 8 /10 ans est à régler

avant celui des 14/18 ans » (er7:p1). Ainsi le souci d'intervenir auprès des 16/25 répondait à une volonté politique mais était « décalé » (er5:p1) au regard des priorités des acteurs. Ce mode de fonctionnement, reposant sur des incitations, favorise la non-inscription des « partenaires » dans une situation d'acteurs agissants. Ceci est renforcé par le fait que la réunion n'ait pas eu de suite. L'acteur affirmera en ce sens « mais depuis, plus rien » (er7:p1). Il ajoutera, par ailleurs, « ça part d'un constat, d'un bon sentiment mais il n'y a ni tenants ni aboutissants » (er7:p1).

Ainsi, la reconnaissance des compétences des acteurs n'est permise qu'au sein d'orientations à formulation institutionnelle. Considérés comme de simples intervenants au service de causes qui ne sont pas forcément adaptées à la réalité vécue et observée, les structures et les groupes tendent au consumérisme. Ainsi, la nécessité de conformité constitue un écueil à la coordination pourtant initialement requise. Dans ce cadre, le développement d'une interdisciplinarité paraît compromis.

Tout d'abord, comme le souligne le contenu du texte du « Contrat de Ville », les signataires ont, apparemment de concert, défini non seulement l'ensemble des « thématiques d'Agglomération », mais aussi le « programme d'intervention dans les territoires prioritaires », puis les interventions à mener en « contrat de Ville 2000-2006 » sur chacun des quartiers concernés. Et bien que la multiplicité des signataires, et de leur domaine de compétence, souligne la volonté de définir une politique transversale et interdisciplinaire, une faible latitude a été offerte aux acteurs locaux dans l'élaboration de ce projet. En outre, ce projet leur paraît nébuleux. L'un des animateurs du quartier dira ainsi que « le travail de fond qui est à fournir est de définir clairement ce qui est voulu » (er2:p4). Ceci montre que même l'ouverture d'espaces de dialogue n'aura permis l'élaboration d'un projet commun.

Ensuite, comme on l'a souligné ci-dessus, au plan institutionnel, « la structure de pilotage politique ou "comité de pilotage" [est] appuyée sur une structure de conduite technique, l'équipe de direction du projet » (dr2:p28). Ces instances, aux fonctions distinctes, sont présentées comme devant être assistées par divers groupes de réflexions et de suivi dans le cadre des différentes thématiques d'Agglomération. Ainsi, par exemple, en matière de « Formation / Insertion / Emploi » est prévue « la création d'un groupe de réflexion Villes / Communauté d'Agglomération / CODESPAR / AUDIAR, alimenté notamment par un suivi "territorialisé" des données des observatoires » (dr2:p14).

À l'échelle du quartier, un « comité de pilotage local » réunissant l'ensemble des structures et associations a été mis sur pied. Cependant, le directeur d'une des structures du quartier jugera que « la participation au comité de pilotage est nécessaire mais n'est pas le résultat d'une concertation préalable » (er7:p2). Par ailleurs, en vue de favoriser la participation des habitants, de nombreuses « commissions » liées aux thématiques sélectionnées par le chargé de projet ont été ouvertes. Au sein de celles-ci sont mis en place des « groupes de travail », s'attellant à des projets circonscrits. Face aux faibles résultats de participation, ces instances ont été, comme on l'a évoqué ci-avant, doublées par « le Conseil de Quartier ». Face à la multiplicité de ces espaces un résidant du quartier dira « je mélange tout »³⁶. En effet, au-delà de ces nombreux espaces d'échange aux règles et aux sujets définis politiquement, aucune instance n'est en mesure de réunir l'ensemble des acteurs. La mise en place d'une régie de quartier constitue certes un espoir, mais une fois de plus les règles de fonctionnement et d'orientation ne semblent pas faciliter une négociation citoyenne.

Enfin, la limitation du dialogue est renforcée par le fait que l'ensemble des acteurs n'accorde pas le même sens aux « mots. » En effet, le terme de « partenariat » est utilisé à chacune des échelles, mais personne ne lui accorde la même signification. Comme on l'a noté, au niveau institutionnel, il renvoie essentiellement aux signataires. Pour le chargé de projet, toujours selon la formulation des fiches de présentation des projets, la simple mise en présence de différents acteurs autour d'un projet porté par un seul d'entre eux définit le partenariat. Cependant, selon la plupart des acteurs du milieu, les actions menées « deux à deux » (er6:p2) ne sont pas qualifiables de partenariales. L'un deux dira en ce sens que :

le partenariat implique une concertation d'où ressort un projet commun où chacun occupe une fonction différente en fonction de ses compétences, de ses missions mais l'ensemble des participants doit être à égalité. Ainsi, le dispositif se veut le garant du partenariat, partenariat qui existe sur le quartier depuis près de 25ans mais qui reste à définir. (er2:p4)

L'ensemble du propos montre qu'au sein du « Contrat de ville », l'interdisciplinarité n'en soit qu'à l'état de projet.

La définition du sens et des objectifs du « Contrat de Ville » n'appartenant qu'aux acteurs institutionnels, une communauté d'intérêt - pierre angulaire de toute démarche collective -

³⁶S'agissant d'un échange informel, il n'a pas été répertorié ni codifié en tant qu'entrevue mais semblait éclairant.

incluant les acteurs du milieu ne peut émerger. Dans un contexte d'inégalité statutaire, les compétences des acteurs du milieu ne sont reconnues qu'au regard de l'intervention dont l'orientation n'est pas soumise à l'ensemble des « partenaires ». L'expression des différences et accord sur le sens des mots n'étant pas permis, une interdisciplinarité ne peut voir le jour.

Un déni d'interdisciplinarité résumé par la citation d'un acteur du milieu « la manière de travailler du Contrat de Ville est illisible et sa stratégie peu facile à lire » (er2.p3). Ces paroles confirment d'une part l'absence d'une démarche collective et d'un sens commun de l'action, et d'autre part l'existence de deux univers d'acteurs distincts. Si à Montréal, comme on le verra plus tard, le chargé de projet constitue le relais entre acteurs institutionnels et acteurs du milieu, le chargé d'application du « Contrat de Ville » de Villejean est présenté par les acteurs du quartiers comme intégré à l'univers politique. C'est par le biais des moyens mobilisés pour favoriser l'accès à la citoyenneté sociologique qu'il va être question d'appréhender les rôles et missions de celui-ci.

4.3 Citoyenneté sociologique : entre aspirations et réalisations

Comme l'annonce le cadre théorique utilisé pour la démonstration en présence, les moyens mobilisés pour la réalisation de la citoyenneté active sont déclinés à travers le concept de « citoyenneté sociologique ». Cette section va en ce sens fournir des éléments de compréhension au regard de la nature de la participation et du partenariat citoyens, identifiés ci-avant.

Pour cela, il va être question de considérer les dimensions de « droits et responsabilité », d'« accès » et d'« appartenance » en répondant aux interrogations suivantes : Comment le droit à l'implication citoyenne est-il identifié ? Cette dernière est-elle présentée comme nécessaire ? Quels sont les mécanismes mis en place pour garantir ce droit ? Quelle est la nature de la diffusion de l'information relative à ce droit ? Quel est la nature du travail de mobilisation effectué ? De quelle manière le collectif est-il inclus au processus participatif ? Quelle est la valeur du statut socio-économique partagé au regard du droit énoncé ? Le mode d'application de ce droit est-il en mesure de permettre l'émergence d'une identité commune ?

En répondant à l'ensemble de ces questions, il va s'agir d'identifier les moyens mobilisés pour réaliser les aspirations formulées à l'échelle politique en termes de collaboration entre l'univers politique et la société civile.

4.3.1 Un droit et des responsabilités reconnus

Le « Contrat de Ville » est présenté par un article du journal du quartier comme étant « l'affaire de tout le monde ³⁷ ». Ce qui laisse présager que « pour chacun de ces quartiers, l'accent soit [est] mis sur la participation des habitants » (dr3:p2). Cette volonté renvoie à une nouvelle approche de la mise en place des politiques urbaines. Le texte politique produit par la communauté d'agglomération de la ville de Rennes stipule en ce sens qu' « au début du Contrat de Ville 2000-2006 une nouvelle méthode de travail s'élabore avec comme objectif principal de favoriser la participation des habitants à la vie du quartier et à l'amélioration de la qualité de celle-ci » (dr2:p60).

Comme le souligne le propos du chargé d'application cité dans le journal du quartier, « le Contrat de Ville est un dispositif fait pour qu'un territoire puisse se développer en partant au maximum des ses habitants »³⁸, c'est au regard du développement des quartiers que ce droit a été forgé. En ce sens, comme le souligne le texte du contrat de plan Etat- région, « L'un des objectifs est de dynamiser la vie locale en permettant l'émergence et le portage, par les habitants eux- même, de projets » (dr1:p3). Le droit à la participation est donc associé à la responsabilité pour les résidents de mettre en oeuvre des projets devant assurer la redynamisation de leur quartier.

Au regard de « l'exercice de la citoyenneté et (de) la participation des habitants dans les territoires prioritaire » (dr2:p18) les signataires formuleront que...

La participation à la vie publique est une clé de la réussite dans les territoires prioritaires car les populations les plus démunies des grands quartiers d'habitat social souffrent de difficultés d'accès à l'information et ne dominent pas aisément les modes de communication institutionnels .
(dr2:p18)

C'est donc dans un souci de réussite du plan d'intervention que la participation est présentée comme nécessaire. Les propos du chargé d'application rapportés dans un journal de quartier

³⁷ Titre d'un article publié dans le journal du quartier. Voir Annexes V.

³⁸ Voir Annexe V.

iront dans ce sens. Par exemple, « Chargée de son application sur Villejean, Mme Y veille ainsi chaque jour à ce que la population soit la plus impliquée possible. La réussite du contrat est à ce prix ».

À l'échelle de Villejean, les acteurs du milieu considèrent la participation comme nécessaire. Cependant, comme le montre l'extrait suivant de la convention cadre produite par la Communauté d'agglomération de la ville de Rennes...

Les représentants des associations, services et équipements du quartier qui ont participé à l'élaboration du futur Contrat de Ville ont insisté sur la nécessité de développer la participation des habitants à la mise en œuvre du Contrat de ville et plus généralement à l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier (...) (dr2:p58)

Ce n'est pas plus en vue de la réussite du « Contrat de Ville » que d'une expertise reconnue que le droit à la participation est présenté comme nécessaire. En effet « (...) et plus généralement à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier » (dr2:p58) souligne le nécessaire prolongement de ce mode de fonctionnement. Décideurs politiques et acteurs du milieu reconnaissent la nécessaire implication citoyenne au sein du « Contrat de Ville ». Cependant, si les uns formulent cette dernière au nom d'une réussite technique, les autres le font au regard d'une expertise fondée sur le vécu, devant être exploitée en vue d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Dans ce cadre, il est légitime de se demander si les moyens définis politiquement pour la réalisation de ce droit seront adéquats pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs du milieu?

4.3.2 Un accès invoqué

Le premier élément qui se situe, en France, dans le sens d'une démarche originale est la mise en place d' « une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) du Contrat de Ville constituée d'agents de la ville de Rennes » (dr3:p4) assurant « l'animation de ce Contrat de Ville » (dr3:p4).

Alors que « les populations démunies des quartiers d'habitat social souffrent de difficultés d'accès à l'information et ne dominent pas aisément les modes de communication « institutionnels » (dr2:p18), il a été prévu que « le travail nécessaire incombe(ra)it ici pour l'essentiel aux équipes mises en place par les communes, élus comme techniciens » (dr2:p18).

C'est dans ce cadre que des chargés d'application ont été placés sur chacun des territoires prioritaires. D'après la texte politique formulé par la Communauté d'agglomération rennaise...

Le financement de l'équipe du Contrat de Ville sera assuré conjointement par les collectivités locales et l'État, sur la base d'une participation à hauteur de 35% des dépenses engagées. La composition de l'équipe financée sera évolutive en fonction des besoins des territoires et des politiques engagées. (dr2:p27)

Ceci souligne une aspiration à la flexibilité. En ce qui concerne le financement des interventions, « les engagements financiers de chacun des signataires pour la réalisation des objectifs retenus seront précisés dans des conventions territoriales ou thématiques d'application du présent contrat » (dr2:p31). En ce sens, le « Contrat de ville » propose une démarche de financement se situant aux antipodes de celle qu'on identifiera pour les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Ici les montants alloués restent à définir, ce au regard des thématiques.

En matière de participation, « les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation (...) (de l') alimentation-gestion de "fonds d'initiatives habitants" permettant le soutien financier aux projets et amélioration des procédure d'octroi des aides » (dr2:p22). L'émergence de ces initiatives est favorisée par l'ouverture d'instances de négociation. Il sera formulé à cet égard au sein du Contrat de plan « Etat-Région » proposé par la communauté d'agglomération de la ville de Rennes que...

L'objectif principal de participation des habitants nécessite la mise en place d'une nouvelle méthode de travail s'articulant autour de trois principes: Le conseil de quartier, avec ses différents commissions se présente comme étant le lieu où l'évolution du quartier serait analysée et où les orientations seraient fixées/ Le CLDS constituerait l'enceinte de concertation des professionnels/ Des commissions du Contrat de Ville émaneraient les projets pouvant être du ressort du Contrat de Ville. (dr1:p6)

Aux moyens techniques de la participation doivent correspondre des démarches en vue de la rendre effective.

Les signataires ont par ailleurs identifié un besoin de changer les méthodes de diffusion de l'information. Le texte stipulera alors que « les villes renforceront donc les moyens nécessaires pour: (...) -améliorer l'information et renouveler les méthodes » (dr2:p18). Cependant, la méconnaissance du programme sur le quartier, corroboré par la nécessité de le présenter lors du conseil de quartier, provient essentiellement du fait que l'ensemble de

l'information ait été diffusé par écrit. Ainsi, c'est dans un article du journal de quartier que les travaux entrepris dans le cadre de du « Contrat de Ville » ont été présentés.

Au regard des projets, il semble aussi que ce mode d'approche soit favorisé. Une action qui visait à faire travailler les jeunes du quartier tout en rendant service aux résidants a été lancée, sans apparente concertation. A cet effet, le « Contrat de Ville' » avait obtenu un budget important visant à rémunérer les jeunes qui s'impliqueraient. Une structure du quartier a été chargée de contacter ces derniers et de constituer des équipes. Et les habitants du secteur géographique concerné par l'opération ont tous reçu un tract leur faisant part de l'opération. Les personnes intéressées devaient prendre contact avec la structure impliquée. Quelques temps après, un second tract a été distribué dans le but de préciser aux résidants que ces services étaient gratuits. Mais à la veille de l'opération, seuls trois particuliers avaient contacté la structure. La majeure partie des jeunes qui comptait sur cette activité pour gagner un peu d'argent n'ont pu y prendre part (er5). L'animateur ayant donné cet exemple dira que « si l'information n'avait pas été confuse et était passée par les réseaux existants, l'opération aurait eu un plus grand succès » (er5:p2). Et il conclura :« Les tracts peuvent servir d'aide mémoire mais ne doivent pas être le seul moyen d'approche » (er5:p2).

La diffusion de l'information se faisant au sein du « Contrat de Ville » de façon passive, le travail de mobilisation s'annonce peu fructueux. Tout d'abord et comme il a été souligné ci-dessus, à Rennes l'échange direct entre décideurs et citoyens n'a pas été prévu par ces premiers. Pour preuve cette citation du texte de la convention-cadre : « le réseau associatif est l'interlocuteur principal des partenaires institutionnels et des équipes de quartiers » (dr2:p22). Le réseau associatif semble, donc, constituer un intermédiaire entre le dispositif et les résidants.

Tous les professionnels rencontrés sont unanimes : les usagers des services offerts par les structures n'ont pas en tête la mission du dispositif. Seul le cercle des organisateurs y est sensible. Il sera dit ainsi, que « pour eux, la prestation est, avant tout le fait de la structure, voire de l'animateur qui la propose » (er6:p1). Cette situation semble résulter d'une absence de travail de proximité ne permettant pas l'articulation du dispositif avec ses destinataires. Un animateur dira ainsi...

Qu'il manque un effort de communication au niveau des gens... un travail d'écoute (et ajoutera qu') il s'agit d'un dispositif qui présente des objectifs

décalés pouvant remettre en question des modes de fonctionnement existants d'une instance qui n'est pas susceptible de faire du lien avec les habitants (dans la mesure où) elle ne répond pas aux attentes des habitants car elle est le simple reflet de la politique de la ville. (er5:p2)

Cette absence de proximité a été confirmée au cours d'un échange avec des jeunes visiblement engagés dans la vie du quartier. Le terme de « Contrat de Ville » ne leur évoquait rien et ce n'est que lorsque l'animateur a ajouté « c'est la dame qui donne l'argent » (er5) qu'ils ont compris de quoi il était question. De cette absence de mobilisation de techniques comme le porte-à-porte, qui seront présentées comme primordiales au sein de la politique montréalaise des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », découle, comme on l'a souligné au début du chapitre, une participation limitée voire élitiste. Le directeur d'une structure dira en ce sens que « les modes d'incitation à la participation sont fondés sur l'utopie selon laquelle les gens se prennent en charge, l'utilisateur est au centre (des décisions) mais ne l'est jamais spontanément, il s'agit là d'une capacité » (er7:p2).

Ainsi, et même si elle est formulée, la modification des techniques d'approche et de mobilisation des citoyens n'est pas observée sur Villejean. Un travail en vue de développer la capacité d'implication reste à fournir. Comme on le verra avec le cas de Darlington, quartier Montréalais, la connaissance et la reconnaissance de la réalité quotidienne des résidents appelés à participer constitue l'une des voies d'approche.

4.3.3 Une reconnaissance collective escomptée

Tout d'abord, en ce qui concerne la présentation des normes de participation il semble qu'il ait été question, de la part des acteurs institutionnels de chercher à...

Clarifier, en matière de participation, les attentes mutuelles des habitants et des institutions et les rôles respectifs des usagers, consommateurs, habitants, porteurs de projets... et diversifier les méthodes de développement de cette participation. (dr1:p1)

Aussi il a été formulé qu'il convenait d'« améliorer la relation élus/ habitants: clarifier les responsabilités et les fonctionnements, et améliorer la communication » (dr1:p1). Dans la mesure où ceci ne serait effectué qu'au sein de commissions et d'instances méconnaissant la participation escomptée, ces clarifications semblent peu porteuses. Et dans ce contexte, l'émergence d'une capacité d'action autour de préoccupations communes semble peu probable.

Bien qu'il ait été question, dans le texte de la convention-cadre proposée par la communauté d'agglomération de la ville de Rennes, de « dynamiser la vie locale en permettant l'émergence et le portage par les habitants eux-même de projets dans tous les domaines » (dr2:p22), le fait que les projets n'émanent que d'une proportion restreinte de la population, ne favorise pas leur pérennisation. L' article de journal dont il a été question ci-avant relate cet état de fait au regard de « l'Opération "propreté" sur l'îlot ». Le texte indique...

Pendant l'été 2001, des riverains de la dalle Kennedy, avec le soutien d'Espacil Habitat et le Contrat de Ville, ont lancé une opération « coup de poing ». L'objectif? « Le nettoyage en profondeur de la dalle Kennedy, régulièrement jonchée de détritrus et très dégradée » explique l'une des habitantes de Villejean à l'origine du projet. (...) Le 15 juin, une quinzaine d'habitants se sont attaqués au grand nettoyage. En un jour, l'îlot s'est refait une beauté, des poubelles ont été installées et les jardinières fleuries. Un jour seulement ! Après l'opération, tout est redevenu comme avant (...).³⁹

Bien que la volonté de reconnaître l'existence d'une communauté d'intérêt soit formulée par les partenaires décisionnels les moyens de réalisation de celle- ci ne semblent pas offerts.

Le droit à la participation repose au sein du « Contrat de Ville » certes sur un particularisme territorial, mais aussi socio-économique. Le vocabulaire du texte de la convention-cadre confirme cette approche territoriale. Il est ainsi question de « poursuivre l'action (...) sur les territoires prioritaires » (dr2:p4), de favoriser le « traitement des espaces urbains sensibles » (dr2:p5), de définir une « géographie prioritaire pour l'élaboration du Contrat de Ville selon deux principes: des îlots prioritaires concentrant les plus grandes difficultés/ des secteurs autour de ces îlots » (dr2:p15). Il est également écrit que « ces quartiers ne sont toujours pas tout à fait "comme les autres" » (Tp.R.2.p16). Et pour cause, c'est au regard de leurs caractéristiques qu'ils ont été élus. À Rennes, « cinq quartiers sont actuellement en « Contrat de Ville », identifiés comme « zones urbaines sensibles (ZUS) et zones de redynamisation urbaines (ZRU) » (dr3:p2). Il s'agit du Blosne, de Champs Manceaux- Cloteaux- Bréquigny, de Cleunay, de Maurepas- Le Gast et de Villejean. Ces quartiers ont été appelés à prendre part au Contrat de Ville sur la base des données fournies par l'état des lieux général des quartiers de l'APRAS. Le « Tableau de bord » de cette association est construit sur les données de l'INSEE, notamment du recensement de 1999. Les indicateurs de ce diagnostic sont des données relatives à « la démographie, au logement, à l'action sociale (bénéficiaires d'aides

³⁹ Voir Annexe V.

financières) et à l'emploi »⁴⁰. Ainsi, la plupart de ces indicateurs renvoient aux caractéristiques socio-économiques de la population occupante.

Le texte de la convention cadre stipule que les habitants qui demeurent dans les ensembles caractérisés par « des formes urbaines aujourd'hui dépassées » (dr2:p16) sont « majoritairement ceux pour qui les loyers du parc ancien sont une nécessité » (dr2:p16). Ainsi les « deux volets complémentaires » (dr2:p5) identifiés sont...

« les interventions et politiques sectorielles nécessaires au traitement des espaces urbains sensibles (territoires prioritaires) et (à) la prise en compte des besoins particuliers des populations qui y résident, en garantissant l'égalité des chances entre tous ». (dr2:p5)

En correspondance aux thématiques, la participation de certaines catégories est présentée comme prioritaire. Ainsi « les politiques d'agglomération seront poursuivies ou mises en place avec un soin particulier porté à deux populations confrontées à des difficultés particulières d'intégration: les populations immigrées et les gens du voyage ». (dr2:p5) D'après ce même texte, « les politiques de la jeunesse (...) sont aujourd'hui plus que nécessaires, compte-tenu du poids de la population adolescente dans les quartiers et des difficultés d'intégration sociale et professionnelle des jeunes adultes » (dr2:p25). En définitive ce sont « les actions à destination de population en difficultés d'insertion ou d'intégration (qui) seront particulièrement soutenues » (dr1:p3). Ici, le « Contrat de Ville », en tant une politique de discrimination positive, semble se présenter comme une occasion de voir émerger une identité commune.

Les partenaires institutionnels ont reconnu, à Rennes, l'existence d'un collectif appelé à participer en vue d'obtenir les mêmes conditions de vie que l'ensemble de la population de la ville. Il est ainsi question de « solidarité et de prévention des exclusions », de « lutte contre les exclusions, de « leurs prévention », de « l'équilibre du développement » ou encore de prévention de la ségrégation spatiale » (dr1-2). Ce vocabulaire est repris par le chargé d'application. Selon les acteurs du milieu, il s'agit plutôt là d'un « catalogue de "La Redoute" sans engagements »⁴¹ (er2:p1) que d'un véritable programme d'intervention. Contrairement à ce qui sera observé à Montréal, c'est l'approche « contrôle » qui semble avoir été adoptée par le Chargé d'application de Villejean. En ce sens, ce dernier aura, par exemple, pris contact,

⁴⁰ Voir Le Tableau de Bord en Annexe I.

⁴¹ Le catalogue de la Redoute est l'équivalent français du catalogue Sears.

sans préavis, avec les structures afin que ces dernières se chargent de mobiliser un nombre imposé pour assister à un spectacle, plus exactement à une pièce de théâtre. (er2).

En plus d'adopter une méthode diamétralement opposée à celle de « la responsabilisation citoyenne » en matière d'élaboration de projet, il semble que celui-ci soit, d'après les mots d'un animateurs du quartier, « complètement tombé à côté » (er2:p5). En ce sens, on « ne tient pas toujours compte de la réalité » (er5:p2). La connaissance du milieu et la proximité aux bénéficiaires du chargé de projet n'est pas observable à Rennes. Ce sont ainsi les structures et les associations qui remplissent le rôle de « soutien ». L'identification d'un nécessaire travail quotidien, qu'énoncera le chargé de projet à Montréal, n'a été évoqué à Rennes que par les animateurs. L'un d'eux dira en ce sens : « valoriser un savoir sur toute l'année ne peut pas revenir à mener une seule action sur l'année » (er2:p3).

Le fort décalage entre les aspirations énoncées et les moyens mobilisés en vue d'y répondre caractérise le « Contrat de Ville » de Villejean. Bien que le droit à l'implication soit convenu au nom d'une nouvelle approche fondée sur la reconnaissance de particularismes, le travail effectué et les méthodes mobilisées par les acteurs du milieu, approuvés par un fort encrage dans le quartier, n'ont pas trouvé de réelles traductions au sein du « Contrat de Ville ». En effet, le chargé d'application ne semble pas avoir trouvé la voie permettant dans un premier temps de mobiliser les habitants au regard de causes communes, et dans un deuxième temps d'exploiter leur expertise.

L'ensemble des commentaires négatifs et les incompréhensions formulés par les acteurs du milieu et les résidants prouve que le porteur local du dispositif n'a pas su mettre ce dernier au service de la réalité du quartier et, en ce sens, favoriser l'implication citoyenne au regard d'une reconnaissance.

Conclusion

Par l'énonciation d'une politique sociale urbaine de revitalisation territorialisée d'approche transversale et de fondement citoyen à l'échelle nationale, les décideurs politiques reconnaissent l'importance d'accorder un rôle décisionnel aux résidants au sein des politiques

visant à répondre « aux grands maux sociaux ». Ils formulent ainsi le constat selon lequel l'approfondissement de la collaboration entre citoyens, associations, structures, élus locaux et État centralisateur serait efficiente en terme de « bien être » de la population. Cependant, au regard du discours recueilli auprès des acteurs du milieu, ce chapitre aura montré que les réalisations au sein du « Contrat de ville » de Villejean sont éloignées des aspirations.

En effet, bien que se revendiquant d'un fondement citoyen, l'encadrement thématique énoncé politiquement au regard de l'approche transversale n'aura permis qu'une réalisation partielle de la participation et du partenariat citoyens. Ce cadre de fonctionnement constitue un écueil à la mise en place d'une participation citoyenne dans la mesure où l'orientation de la politique n'est plus à définir conjointement. C'est aussi un frein porté à la réalisation du partenariat entre acteurs institutionnels et citoyens puisque la définition des objectifs et du sens de l'intervention n'appartient qu'aux premiers, dès lors positionnés en décideurs exclusifs.

Cet état de fait, lié à la nature constitutive du « Contrat de ville » national, est renforcé par le mode d'application local de cette politique territorialisée. Si la reconnaissance des particularismes, caractérisant la population des quartiers prioritaires, est l'occasion de formuler de nombreuses ambitions quant à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de sensibilisation et de mobilisation... L'approche adoptée par le chargé d'application se révèle inadaptée aux réalités du quartier. Cette méconnaissance du « contexte » compromet l'appropriation du dispositif par les résidants et réduit les possibles en termes d'accès à la « citoyenneté sociologique », comme pleine possession des outils nécessaires à l'exercice effectif du droit social reconnu.

Le « Contrat de ville » mis en œuvre à Villejean, quartier rennais, nous semble donc caractérisé par une volonté « irréalisable » et surtout « non-réalisée » de reconnaître l'expertise des acteurs du milieu du fait d'une définition et d'une approche initiales théorique et administrative.

CHAPITRE 5

Quartiers sensibles, quartiers ciblés à Montréal

Comme il a déjà été souligné, la politique sociale urbaine des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » mise en place dans le cadre d'une alliance entre un État jeune, ouvert aux idées de sa société civile, et une municipalité ayant depuis longtemps reconnu un certain pouvoir citoyen, se caractérise, au regard du « Contrat de ville » de Villejean, par une définition minimale et une grande souplesse d'application.

À la lumière de ce qui a été effectué pour le « Contrat de ville », dans une optique comparative, il va être question d'évoquer le fondement citoyen de cette politique transversale territorialisée, par le biais du cadre théorique énonçant les indicateurs de trois concepts-clés : « la participation », « le partenariat », et « la citoyenneté sociologique ».

Afin d'appréhender les relations existantes au Québec entre la société civile et l'État, au regard de la situation française précédemment étudiée, il va s'agir d'identifier la place accordée à l'implication citoyenne dans le cadre des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Ceci en utilisant les textes politiques et les discours des usagers exprimant les moyens mobilisés et les réalisations en la matière.

Les questions qui vont guider la démonstration à venir sont sensiblement les mêmes que celles qui ont été identifiées pour le chapitre précédent. Il sera ainsi question de répondre aux interrogations suivantes : quelle place est accordée aux citoyens en matière d'orientation des « quartiers sensibles, quartiers ciblés » sur Darlington ? Quel degré de participation est-il possible d'identifier ? Quelle place est accordée aux citoyens en termes de définition de la politique « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » ? Peut-on la qualifier comme une « démarche partenariale » ? Quels moyens sont mobilisés pour permettre ce fondement citoyen énoncé par le texte politique des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » ? S'agit-il d'une politique sociale urbaine susceptible de développer une citoyenneté sociologique?

5.1 Participation: un degré de réalisation supérieur

Comme on l'a énoncé, dans le cadre du Contrat de ville, la participation annoncée par les décideurs politiques se réclamait d'un degré supérieur à celle réalisée. Si les textes politiques laissaient apparaître la volonté de mettre en place une participation interactive, la nature de celle qui a été observée sur Villejean était plutôt fonctionnelle. Sur Darlington, le débat s'établit entre la participation « interactive » et la participation comme « délégation de pouvoir ». Il va donc s'agir ici de faire correspondre un de ces deux degrés de participation aux réalisations effectuées en la matière.

A cette fin, les questions orientant le propos se présentent comme suit : les décisions majeures orientant les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » ont-elles été prises par les décideurs politiques ? Les projets menés par les citoyens au sein de ce programme d'intervention devaient-ils s'inscrire dans un cadre prédéterminé ? Les orientations locales ont-elles été concertées ? Le financement « soutien » des projet constituait-il une forme de contrôle ou de soutien ? Quelle marge d'action est accordée aux citoyens dans la mise en place de leurs projets ? Cette situation donne-t-elle aux groupes locaux un gain d'autonomie?

Le propos suivant va donc tenter de répondre à l'ensemble de ces interrogations par une mise en relation avec ce qui a été observé à Villejean.

5.1.1 Une participation interactive réalisée

La mise en place de cette politique sociale urbaine est le fait d'une initiative unilatérale. Bien qu'elle résulte d'une réaction à une demande citoyenne, elle ne répond - contrairement au « Contrat de Ville » - à aucun diagnostic concerté (ou non), et a pour fondement originel la volonté d'un seul acteur, à savoir le Maire de Montréal. À l'époque, ce dernier avait été interpellé par un groupe de citoyens cherchant à lui faire part de leurs doléances. À la suite de cette « rencontre », le Maire a décidé, d'après les termes du chargé de projet, de « lancer une affaire » et a rendu visite au Premier Ministre du Québec pour lui soumettre son idée (em1:p1).

Par la suite, « (...) un plan d'action conjoint⁴² entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, qui prévoit des interventions ciblées dans les quartiers dits défavorisés de

Montréal » a été élaboré (dm3:p1). Ce dernier « vis[ait] à faciliter de façon structurante, des interventions sociales auprès des citoyens et citoyennes, et à soutenir les initiatives locales, particulièrement pour les jeunes et leur famille » (dm2:p3). Sans douter de la pertinence des orientations choisies, à savoir « soutenir les initiatives locales », « particulièrement pour les jeunes et leur famille » il semble qu'elles soient plus le fait d'une perception que d'une décision fondée sur des études.

D'après le texte du Plan d'action dans les quartiers sensibles proposé par la ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, ces initiatives locales ont du répondre aux axes identifiés : « le développement social, le transport, l'habitation et le logement social, les activités culturelles ainsi que la francisation et l'intégration des immigrants » (dm2:p7). Plus précisément, selon les termes du PEQS relatés par le Rapport d'évaluation de la Sogémap :

Le PEQS vise à intervenir sur les problématiques sociales telles l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, la violence, la toxicomanie, la prostitution et d'autres problématiques relatives à l'insertion en emploi. La monoparentalité, les loisirs, le logement et l'environnement. Dans un tel cadre, les clientèles cibles sont les jeunes et les familles démunies. Une attention particulière va également aux jeunes et familles des communautés culturelles (dm3:p1)

Ces deux dernières citations soulignent le fait qu'il convient d'ajouter à la liste des populations prioritaires, les immigrants.

Les « quartiers bénéficiaires » de ce plan d'intervention ont été sélectionnés sur la base d'indicateurs statistiques chiffrés en vue de leur réhabilitation. « Onze quartiers ou secteurs les plus défavorisés de Montréal » ont ainsi été élus (dm1:p4). Il serait, ici, pertinent de s'interroger sur le sort de populations partageant les mêmes conditions de vie mais résidant sur des secteurs non identifiés comme ciblés. Par ailleurs, et contrairement à ce qui fut observé dans le cadre du « Contrat de Ville », la répartition budgétaire semble avoir été imposée d'emblée. D'après le chargé de projet, « c'est parti avec une histoire de 50 millions de \$ d'infrastructure et 5.6 millions d'intervention sociale » (em1:p1-2). Le texte proposé par « La septième vague » souligne que « des sommes importantes seront consacrées à l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise et à la culture québécoise » et que « d'autres sommes seront dédiées à l'habitation et à la modernisation des

⁴² Plan conjoint appelé « Protocole d'entente sur les Quartiers sensibles » soit PEQS et faisant l'objet du Rapport d'évaluation proposé par la Sogémap (dm3).

infrastructures »(dm4:p1). L'une des interrogés, bénévole faisant partie du Comité avisaire du Maire, dira à ce sujet :

On disait y a plusieurs millions (...) qui vont être investis dans les quartiers... pour rendre les quartiers plus jolis (...) mais là moi je me disais « c'est ben beau embellir, tsé, c'est bien quand c'est propre sauf que... ça aide pas vraiment les gens j' veux dire... y a des gens qui ont besoin d'aide (em2:p6-7).

Au regard de cette remarque, il semble que la répartition budgétaire aurait pu faire suite à une identification des priorités citoyennes, présentées comme devant se situer au cœur des projets mis en œuvre. En ce qui concerne l'élection des projets retenus, le chargé de projet dira :

(...) y a une série de projets qui ont été sélectionnés par les élus, ça a été présenté au Gouvernement du Québec aussi, parce que le gouvernement du Québec investissait aussi à travers... (...) Donc on a ramassé différents projets et un moment d'né le politique a fait le choix pour présenter au ministère, ok? (em1:p2).

Pour souligner la nature institutionnelle du choix des projets subventionnés, on peut citer le Président du conseil de la Ville de Montréal au cours d'une allocution : « Le 8 mai 2000, le ministère des affaires municipales et de la métropole, le ministre de la solidarité sociale et la ville de Montréal dévoilaient 47 projets communautaires qui ont été retenus suite à l'appel lancé en décembre 1999 (dm7:p4) » Les buts et objectifs des projets susceptibles d'être retenus ont également fait l'objet d'une décision antérieure. Ainsi, le texte du Plan d'intervention dans les quartiers ciblés stipule que « le plan d'intervention prévoit plus de 110 projets qui poursuivent les objectifs suivants: favoriser une vie de quartier conviviale et animée/ stimuler le développement économique/ accroître la qualité de l'environnement urbain, développer la vie communautaire et rétablir l'équilibre social/ promouvoir les actions en matière d'habitation/ dynamiser le marché immobilier résidentiel. (dm1:p8) ». Les buts privilégiés étaient, selon la Ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion de l'époque, de « favoriser l'intégration sociale et d'améliorer les conditions de vie des familles et des jeunes qui vivent dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal ». (dm6:p1)

Au delà de la prédétermination d'un cadre thématique, à la lumière de ce qui a été observé à Villejean, un ensemble de normes techniques étaient également à respecter. Le texte du Plan d'action dans les quartiers sensibles établit ainsi que « tous les projets retenus (...) cherchent à résoudre des problèmes locaux ayant fait l'objet d'un diagnostic précis » (dm2:p8) et que

« chaque intervention est circonscrite à un territoire donné et conçue « sur mesure » » (dm2:p8).

Un formulaire de présentation des projets a par ailleurs été distribué à « tout groupe, organisme ou regroupement d'organisme » (dm3:p17) ayant fait part de leur volonté de participer, et « dont les activités desserv(ai)ent un des quartiers sensibles identifiés. Le promoteur officiel du projet d(eva)it toutefois être un organisme reconnu et dûment enregistré » (dm3:p17). Une procédure de demande de subvention des projets en cinq étapes a alors été définie comme suit:

- 1-remise du guide de présentation de projets aux personnes et aux organismes qui en font la demande
- 2-dépôt du projet par le promoteur à la Ville de Montréal
- 3-analyse des projets et préparation d'une recommandation par le chargé de projets
- 4-évaluation des projets par le comité de coordination
- 5-acceptation ou refus des projets selon les critères définis (dm3:p17)

De plus, il est stipulé par le PEQS que les projets retenus en priorité auront pour fondements:

- «-les diagnostics élaborés en concertation par les différents acteurs et intervenants du milieu, les services municipaux et les ministères
- les collaborations inter et multi-sectorielles susceptibles d'être développées, issues d'un partenariat entre les intervenants du milieu, les services municipaux et les ministères
- l'innovation, l'effet structurant et la cohérence des interventions proposées en regard de leurs retombées pour les citoyens et les citoyennes, particulièrement les jeunes femmes et jeunes hommes, ainsi que leur famille
- la jonction avec des programmes existants dans une optique de saine gestion des fonds publics, d'intensification des actions, de maximisation des effets structurants et de constitution d'une base de financement appropriée, ne nécessitant pas de nouveaux programmes permanents et évitant les effets de substitution
- la capacité de mesurer les retombées du projet et d'en faire une évaluation rigoureuse en regard des objectifs visés et de la satisfaction des citoyens et citoyennes concernés. » (dm3:p14-15)

Cet ensemble normatif montre que le programme « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » n'a pas offert aux résidants l'opportunité de participer à la définition des règles de fonctionnement, mais que celles-ci leurs ont plutôt été imposées. L'interrogation qu'il convient de formuler, renvoie dès lors à la participation à la définition des orientations locales du programme, au sein de ce cadre prédéterminé.

Tout d'abord, il convient de noter que selon le Président du Conseil municipal de la ville de Montréal de l'époque, « cette approche tenait compte de l'évolution de ces groupes [communautaires] et de leur volonté d'intervenir dans le développement de l'emploi et de lutter contre la pauvreté » (dm7:p2). Ainsi, au-delà de la définition des thématiques d'orientation des projets, d'après le rapport de la Sogémap, « les chargés de projets ont proposé que, dans chaque quartier, les représentants se donnent des objectifs communs et que chaque projet s'articule autour de ces objectifs » (dm3:p23). Si dans le cadre du « Contrat de ville », les orientations locales en plus des orientations nationales étaient définies par les décideurs politiques, ici, les objectifs ont pu être le reflet de préoccupations locales sujettes à concertation.

La concertation nécessaire est exprimée comme suit dans le rapport fourni par la Sogémap :

Il existait (...) une volonté, chez les responsables du PEQS, principalement les chargés de projet, de reconnaître l'importance des acteurs du milieu (organismes communautaires et institutionnels) et des résidants. Ces derniers devaient prendre part au processus de transformation sociale de leur quartier et cette action ne pouvait prendre forme que dans un esprit de concertation (dm3:p23).

Des tables rondes et thématiques (table jeunesse, par exemple) ont alors été mises en place. Il était question, au sein de ces dernières de réunir, sur la base d'une complémentarité, acteurs du milieu, professionnels, chargés de projets et élus. Comme le souligne le propos d'un membre du Comité avisaire du Maire, « dans ces réunions... euh... on discutait des problèmes euh... du quartier... (...) pis y avait des pistes de solution là qui pouvaient être proposées ou des... » (em2:p3), ces instances étaient l'occasion de discussions, puis de l'émergence d'orientations concertées. Il semble, ainsi, qu'un rôle décisionnel en termes d'orientation du programme ait été accordé aux représentants des groupes actifs localement.

En ce qui concerne les citoyens, des groupes « Task Force » ont été créés par les résidants. Sur Côte des Neiges, la mobilisation reposait sur une proximité résidentielle. Des rencontres regroupant les « résidants, le directeur de l'école, euh... la Police, les services municipaux » (em1:p3) étaient animées par le chargé de projet. « Leur objectif (était de) dégager un plan d'action visant à améliorer les conditions de vie du quartier » (dm7:p6).

De plus, au sein des projets menés par les organismes communautaires, les résidants avaient la possibilité d'intervenir sur l'orientation des activités. La salariée d'un groupe communautaire dira en ce sens :

Je connais les préoccupations des gens... mais les gens ont la possibilité de faire leur choix... (...) si quelqu'un veut quelque chose euh... me demande... et on va changer... si c'est quelque chose de plus urgent ou que une personne a envie de faire... (em3:p5).

Ceci nous invite donc à penser qu'au sein du cadre prédéterminé une concertation avec le milieu a pu permettre la participation de ce dernier aux orientations du plan d'intervention. À l'image de ce qui a été observé pour le quartier rennais de Villejean, les décisions majeures ont été prises à l'échelle politique et les projets se présentent comme devant s'inscrire dans un cadre établi. Cependant, la participation des acteurs du milieu aux orientations du programme étant permise à l'échelle locale, il est possible de faire correspondre à la politique sociale urbaine des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » le niveau de « participation interactive ».

5.1.2 Une simple participation interactive?

Tout d'abord, il convient de noter l'engagement des signataires en matière de mobilisation de fonds sans qu'une évaluation préalable chiffrée des besoins ait été faite. Des fonds ont ainsi été d'emblée mis à la disposition des groupes communautaires et citoyens. Le chargé de projet dira à ce propos : « c'est pas compliqué : on a 50 millions, on a des projets, on y va, ok ? » (em1:p2).

« Au cours de la prochaine année, les 47 projets bénéficieront d'un soutien financier de plus de 1.65 M \$ » (dm7:p4) ou bien encore « Le PEQS a financé 69 projets, pour un total de 5 557 698 \$ en subventions, soit une moyenne de 80 546 \$ par projet »⁴³(dm3:p69) Il est ici perceptible que les termes mobilisés dans les textes émis par les instances politiques en matière de financement font référence à une approche « soutien ». C'est à l'échelle des quartiers que la répartition des fonds a été établie : « chacun de ces quartiers a reçu une part du budget proportionnelle au nombre de prestataires de la sécurité du revenu et de leur taux relatif avec le nombre total de résidants » (dm2:p9) .

Selon les propos recueillis auprès du chargé de projets, dans certains cas ce financement fut une base permettant la création de dossiers de demandes de subventions auprès de bailleurs de fonds non concernés par le programme « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Il précisera par exemple :

Dans Côte des Neiges, avec par exemple le 300 mille, le 330 mille qui est alloué aux organismes... exemple 'année passée, les résultats à l'année passée on a eu des choses très positives, avec ce 330 mille là on a fait des montages financiers pour présenter d'autres projets à différents bailleurs de fond et on est allés chercher plus de 500 000 dollars... (em1:p7)

Si cela démontre la non- instauration d'une dépendance financière, le fait que le programme ait fonctionné sur trois ans a invité un des acteurs du milieu à le présenter comme nécessaire. Il dira en ce sens « ça serait nécessaire de recommencer... » (em3:p4) . Son argumentation porte sur le fait que « c'est une stabilité comme intervenant... ça, ça tranquillise beaucoup parce que toujours il faut aller chercher de l'argent pour pouvoir continuer une activité et le fait que le projet ait été pendant trois ans m'a finalement donné l'opportunité d'être en contact avec les habitants. (em3:p7) Il s'agit donc pour les responsables des groupes communautaires du quartier d'une « opportunité » (em3:p7). Le résultat de ce soutien financier est présenté comme suit « je pense que (...) le fait d'écrire un projet sur trois ans est plus efficace... » (em3:p9). Le soutien financier dans le cadre de cette politique paraît ainsi nécessaire mais pas exclusif. Ceci laisse présager l'existence d'une vaste offre de liberté aux acteurs locaux.

En ce qui concerne la liberté offerte aux citoyens en termes de marge d'action, l'objectif énoncé - par les élus et hauts fonctionnaires - du programme expérimental d'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » était « d'apporter des réponses concrètes aux problèmes vécus dans les secteurs les plus défavorisés de la métropole en favorisant l'émergence de solutions originales qui tiennent compte des besoins des plus démunis (dm6:p2). » Il a donc été question « d'inviter (...) les acteurs déjà actifs localement à proposer de nouvelles initiatives en matière d'interventions sociales. Les organismes et les intervenants ont répondu nombreux à l'appel en soumettant des projets originaux (dm2:p9). »

Selon le rapport d'évaluation produit par la Sogémap, « le PEQS se concevait comme l'expérimentation d'une approche qui devait laisser aux représentants du milieu toute latitude pour développer des projets en réponse aux besoins des quartiers, et non à des orientations préétablies (dm3:p15). » Ainsi, la souplesse des paramètres visait à « laisser toute latitude aux organismes du milieu pour identifier leurs priorités et proposer les moyens d'intervention les

⁴³ Le nombre de projets sélectionnés et le montant qui leur a été attribué évoluait sur une base annuelle.

plus appropriés aux besoins de leur quartier» (dm3:p20). Cette souplesse d'application invoquée par les décideurs politiques s'est, en effet, avérée sur le terrain.

En ce sens, il convient de souligner le rôle des chargés de projets en matière de soumission de ces mêmes projets. Le texte du PEQS stipule que pour être financé, un projet devait reposer sur un diagnostic précis, or selon le rapport de la Sogémap : « certains organismes n'avaient pas l'expertise pour soumettre des propositions écrites bien structurées. Lorsqu'à ses yeux un projet répondait à un véritable besoin du quartier, le chargé de projets a pu soutenir le promoteur dans la préparation de sa demande de financement et ainsi faciliter l'acceptation (dm3:p24) . » Cette flexibilité a permis, selon le rapport d'évaluation fourni par la Sogémap, le financement de « projets que n'auraient pas pu subventionner d'autres programmes existants, à cause de critères plus restrictifs qui ne tiennent pas toujours compte des besoins spécifiques des quartiers » (dm3:p87).

Une fois retenus, les promoteurs ont bénéficié d'une large marge de manœuvre quant à la mise en place de leur projet. Un promoteur relate son expérience... Simplement : « J'ai fais mon projet » (em3:p4). Dans ce contexte, il lui a été en effet possible d'organiser les interventions comme bon lui semblait. Chacune des actions entreprises était composée de deux parties. La première consistait en une réunion d'information et la seconde en une sortie. Sorties instructives et ludiques étaient alternées (em3). Ayant bénéficié d'un financement sur trois ans, le promoteur a été en mesure de dire : « je suis allée pas à pas » (em3:p4). Ainsi, chaque année de travail a pu être consacré à un objectif différent, au regard des priorités locales.

L'ensemble de ces éléments souligne la large marge de manœuvre offerte aux organismes et aux citoyens au regard de la définition des priorités d'intervention, par le fait d'une grande souplesse d'application semble constituer les base d'un gain d'autonomie. Le texte du Plan d'intervention dans les quartiers ciblés, énonce d'emblée que « ce plan d'action (...) soutient financièrement des projets soumis par des organismes bien implantés dans les quartiers sensibles » (dm1:p7), dans le but « d'établir des liens cruciaux entre les ressources locales et les personnes en difficulté souvent isolées et aux prises avec des problèmes complexes » (dm1:p7). Ainsi, le programme d'action « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » semble dirigé vers des groupes présentant déjà un fort ancrage local.

Les liens privilégiés avec les résidants ont été exprimés par l'animatrice d'un groupe communautaire comme suit : « je connais les gens », « ils (les résidants) se sentent chez eux ici (au centre communautaire) » (em3:p5). Les nombreux contacts et relations entre les organismes du quartier évoqués lors des rencontres confortent par ailleurs cet état de fait. Les propos retenus seront alors « je participe beaucoup, beaucoup à la vie du quartier » (em3:p7) ou bien encore « j'ai de très bons contacts avec les autres organismes et la Police » (em3:p11).

Le PEQS a, au regard des propos recueillis, participé à la constitution de cet ancrage local, et a aussi offert aux groupes communautaires l'opportunité de se « faire une place ». Il sera dit en ce sens : « le fait que le projet a été sur trois ans m'a finalement donné l'opportunité d'être en contact avec les habitants et de créer un lien qui jusqu'à maintenant continue... » (em3:p7) ou bien encore « et ça a donné beaucoup de reconnaissance sur le quartier...c'est à partir de là je pense que le Z⁴⁴ commence à être reconnu dans le secteur et dans le milieu communautaire » (em3:p7).

En plus de présenter un fort ancrage local, il semble que les groupes du quartier ayant participé à cette politique présentent une forte capacité d'initiative. En effet, le groupe de citoyen « Task force » du quartier compte les individus ayant interpellé le Maire pour leur faire part de leurs préoccupations. C'est donc à partir de son intervention que le plan d'action a été envisagé. Une famille aura même reçu le Maire au cours d'une fin de semaine pour que ce dernier prenne conscience de la réalité de leur quotidien : « y a eu un élément positif où le Maire est allé coucher chez un citoyen et euh, il semblerait que là, il a pris conscience de la notion de pauvreté » (em1:p1).

En outre, à la fin du programme, un groupe est allé demander un financement auprès de la municipalité. Son représentant estimera alors : « on a fait un renouvellement, une demande de financement... J'ai soumis le projet, on a eu une réponse positive et maintenant c'est la ville de Montréal qui nous a donné une partie pour un autre projet... » (em3:p8) Mais aussi : « même maintenant nous avons de très bonnes relations avec la ville de Montréal » (em3:p8).

Les résultats de l'étude effectuée par la Sogémap et relatée dans son rapport auprès des promoteurs confirment l'idée d'un renforcement des groupes locaux. 91% des personnes

⁴⁴ Nom de l'organisme communautaire.

interrogées ont répondu « oui » à la question concernant la contribution du programme au développement de leur organisme (dm3:p80).

Les données concernant les caractéristiques du financement, de la marge d'action des groupes et de leur renforcement dans le cadre du programme « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » démontrent que la tendance serait plus à « une participation comme délégation de pouvoir » que « d'une participation interactive' ». De surcroît, la forte capacité d'autonomie de certains groupes du quartier et les cas de perte d'autonomie en vue de correspondre aux critères de financement; évoqués par le rapport d'évaluation concernant l'ensemble des quartiers⁴⁵, nous invite à penser qu'il peut s'agir d'un modèle de participation comme « stratégie financière ».

À l'image de ce qui a été observé pour le « Contrat de Ville », il existe dans le cadre des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » des différences entre le degré de participation que laisse présager les textes politiques et ce qui est observé sur le terrain. Cependant, si à Villejean, le texte invoque un degré de participation supérieur à celui observé sur le terrain, sur Darlington la situation inverse a été identifiée. En effet, la forte dissemblance entre modalités d'application énoncées et modalités d'application réelles relève d'une divergence en termes d'approche de la part des parties signataires. Le rapport d'évaluation fait part de cet état de fait. On y lit que :

Le côté gouvernemental ne partageait pas nécessairement la vision originale qu'avaient les représentants de l'administration municipale des protocoles d'entente. Dans le cas du PEQS, le gouvernement cherchait davantage à intervenir dans le cadre d'une approche plus traditionnelle auprès des plus démunis (...) (dm3:p92).

L'aspect normatif du texte de l'entente-cadre correspondrait ainsi aux besoins d'une stratégie de légitimation politique, mais s'opposerait à l'approche effectivement mobilisée sur le terrain. Cette remarque nous invite à s'interroger sur la nature du partenariat développé au sein du plan d'intervention des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ».

5.2 Un partenariat pluriel

⁴⁵ « La souplesse de ces critères d'admissibilité a, dans certains quartiers, favorisé des pressions politiques sur les organismes du milieu. Des représentants politiques auraient cherché, selon eux, à orienter le choix des problématiques et projets, sans égard aux priorités identifiées par le milieu » (Tp.M.3.p85).

Dans le cadre du « Contrat de ville » de Villejean, la définition du sens et des objectifs n'appartenant qu'aux acteurs institutionnels n'a pas pu permettre à une démarche collective de s'épanouir. De même, la reconnaissance des compétences des acteurs du milieu n'étant effective qu'au sein d'une inégalité statutaire, un sens commun de l'action n'a pas pu être partagé. Il va s'agir, dans cette section, d'appréhender la démarche partenariale mise en place sur Darlington à partir des trois sous-concepts que sont la « démarche collective », la « place des acteurs » et le « sens de l'action ».

Dans le but de faire apparaître les ressemblances et dissemblances en la matière entre les politiques françaises et québécoises du « Contrat de Ville » et des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », il va être question de répondre aux interrogations suivantes : l'action collective se présente-t-elle comme le support d'une communauté d'intérêt ? Quel est l'engagement des acteurs ? Celui-ci permet-il l'émergence d'une responsabilité collective ? Quelles sont les relations statutaires des partenaires ou des ensembles de partenaires ? Quelle place est accordée aux différences ? Cette démarche marque-t-elle la naissance d'un acteur collectif ? La rationalité de l'action menée en commun permet-elle la réalisation d'une interdisciplinarité ?

La politique sociale urbaine de revitalisation montréalaise, selon le plan d'action dans les quartiers sensibles, « exige un nouveau type de partenariat entre les parties impliquées » (dm2:p8). Il va donc s'agir de chercher à définir la réalité à laquelle ce dernier renvoie.

5.2.1 Une démarche collective unilatérale

Dans la mesure où l'action « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » constitue une expérimentation, la construction d'un cadre nouveau relatif à sa mise en place s'est imposée. « Comme l'indique le protocole, cette action doit se faire en partenariat (...) » (dm3:p8). Et il était, selon le plan d'intervention dans les quartiers ciblés, « indispensable d'établir une étroite collaboration entre la ville de Montréal, le gouvernement du Québec, les partenaires régionaux et les organismes locaux » (dm1:p9).

La volonté d'élaborer ce « nouveau partenariat » (dm3:p87) repose, d'après le plan d'action dans les quartiers sensibles, « sur la conviction qu'une action globale, intersectorielle et locale

peut créer de nouvelles solidarités » (dm2:p7). Ces dernières devraient être l'occasion du « développement des quartiers montréalais » (dm2:p3).

Au regard de l'intégration sociale, ce développement incarne la cause commune légitimant la naissance d'un partenariat. Ainsi, « ces équipes (...) représentent l'engagement de la ville à livrer des résultats concrets au cours des prochaines années afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens les plus démunis » (dm7:p6). Les citations suivantes, émanant de la ville de Montréal et du Gouvernement du Québec... « Travailler en partenariat pour améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables » (dm5:p1) et « le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal invitent les organismes du milieu à travailler en concertation dans un but commun : contrer les problèmes liés à l'exclusion sociale » (dm6:p2)... Montrent que le partenariat constitue bien un moyen au service d'un intérêt commun : l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais, et non un objectif comme il a été observé à Villejean.

Cependant, l'ensemble des orientations présentées ci-dessus, comme l'accord en matière de sens et d'objectifs, sont l'unique fait des partenaires institutionnels. Ceci est conforté par les citations suivantes extraites du rapport d'évaluation produit par la Sogémap :

A la suite de la signature de l'Entente-cadre, des représentants ont élaboré les protocoles d'entente. (...) Le PEQS visait des actions orientées vers des problématiques sociales, alors que le protocole sur les quartiers ciblés visait des actions sur le milieu urbain (dm3:p7).

Le PEQS a été adopté à l'été 1999. Le Maire, le Greffier de la ville de Montréal, le ministre des affaires municipales et de la métropole de même que le ministre de la solidarité sociale l'ont signé. (dm3:p7)

Le Plan d'action dans les quartiers sensibles identifie le PEQS comme une « approche locale multi- sectorielle repos(ant) sur un souci constant de travailler au mieux-être des personnes plus défavorisées de la métropole et d'améliorer leurs conditions de vie ». (dm2:p3) Ce plan a en définitive été le fait d'une décision institutionnelle. Car l'engagement des acteurs, en ce qui concerne les deux principaux décideurs de cette politique, a été le fait d'un choix consenti. Et bien que la démarche ait été une initiative de la ville de Montréal, le Gouvernement du Québec semble avoir été enthousiaste : « C'était vraiment la première fois que nous recevions du gouvernement du Québec des preuves aussi concrètes de sa volonté d'aider Montréal, en partenariat et de manière complice » (dm4:p1). Cette volonté repose sur la reconnaissance de problématiques économiques et sociales particulières à Montréal.

Ce sont ainsi la Ville de Montréal, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS), et le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) qui ont signé le protocole. Ce dernier précise que d'autres services municipaux et sociétés para-municipales pourront être partenaires des projets mis sur pied. Ces partenaires sous juridiction du Gouvernement du Québec identifiés dans le protocole sont alors : Emploi-Québec, le Ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, celui de la Culture et des Communications et celui de la Famille et de L'Enfance et la Société d'habitation du Québec. (dm3:p9)

Ceux sous juridiction de la Ville de Montréal sont : Développement économique et urbain, Sport, Loisirs et développement social, Habitation, Sécurité du Revenu, Parcs, jardins et espaces verts, travaux publics et environnement, Culture, Office Municipal de l'habitation et Société de développement de Montréal. (dm3:p9) Le rapport d'évaluation relate en la matière que :

Le texte du PEQS indique la présence de ministères et d'organismes partenaires (autres signataires) qui « pourront varier en fonction des projets prioritaires retenus ». Ce partenariat avec d'autres ministères et organismes n'a jamais été défini et n'a jamais pris forme . (dm3:p93).

Si ce partenariat avait été le fait d'une volonté fondée sur un engagement libre et contractuel, il aurait vu le jour. En ce qui concerne l'engagement des acteurs locaux, leur mobilisation a été essentiellement le fait d'une réponse à une sollicitation. Ainsi, « les signataires du PEQS ont convenu de faire appel à des structures de concertation existantes » (dm3:p1). Au sein de ce cadre, les groupes se sont engagés en fonction de leur intérêt pour le programme. Et l'engagement des différents acteurs n'a donc pas été imposée, même s'ils ont été parfois « invités à... », contrairement à ce qui a été observé en « Contrat de Ville ». Ceci souligne l'existence d'un cadre partenarial établi en amont au sein duquel le degré d'investissement de chacun a été défini.

Concernant la construction de l'objet et du projet, l'engagement de chacun a signifié « l'engagement des partenaires institutionnels ». La citation suivante abonde dans ce sens, et émane d'un communiqué produit par le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale :

Ce partenariat illustre la volonté commune du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal de raffermir leurs liens en matière de développement social afin d'offrir des ressources mieux adaptées aux besoins des citoyens et des quartiers plus durement touchés par la pauvreté (dm5 :p1)

Cet engagement bipartite s'est concrétisé, comme le formule le Plan d'action dans les quartiers sensibles par une entente ayant « ouvert la porte à un important plan d'action conjoint couvrant plusieurs axes: le développement social, le transport, les infrastructures, l'habitation et le logement social, les activités culturelles ainsi que la francisation et l'intégration des immigrants. » (dm2:p7)

Le plan conjoint, n'impliquant ainsi directement que les signataires, couvre de nombreux axes d'intervention. Dans ce contexte, la complémentarité des acteurs s'impose. Au regard de l'« ampleur de la problématique du développement social de Montréal » (dm3:p9), la complémentarité a été reconnue par les signataires dès le départ. Ainsi, « le plan d'action dans les quartiers sensibles (...) repose sur la conviction qu'une action globale, intersectorielle et locale peut créer de nouvelles solidarités » (dm2:p7). Aussi, et bien qu'elle n'ait pas été le fait de réalisations, la participation de Ministères compétents était envisagée dans le cadre de projets spécifiques. De plus, le rôle des groupes communautaires et citoyens a été d'emblée identifié. Leurs compétences et expertises ont été envisagées comme un atout. C'est notamment au sein des tables rondes que ces dernières ont pu s'exprimer. Selon les propos recueillis auprès d'un membre du comité avisaire du Maire, « chaque organisme...chaque représentant avait comme son... domaine d'action ou j'dirais son champ d'action propre... » (em2:p3).

À l'échelle locale, l'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » semble avoir permis le renforcement d'une tradition d'engagement complémentaire entre les divers groupes d'un même quartier. L'un des acteurs du milieu précisera ainsi :

Dans le projet « Quartier sensible », je travaille beaucoup avec Multicaf... pour leur demander qu'ils me donnent un peu de nourriture » (em3:p6) ou encore... Je suis entré en contact avec Multi plus, c'est un organisme qui travaille avec eux, qui connaît beaucoup ça... qui est l'organisme du quartier. (em3:p12)

Ce phénomène est corroboré par le rapport d'évaluation selon lequel l'une des retombées identifiées par plus de 81 % des promoteurs est d'avoir « développer la collaboration entre les organismes » (dm3:p80). Bien qu'il existe une reconnaissance mutuelle, le propos tenu ci-dessus révèle l'existence de deux niveaux d'engagement. Le premier est le fait des décideurs politiques et le second celui des acteurs du milieu. Dans ce contexte, nous pouvons présumer qu'une responsabilité collective ne peut émerger.

La définition de la démarche collective de l'action « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » revient principalement à la ville de Montréal et au Gouvernement du Québec, donc aux partenaires institutionnels, à la lumière de ce qui a été observé dans le « Contrat de Ville ». Elle n'est pas le fait d'une entreprise réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le programme, ce qui pourrait alors être qualifié de collectif.

5.2.2 Deux ensembles d'acteurs

Bien que la nécessité d'établir une « étroite collaboration entre la ville de Montréal, le gouvernement du Québec, les partenaires régionaux et les organismes locaux » (dm2:p8) ait été formulée par la ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, une négociation n'a pas été permise par la construction collective d'un cadre spécifique en matière de statut. Une fois de plus, les seules parties impliquées dans la définition de ce dernier ont été les signataires. Ainsi, « les règles de fonctionnement et de gestion, de même que les outils élaborés, ont été négociées et acceptées par des représentants du Gouvernement du Québec et de la ville de Montréal » (dm3:p13). Ceci démontre qu'il existe d'emblée dans le cadre de cette politique une différence statutaire. On pourrait alors distinguer les décideurs des intervenants.

Ce schéma de fonctionnement est également présent à l'échelle locale. Lorsque les organismes interviennent ensemble à l'intérieur d'un même projet, « promoteur décideur et porteur du projet » se distinguent des groupes participant après sollicitation. Ce mode de fonctionnement semble favoriser l'instauration de relations de dépendance.

Au regard de sa dimension financière, « ce plan prévoit des investissements totaux de 5.6M\$ d'ici la fin de 2003. Le Québec y contribuera pour 4M\$ et la ville de Montréal pour 1.6M\$ » (dm2:p7). Ceci aurait pu être l'occasion d'une relation de dépendance financière or « la mise en commun des ressources des différents services publics gouvernementaux et municipaux » (dm2:p3) est considérée comme « un autre levier qui permet l'émergence d'initiatives stratégiques concertées » (dm2:p3). La naissance « d'initiatives stratégiques concertées » semble probable uniquement au sein d'un cadre permettant l'expression des différences.

La reconnaissance de l'expertise de chacun paraît incontournable au regard de la création d'un projet à multiples facettes. À l'échelle des signataires, les décisions ont fait l'objet d'un échange. Comme le montre la citation qui va suivre, un compromis en a été dégagé : « le

PEQS est donc davantage le fruit d'un compromis qu'un plan d'action entre des signataires dotés d'une vision commune des moyens à utiliser pour atteindre des objectifs visés » (dm3:p92). À l'échelle des quartiers, en matière de formation des projets, les échanges entre chargés de projets et représentants de groupes ont permis l'émergence de projets concertés, Ainsi, une animatrice d'un groupe communautaire affirme à propos d'un chargé de projet :

C'est une personne qui a beaucoup d'expérience, c'est une personne très ouverte, qui donne des idées, qui te donne un coup de main juste pour les idées... Tu vois, il regarde les choses... je trouve que c'est bien mais sauf que on peut échanger... (...) ça m'a donné la possibilité d'aller jusqu'au bout d'une idée et j'ai apprécié... (em3:p3)

Cette citation, souligne le rôle du chargé de projet. Ce dernier semble incarner une ressource déterminante en matière d'articulation entre le « politique » et le « terrain ». Il dira ainsi :

J'me rappellerai d'un projet de quartier ciblé où le service qui devait planifier tout ça était complètement dans l'erreur... des choses, ok? 'veux dire que quand qu'ils sont allés dire aux politiques « écoutez, voici comment est-ce que... comment on va réaliser la chose »...politiquement ils ont dit « écoutez, c'est pas ça qu'on vous a demandé »... donc on m'a demandé de revoir tout ça (...) Et on a ramené la chose ... « écoutez on va bosser la stratégie qu'on devrait faire... on va s'asseoir... on va faire une rencontre avec le politique, on va établir qu'est-ce qu'ils veulent, on va retarder le début du projet » et en même temps fallait qu'j'avise le Ministère du retard de la, du retard de t'ça et... ok? Pis on est allez de l'avant et on a fait des adaptations donc, voilà. (em1:p6-7)

L'existence de compromis aux différents niveaux et l'expression des différences pose les bases d'un collectif envisagé comme le lieu de convergence dans le respect des divergences. Sur le plan institutionnel, tout d'abord, le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se retrouvaient au sein d'un comité de coordination. Son rôle montre qu'il n'était pas prévu, dès le départ, que l'ensemble des acteurs réunis sous le terme de « partenaires » interviennent dans les procédures décisionnelles. Les rôles du comité sont les suivants :

«Établir la répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée aux quartiers ciblés » « établir les paramètres et les balises du financement en vertu de l'entente » « évaluer les projets et d'en recommander le financement aux signataires de l'entente » et « assurer le suivi des projets » (dm3:p16).

A la lecture des textes politiques, les acteurs du milieu sont davantage présentés comme des collaborateurs, bien que définis comme partenaires. Il sera ainsi énoncé qu'« il est indispensable d'établir une étroite collaboration entre la ville de Montréal, le gouvernement du Québec, les partenaires régionaux et les organismes locaux » (dm1:p9). Ceci est conforté par le principe d'action selon les signataires, « une collaboration avec les instances et les

structures de concertation et de partenariat existantes » (dm3:p12) et par le rôle octroyé au chargé de projet. Ce dernier « offre un support constant aux partenaires locaux et assure l'interface avec les différents intervenants gouvernementaux » (dm2:p8). Il semble ainsi possible d'avancer qu'il n'existe pas au sein de l'action « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » un seul et unique acteur collectif.

L'étude de la mobilisation d'un vocabulaire renvoyant à un acteur collectif a permis l'identification de trois sous groupes :

- Le premier est constitué des signataires. Le texte du PEQS relaté par le rapport d'évaluation produit par la Sogémap stipulera alors :

A l'heure où Montréal connaît une belle relance économique, où l'on dénote un taux de chômage à son plus bas niveau depuis 1976, il nous semble primordial que tous les citoyens aient la chance d'en recueillir les bienfaits. Nous devons veiller à ce que nos concitoyens qui résident dans des quartiers défavorisés bénéficient également de cette période de croissance. (dm2:p3)

- Le deuxième renvoie à la profession de chargé de projet. Ce dernier dira :

Il a fallu faire notre place, les organismes savaient pas où est ce qu'on arrivait, on était vus comme des attachés politiques, mais nous on ne se voyait pas attachés politique, on faisait notre travail... (em1:p7)

- Le troisième concerne les organismes communautaires. L'animatrice d'un groupe communautaire dira :

« Nous avons ici déjà... une quantité de famille » (em3:p3), « ça nous a donné beaucoup de reconnaissance sur le quartier » (em3:p7) ou bien encore « Nous avons de très bonnes relations ». (em3:p8)

L'ensemble du propos nous permet d'entrevoir l'existence de deux univers distincts, à savoir l'univers décisionnel (institutionnel) et l'univers de la pratique (le milieu). Ce qui caractérise la relation de ces deux collectifs est leur articulation par les chargés de projets. Si un collectif unique n'a pas été permis au regard de la place des acteurs, le sens de l'action en constituera peut-être l'occasion.

5.2.3 Un sens pluriel de l'action pluriel

Tout d'abord, le plan d'action propose un intérêt commun à coopérer afin d'améliorer les conditions de vie des résidents des quartiers les plus défavorisés de Montréal. Cependant, au-delà des orientations d'intervention prises en vue de l'Entente-cadre, un second palier en matière de définition des priorités a été identifié. En effet, d'après le rapport d'évaluation, « les chargés de projets ont proposé que, dans chaque quartier, les représentants se donnent des objectifs communs et que les projets s'articulent autour de ces objectifs » (dm3:p23). Ainsi, l'intérêt commun à coopérer semble plus évident dans une perspective « entre groupes » que dans un rapport « groupes-institutions ». Ce dernier repose principalement sur la reconnaissance des limites d'action de chacun des acteurs. En la matière, les signataires ont reconnu l'importance d'un ancrage local de leur politique.

À l'échelle du quartier, l'apport du travail entre chargés de projets et groupes, et entre groupes, a été lui aussi reconnu. Le rapport d'évaluation fait part de la haute satisfaction des groupes communautaires face au travail de soutien effectué par les chargés de projets. Les groupes ont collaboré ensemble sur la base de compétences complémentaires.

L'« inter-reconnaissance » des compétences particulières de chacun a permis à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre de cette politique d'obtenir, chacun à son échelle, le statut d'acteur agissant au regard d'une cause commune. Au regard du développement de l'interdisciplinarité, le fait que dans un premier temps, l'intervention se constitue autour d'un volet « intervention sociale » et d'un autre volet « infrastructures », démontre la volonté de la part de la ville de Montréal et du Gouvernement du Québec de favoriser une approche globale et interdisciplinaire.

Cependant, le fait que les projets aient été sélectionnés par le Comité de coordination révèle qu'une démarche de correspondance des objectifs a été effectuée, hors du cadre d'un projet d'intervention commun. Bien que « l'approche multi-sectorielle (aurait dû) fourni(r) un cadre permet(tant) de miser sur la complémentarité des actions et d'assurer leur convergence » (dm2:p3), la définition des différents projets s'est faite à diverses échelles.

Ainsi, les Groupes Task Force avaient pour objectif, selon le Président du Conseil municipal de la ville de Montréal de l'époque de « dégager un plan d'action visant à améliorer les conditions de vie du quartier » (dm7:p6).

L'existence de ces différents paliers de décision ou d'orientation est illustrée, contrairement à ce qui a été observé dans le cadre du « Contrat de Ville », par la mise en place de plusieurs espaces de dialogue en référence à l'action commune. Trois instances principales ont en effet émergé. La première appelée « Comité de coordination » était composée de représentants du Gouvernement du Québec et de représentants de la ville de Montréal. La deuxième, ou « Comité du Maire »⁴⁶, était constituée du Maire et des chargés de projets. La troisième, ou « Tables de concertation », regroupait acteurs du milieu, professionnels et élus locaux. Ceci montre que la concertation était nivelée. Il convient cependant de noter que « parfois le Maire⁴⁷ était là » (em1:p3) et que le comité du Maire permettait « un retour d'appel assez rapide de manière à obtenir la collaboration des gens » (em1:p3). Ainsi, le lien entre ces différents espaces de dialogue était permis par l'implication des chargés de projets. Ce rôle de médiateur s'est également exprimé au regard du langage. En effet, les chargés de projet ont assisté les promoteurs dans la formulation de leur projet. Comme celui de Darlington :

Il faut apprendre, que, quand on, on se regroupe, qu'on veut fonctionner... mais dans l'approche « gestion » pour être capable de dire, bon, les objectifs, euh... les résultats ainsi de suite...c'est pas un langage qu'ils possèdent et dans, dans Côte des Neiges dans la grande majorité des projets, j'ai aidé à conceptualiser le projet parce que les gens étaient incapables d'écrire un projet... (em1:p4)

Le chargé de projet, a endossé le rôle de traducteur entre deux univers paraissant, une fois de plus, distincts. La remarque qu'il convient de faire ici est que les termes de « nouveau partenariat » et « partenaires locaux », mobilisés par les textes politiques, n'ont jamais, eux non plus fait consensus dans la mesure où ils n'ont jamais été l'occasion d'une définition.

Il semble que nous soyons en présence, dans le cadre de « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », d'un partenariat pluriel dans la mesure où il ne s'est développé, de façon isolée, qu'à l'échelle « politique » et à l'échelle « terrain » et qu'il demeure indéfini en ce sens, démarche collective, égalité de statut et sens commun de l'action n'ont pu renvoyer, à la manière de ce qui a été observé dans le cadre du « Contrat de ville » à l'ensemble des acteurs.

Cependant, à Darlington, le rôle de relais endossé par le chargé de projet aura permis l'articulation des deux groupes d'acteurs : les institutionnels et les acteurs du milieu.

⁴⁶ L'équipe municipale a changé au cours de la politique « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». La deuxième a désintégré ce comité.

L'existence de deux échelles de partenariat a été facilitée par la souplesse d'application locale de la politique, permise par le travail du chargé de projet. Selon ce dernier, le partenariat est composé de deux axes. Il dira en ce sens :

Y'a deux axes qui est important, ok? Y'a un axe qui est relationnel, qui est extrêmement important et l'axe aussi, informationnel... Si t'as pas de relation, peu d'intervention euh, d'information... c'est comme une machine distributrice, ok? Bon, t'as pas vraiment beaucoup de... l'équipe que t'as choisie... si on veut travailler en véritable partenariat, faut avoir une relation très élevée et partager une information... de manière à une mise à jour, de manière à, qu'on puisse pas travailler à l'encontre... qu'y a cette relation de confiance qui existe, ok? (em1:p8-9)

La section à venir va chercher à identifier les moyens mobilisés en vue d'appliquer localement cette approche particulière à la lumière du concept de citoyenneté sociologique.

5.3 Citoyenneté sociologique: une aspiration approchée par la mobilisation de moyens efficaces

Comme nous l'avons déjà souligné... De par un manque de proximité avec le « terrain », le chargé d'application n'a pas su utilisé les moyens qui lui étaient offerts dans la cadre du dispositif du « Contrat de ville » pour fournir aux résidants les outils nécessaires à leur implication. C'est à la lumière de cette situation qu'il va être question, au sein de cette section, d'appréhender les moyens mis en œuvre au sein des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » pour réaliser l'objectif de « fondement citoyen » énoncé par les politiques sociales urbaines de revitalisation en présence.

Les questions formulées dans ce cadre, renvoyant à l'analyse de la citoyenneté sociale active seront : De quelle manière le droit à l'implication citoyenne est-il identifié au sein des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés »? De quelle nature sont les mécanismes mis en place en vue de la réalisation du droit reconnu ? Comment est effectuée la diffusion de l'information relative au droit ? Quelles sont les réalisations du travail effectué au regard de l'accès à ce droit ? Sur quels éléments reposent cette inclusion au processus participatif ? Cette dernière constitue-t-elle la source d'identité commune?

⁴⁷ Il s'agit du Maire de la première équipe municipale.

Cette section sera l'occasion de chercher à identifier l'origine d'une telle divergence discursive entre les acteurs du milieu de Villejean et ceux de Darlington au regard des politiques sociales urbaines de revitalisation mises en place dans leur quartier au nom de situations et d'objectifs communs.

5.3.1 Un droit et des responsabilités énoncés

Tout d'abord, à Darlington, le droit à la participation du milieu, une fois exprimé, est identifié, par les décideurs politiques, comme novateur. Ainsi le rapport d'évaluation stipulera :

Le PEQS a été présenté aux organismes du milieu comme une nouvelle façon de faire face à la dégradation urbaine des quartiers. L'aspect novateur était de deux ordres. D'une part, il favorisait une approche intégrée liant l'intervention sur les infrastructures et celle sur l'intégration sociale. D'autre part il reposait sur la concertation du milieu. (dm3:p22)

Ce droit renvoie à une responsabilité. Le plan d'intervention dans les quartiers ciblés relate en ce sens que « l'ensemble du plan d'action a pour but d'aider la population des quartiers défavorisés à se donner de meilleures conditions de vie ». (dm2:p7) Ces opportunités et vrrtr responsabilisation passent par la reconnaissance d'une expertise citoyenne. Ainsi, « cette approche locale multi-sectorielle (...) fait appel à l'expertise des communautés et plus particulièrement des groupes de citoyens et de citoyennes et des organismes du milieu ». (dm3:p3)

Dans un premier temps, l'Entente-cadre, selon les notes pour l'allocation du Président du Conseil municipal de la ville de Montréal de l'époque, pose le caractère essentiel de la participation :

Le plan d'action-partenaire, dans le développement économique des quartiers, jetait les bases d'une nouvelle approche fondée sur la reconnaissance du caractère essentiel des ressources communautaires (...) (dm7:p1-2)

Ensuite, cette nécessité, traduite notamment par l'élaboration de projets, avait pour but, selon les termes du Plan d'action dans les quartiers sensibles, de favoriser l'établissement de « liens cruciaux entre les ressources locales et les personnes en difficulté souvent aux prises avec des problèmes complexes ». (dm2:p7) La nécessité de la participation en vue de favoriser la prise en compte de populations discrètes repose sur la reconnaissance d'une spécificité des milieux

au sein desquels elle a été mise en place. Ceci est souligné par le rapport d'évaluation qui stipule :

En ce qui concerne la concentration du milieu, il était admis que chaque quartier possède une identité et une dynamique propres. Il existait donc une volonté chez les responsables du PEQS, principalement chez les chargés de projets de reconnaître l'importance des acteurs du milieu et des résidants. Ces derniers devaient prendre part au processus de transformation sociale de leur quartier et cette action ne pouvait prendre forme que dans un esprit de concertation. (dm3:p23)

Ainsi, ce droit à la participation est principalement caractérisé, à l'image de ce qui a été observé dans le cadre du « Contrat de Ville » de Villejean, par sa dimension particulière. En effet c'est au nom d'une spécificité territoriale sur les plans économiques et sociaux qu'il a été identifié.

5.3.2 Un accès favorisé

Le plan d'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », n'aurait pas vu le jour sans la mobilisation de fonds qui permettaient sa mise en place. Afin de financer spécifiquement des projets portés par les organismes et groupes communautaires de onze quartiers sensibles, un total de 5.6 millions de dollars a été dédié au PEQS sur une période de quatre ans. Deux millions de dollars provenant du ministère des affaires municipales et de la métropole, Deux millions du ministère de la solidarité sociale et 1.6 million de dollars de la ville de Montréal (dm7:p4). Cinquante autres millions ont visé des projets de réhabilitation urbaine.

Selon le chargé de projet, la mise à disposition de ces fonds devait faciliter la réalisation de projets qui répondaient aux préoccupations locales. Il dira en ce sens « on a 50 millions, on a des projets, on y va, ok? » (em1:p2), et d'ajouter « Y a un problème, on le règle, ok? » (em1:p2). Rapportant les propos de ses homologues français, il ajoutera « donc ils ont dit bon, vous êtes dans l'approche américaine, ok ? » (em1:p2). La particularité de ce programme reconnue par les acteurs locaux réside dans l'opportunité d'un support financier sur trois ans.

Par ailleurs, la « territorialisation » des politiques de revitalisation urbaines nécessite une décentralisation de pouvoir. Et c'est à cette fin que des antennes de supervision sont établies dans les quartiers. À Montréal, cette décentralisation s'est traduite par le placement d'un

chargé de projets sur chacun des quartiers identifiés comme sensibles. Les principales tâches revenant à ce dernier sont définies par le rapport d'évaluation :

Dans le cas de l'approche intégrée, il faut préciser que les chargés de projets assumaient l'implantation à la fois du PEQS et du protocole d'entente sur les quartiers ciblés (...). (Ils) ont, en premier lieu, fait des recherches afin d'identifier une table de concertation. En second lieu, il y a eu des rencontres, dans chaque cas, avec les membres de ces tables de concertation, pour présenter le PEQS et répondre aux questions du milieu. (Ils) ont participé à la promotion du PEQS. Par la suite, ils ont soutenu les tables de concertation pour promouvoir la concertation, informer les représentants des quartiers sur les objectifs du PEQS et soutenir les organismes dans l'élaboration de projets. (dm3:pp22-24)

Si le Plan d'action dans les quartiers sensibles énonce qu'« un chargé de projet offre un support constant aux partenaires locaux et assure l'interface avec les différents intervenants gouvernementaux » (dm2:p8), c'est que les chargés de projet ont été d'emblée présentés comme les porteurs essentiels de la mise en place de cette politique de revitalisation. Leur rôle de relais, entre les décideurs politiques et les acteurs du milieu pour implanter localement le programme, semble ainsi explicite. En matière d'incitation à la participation, le rapport d'évaluation démontre l'importance de la mission qui incombe au chargé de projet :

Les chargés de projet ont soutenu les tables de concertation, informer les représentants pour promouvoir la concertation, informer les représentants de quartiers sur les objectifs du PEQS et soutenir les organismes dans l'élaboration de projet. (dm3:p23)

D'après le rapport d'évaluation, suite à la conférence de presse lançant officiellement le PEQS, évènement pour lequel « une centaine d'organismes représentants les milieux concernés ont été invités, (...) les organismes intéressés devaient demander le "guide de présentation": une pochette contenant une courte description de l'entente sur les quartiers sensibles et le formulaire de demande de subvention » (dm3:p22). Les propos recueillis auprès d'un acteur du quartier montrent que le chargé de projets a cherché à mobiliser les acteurs locaux. Il dira ainsi qu'il a pris connaissance du projet par le chargé de projet et qu'ils travaillent ensemble depuis (em3:p1).

Dans un second temps, les groupes qui ont eu accès à la première information, ont été invités à prendre part aux évènements de façon directe. En ce sens, Le plan d'action dans les quartiers sensibles précise que :

Lorsqu'en décembre 1999, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal annonçaient l'entente sur les quartiers sensibles, ils ont invité du même coup les acteurs déjà actifs localement à proposer de nouvelles initiatives en matière d'intervention sociale. (dm2:p9)

De plus, « il y a eu des rencontres (...) avec les membres de ces tables de concertation⁴⁸, pour présenter le PEQS et répondre aux questions du milieu ». (dm3:p22) Par la suite le groupe « Task Force »⁴⁹, réunissant organismes et résidants a été créé. Cet ensemble de prédispositions s'est doublé d'un travail d'approche du milieu par le chargé de projets sur la base du porte-à-porte. Avec, comme le souligne le chargé de projet, un « résultat concret, en deux ans de travail, l'effet du porte-à-porte, a sensibilisé les gens(...) » (em1:p4).

Cependant, au regard de l'ensemble des quartiers, un écueil important, en matière de diffusion de l'information s'est présenté la première année. En effet, selon le rapport d'évaluation, « aux dires des chargés de projet, la promotion et l'implantation du PEQS se sont faites trop rapidement. Dans certains quartiers où la concertation était moins développée, les organismes du milieu n'ont pas eu suffisamment de temps pour s'appropriier le protocole et la nouvelle approche proposés (dm3:p84). »

Dans la mesure où la reconduction des projets, la deuxième année, favorisait le financement de projets bien menés la première année; au regard de la complexité des problématiques appréhendées et d'une nécessaire intervention sur le long terme; les groupes n'ayant pas eu connaissance dès le départ du plan d'action n'ont pu y prendre part. En ce sens, un membre du Comité avisaire du Maire dira qu'il « faut que ces gens-là (organismes qui ne travaillent pas qu'avec le politique mais aussi avec les communautés culturelles) reçoivent l'information, parce que si tu veux... C'est les groupes, c'est les mêmes personnes qui connaissent les rouages du système... » (em2:p2).

Il se peut que certains groupes soient apparus aux yeux des autres comme privilégiés. Le chargé de projet dira ainsi : « Mais les groupes communautaires n'ont pas compris, aussi, qu'il y avait une expérience, quelque chose qui se passait là-bas... On a essayé de leur expliquer, mais ça n'a jamais fonctionné... Eux se sentaient, bon... Le groupe était privilégié »(em2:p4).

⁴⁸ Il s'agit ici des Tables de concertation déjà existantes à l'annonce du PEQS.

Au-delà de cette limite relative à la diffusion de l'information, un véritable travail de mobilisation a été effectué tout au long du programme. En effet, le propos du chargé de projet montre qu'il a exercé à l'échelle du quartier un vaste travail de proximité. Il témoignera ainsi :

C'est du temps, beaucoup de temps, beaucoup de temps sur le terrain, d'aller voir ce qui se passe et de trouver des solutions aux problématiques comme qu'on parlait toute à l'heure...ok ? Des ressources de différentes façons, ainsi de suite... Donc de revoir les objectifs, de développer des alliances, être en contact avec différents groupes... (em2:p9)

Cette méthode semble conforme à la démarche impulsée par le Maire à l'origine de ce projet. Elle sera ainsi relaté par le chargé de projet :

L'ancien Maire était proche, il voulait avoir des résultats... assez pour qu'il nous appelle le samedi, le vendredi pour le samedi, 'dit « on fait le tour des projets, où est-ce que vous en êtes rendus? » 'prenait un camion on asseyait 2-3 personnes, p'is on faisait l'tour avec le Maire « y a ça, y a ça, y a ça... » là... là... là vous voyez la... la priorité... Quand le Maire se donne comme mission que on va améliorer les choses, euh... (em1:p5).

Ce même chargé de projet ajoutera :

Passé des fois 6/7 heures avec eux pour saisir qu'est ce qu'ils voulaient faire, ok ? des groupes qui arrivent du Bengal... Parce qu'il faut comprendre qu'il y a 60 à 70 langues, dialectes et parlés dans ce secteur-là, ok ? donc y a une dimension vraiment assez complexe et l'idée c'est comment arriver à faire travailler tout le monde ensemble, là d'dans ? (em1:p4).

Les organismes ont, eux-aussi identifié l'effectivité de cette approche. Ainsi, à la question « qu'est-ce qui selon vous fait la particularité de ce programme? », l'animatrice d'un groupe communautaire répondra :

Je crois que c'est la façon de travailler de la personne responsable du projet...(...) c'est une personne qui a découvert la flexibilité (...) et le fait d'avoir une personne qui travaille avec les...qui viennent ici, qui connaissent les personnes... il parle avec les personnes...(...) des fois il vient parler avec moi et il y a plein de monde... il parle... c'est quoi ce problème? Pourquoi? Qu'est ce qui ne va pas? Faut voir, c'est... je pense qu'il faut faire un changement à ce niveau parce que la bureaucratie tiens pas compte... elle te donne une partie de l'argent...c'est juste pour que tu donnes une réponse... combien est ce que tu as eu de gens avec cet argent là... mais ici nous sommes des êtres humains, il y a une sensibilité, il y a une souffrance qu'il faut voir... c'est ça la différence... je crois que... je crois... (em3:p7-8).

L'essentiel de cette démarche de proximité est résumée par le chargé de la manière suivante:

C'est ça qu'est plus important dans... en arriver à saisir un contexte (...) et donc l'idée de travailler avec les résidants ce n'est pas... dans ... une approche « contrôle » mais une approche « soutien ». « Comment j'peux t'aider à réaliser ton projet? Ton intervention? Si tu le réalises à moitié, comment se fait-il qu'on n'a pas pu arriver? ainsi de suite... quelles sont les ressources... » Et quand qu'on travaille avec les résidants, ben faut apprendre la démocratie (em1:p4).

En ce sens, la méthode d'application du PEQS nous semble correspondre davantage à la vision originale qu'avaient les représentants de la municipalité qu'à une vision traditionnelle que l'on retrouve dans la mise ne place du « Contrat de Ville ». Ceci semble constituer un terreau favorable voire nécessaire à l'émergence d'une reconnaissance collective.

5.3.3 Une reconnaissance collective permise

À l'image de ce qu'il a été dit plus haut, un travail de mobilisation a été fourni par les chargés de projet. Ce dernier passait notamment par le respect des normes de participation. Comme il l'a été souligné ci-dessus, celles-ci étaient exposées dans « le document distribué dans les quartiers pour accompagner le “formulaire de présentation des projets” » (dm3:p14).

En ce qui concerne la cible des projets, le document demeure très général. Il y est ainsi souligné la volonté de supporter des initiatives innovantes « en matière d'intervention sociale, de prévention de la violence, de lutte à l'exclusion et de soutien à l'insertion » (dm3:p14).

Ce document présentait également les fondements des projets retenus en priorité. Selon le rapport d'évaluation, « ces principes d'action trac(ai)ent les orientations en termes de qualité des projets et de capacité des promoteurs à établir des liens de concertation avec le milieu, sans toutes fois préciser les champs d'intervention » (dm3:p14).

À l'échelle des quartiers, les normes de participation se sont ainsi caractérisées par une grande malléabilité. Ceci renvoie au fait que « le PEQS se concevait », à l'échelle municipale du moins, « comme l'expérimentation d'une approche qui devait laisser toute latitude pour développer des projets en réponse aux besoins des quartiers (...) » (dm3:p15). Il était en ce sens question de reconnaître l'expertise des acteurs du milieu au regard des préoccupations prioritaires appréhendées comme entité collective. Le constat de la Sogémap selon lequel « le

PEQS a expérimenté une nouvelle façon d’impliquer les organismes du milieu pour contrer les problématiques sociales » (dm3:p87) abonde en ce sens.

Comme nous l’avons avancé plus tôt, le droit à la participation est particulier. À l’image de ce qui a été observé en « Contrat de Ville », ce particularisme repose sur une approche territorialisée, qui se traduit par l’identification de secteurs sur lesquels sera mise en place cette politique sociale de revitalisation.

Afin de déterminer les quartiers et secteurs sensibles de la ville de Montréal, un diagnostic relatif aux caractéristiques socio-économiques de ces derniers a été réalisé. Ce dernier reposait sur les indicateurs suivants : a) la part des ménages sous le seuil de pauvreté b) la part des immigrants récents c) le taux de chômage de la population de 15 ans ou plus. Ils ont été appréhendés au regard de la moyenne métropolitaine⁵⁰. Ce sont ainsi les onze quartiers entiers ou les secteurs circonscrits « les plus démunis » qui ont été sélectionnés.

La territorialisation du droit à la participation est également exprimée par la volonté que « Chaque action (soit) circonscrite à un territoire donné et conçue “sur mesure”. » (dm2:p9). L’expression « sur mesure » fait ici référence aux particularités sociales du territoire défini. Ainsi, il est possible d’avancer que, dans un second temps, ce particularisme, repose sur une approche sociale et économique.

Les groupes sont invités à participer au plan d’intervention en vue de favoriser l’établissement de « liens cruciaux entre les ressources locales et les personnes en difficulté souvent isolées et aux prises avec des problèmes complexes » (dm1:p7). C’est donc au nom de conditions de vie difficiles que l’expression des populations discrètes est recherchée. C’est en ce sens que les projets mis en place doivent répondre aux deux objectifs majeurs visés par les décideurs politiques :

- Améliorer la qualité de vie des citoyens des quartiers fortement touchés par la pauvreté, grâce à des interventions multi- sectorielles et intégrées s’attaquant à des problématiques sociales
- Faciliter l’intégration sociale et économique des jeunes âgés entre 15 et 25 ans, en particulier ceux issus des communautés culturelles et de familles démunies » (dm3:p11).

⁵⁰ Voir Les caractéristiques de la population en Annexe II.

En ce sens, le droit à la participation, à Montréal comme à Rennes, est le fait d'une discrimination positive. Ceci laisse penser qu'il est question d'offrir à une catégorie de citoyens territorialisée et définie une reconnaissance, que leur environnement social ne leur octroie pas. Il paraît alors évident que la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec aient reconnu, d'une part, l'existence d'un collectif appelé à participer et, d'autre part, le droit de ce dernier à se doter de meilleures conditions de vie.

La proximité que le Maire, à l'origine de cette politique de revitalisation, avait avec le milieu confirme cette idée. Le chargé de projet affirmera à ce propos : « (...) Vous voyez la... la priorité quand le Maire se donne comme mission qu'on va améliorer les choses » (em1:p5). La recherche et la consolidation de cette proximité est également confortée par la mise à disposition des organismes des chargés de projets.

La démarche de ces derniers est apparemment fondée sur une connaissance et même sur une « reconnaissance » du milieu. Le travail de proximité visait à identifier les priorités et à intervenir au regard d'un changement tout en tenant compte de la « réalité » (em1:p9) ou du « contexte » (em1:p4). Le discours du chargé de projet interrogé laisse apercevoir la reconnaissance de l'existence d'un univers regroupant « citoyens », « gens », « services », « résidents », « groupes communautaires » au sein duquel il est question de travailler de façon particulière. Il estime ainsi que:

C'est pas une intervention gouvernementale où une fois par semaine ou une fois par mois qu'on passe...comment ça va? Tout ça...C'est quotidien, toutes les heures y a des gens qui sont là et qui veulent que ça change » (em1:p5).

Dans cette perspective, le rôle des organismes communautaires est légitimé. Comme l'ont montré les résultats du rapport d'enquêtes déjà présenté, le programme a permis aux organismes d'accroître leur reconnaissance sur leur quartier. Les projets menés dans le cadre du PEQS étaient dédiés à des populations précises. Il a ainsi été question de mettre en place des opérations en direction des jeunes, des mères monoparentales, de résidents nécessitant la participation à un groupe d'achat, de membres de communautés culturelles ou plus largement des femmes ou des familles immigrantes.

Au sein de ce cadre, la mobilisation sur la base d'une identité particulière permet une reconnaissance de la situation vécue, et posant problème (chômage, pauvreté, immigration,

insalubrité du logement, illettrisme...). Il sera ainsi dit par l'animatrice d'un groupe communautaire : « ils se sentent chez eux ici » ou encore « c'est comme une grande famille » (em3:p13). À ce propos, il convient d'ajouter qu'un organisme visité était aménagé de la même façon qu'un appartement résidentiel. Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, il comptait de nombreuses pièces. On y trouvait une pièce commune dans laquelle il était possible de discuter avec les autres membres à toute heure de la journée⁵¹. À cette convivialité s'ajoute l'émergence de projets visant « à faire sortir les gens de la solitude », à « mettre ces personnes dans leur environnement » (em3:p1). Il a été ainsi question « d'aller au conseil d'arrondissement », « d'aller à l'hôpital », d'« entrer en contact avec le gouvernement », de « donner des outils pour devenir plus autonome » (em3:p3-4).

Ce travail effectué à l'échelle des groupes semble pouvoir lui aussi être appréhendé au regard d'une recherche de citoyenneté sociale collective, dans la mesure où il s'agit de fournir aux résidents les moyens réels d'accéder aux ressources, qui leur sont accessibles en principe. Le résultat d'un tel travail est présenté par l'animatrice de ce groupe communautaire comme le fait de « créer le lien entre les immigrants et le pays d'accueil » ou bien encore « et on sent vraiment que les gens commencent à avoir... ils se sentent plus optimistes... plus en sécurité... ça c'est l'avantage euh... formidable » (em3:p5). Ainsi, la reconnaissance de la situation par la prise en compte de la réalité des choses semble tracer une voie vers « l'auto-reconnaissance ».

Bien qu'à Montréal comme en France, le droit à l'implication citoyenne constitue un droit novateur qui nous semble fondé sur une discrimination positive, les acteurs de chacun des milieux, français comme québécois, proposent un discours diamétralement opposé. C'est donc dans l'application plus que dans les objectifs que les divergences sont observables.

En effet, au regard des mécanismes de mise en place, on note des approches inverses. Si dans le cadre du « Contrat de Ville », il est question de déplacer des sommes en fonction des diagnostics élaborés par des agents externes, au sein des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », il s'agit d'allouer d'emblée un montant déterminé afin de répondre à des projets d'émanation citoyenne. Il est question, en ce sens, de reconnaître l'expertise citoyenne.

⁵¹ À Villejean, les locaux des structures visitées constituent souvent un bâtiment autonome et distinct des logements. Ils présentent un aménagement conventionnel marqué par l'existence d'un hall d'entrée impersonnel.

Cette dernière est valorisée par le chargé de projet qui, détenant une large marge d'action dans la mise en place du dispositif, a su effectuer un vaste travail de proximité reposant notamment sur le porte-à-porte en vue d'établir des alliances et des contacts. Il s'agissait, dans ce cadre, de prendre connaissance du contexte et de la réalité du quartier. C'est par le biais de cette proximité que le chargé de projet, contrairement à ce qui a été identifié à Villejean, et les acteurs du milieu et les citoyens ont pu travailler de concert.

La connaissance de la nature du milieu, et la reconnaissance de la capacité d'action de celui-ci par le chargé de projet mais également par le Maire de Montréal, auront permis une satisfaction et une identification de l'intervention des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés ». Dans ce cadre, nous pouvons conclure que les bases d'une citoyenneté sociologique ont été posées.

À l'issue de cette analyse, le cas québécois semble, à cet égard, idyllique. Il convient cependant de noter, malgré la proximité de nos résultats avec ceux du Rapport d'évaluation proposé par la Sogémap, que seulement trois entrevues ont été effectuées en contexte montréalais. La multiplication des rencontres aurait peut-être abouti à d'autres conclusions.

La seconde limite de cette recherche, concerne cette fois les deux cas en présence, et s'incarne dans l'absence de report du discours de groupes citoyens, communautaires ou d'associations dont les projets ont été refusés. Ceci aurait pu nous éclairer sur la nature réelle des critères de sélection des projets, et sur l'orientation, visée par les élus et hauts fonctionnaires, de ces politiques sociales urbaines de revitalisation.

CONCLUSION

Comme nous l'avons souligné tout au long de ce mémoire, l'intervention « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », et le programme « Contrat de ville », affichent des ambitions et des aspirations similaires. Tous deux reposent sur un souci de solidarité sociale, afin d'offrir aux habitants des quartiers défavorisés, par la revitalisation de leur cadre de vie, les conditions de vie de l'ensemble des résidents des villes en question. Cette aspiration se traduit par une approche intégrée, articulant des interventions spécifiques et locales, en vue d'une amélioration globale. C'est en intervenant à l'échelle de la quotidienneté, au regard d'une géographie prioritaire, que la résolution des « grands problèmes sociaux » comme la pauvreté, l'exclusion ou encore la criminalité est envisagée. Il est dès lors question de mobiliser les « non-forces sociales » autour de la réalisation de projets à l'empreinte locale.

Cependant, selon Bacqué, Divay, Rose, Ségin et Sénécal (2003,p94), au regard de cette logique de projet :

L'injection de fonds publics additionnels pour des mesures spécifiques et des zones particulières génère un surcroît d'attente d'imputabilité. Les élus, pour justifier leur décision de ce traitement de faveur, veulent un retour important sur l'investissement par des résultats démontrables rapidement, tout en profitant des opportunités de visibilité, dans ces programmes, beaucoup plus fortes que dans les activités courantes de service.

Il semble ainsi, que les ambitions des politiques de revitalisation ne visent pas uniquement le public-cible. Le choix des méthodes, en ce sens, doit répondre aux préoccupations des décideurs politiques, notamment à asseoir leur légitimité.

On aura montré, qu'au sein des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » comme au sein du « Contrat de ville », les décideurs politiques sont les uniques acteurs pouvant être désignés sous le vocable « partenaires ». Bien que dans chacun des cas, les termes « partenaires », « partenaires locaux » et « partenariat » soient mobilisés par tous sans qu'un sens unique et commun n'émerge, seuls les décideurs politiques, élus et hauts fonctionnaires, participent au processus de réalisation des politiques sociales urbaines. Dans la mesure où ces derniers définissent à l'échelle institutionnelle les orientations, objectifs, modes de réalisation et place des acteurs invités à participer au sein des programmes en présence, un écueil à la mise en place du partenariat invoqué demeure.

Archambault et Boumendil (1995,p49), diront en ce sens que « pour que le partenariat entre les décideurs politiques et les acteurs de la société civile soit réel, « il faut (...) , entres autres choses que les dirigeants associatifs soient consultés sur la définition et la mise ne œuvre des politiques sociales qui les concernent ».

En France, cette limite est renforcée, comme le confirme le propos de Barthélemy (2000,p117) :

On voit s'installer, depuis une quinzaine d'années⁵², une situation de « dualité concurrentielle », dans laquelle les collectivités locales s'adressent à des « opérateurs associatifs de bonne volonté » tenus de rationaliser les gestions. Ou bien elles « sous-traitent » les politiques publiques et mobilisent les associations en passant des conventions qui répondent à des objectifs précis, ou bien elles tiennent ces dernières à distance, reprennent à leur compte les actions auparavant réalisées par les structures associatives et captent progressivement les groupes susceptibles de suivre leurs orientations, ou encore créent leurs propres associations couramment qualifiées de « faux nez ». Entre le rejet et le « phagocytage », l'instrumentalisation se définit comme une « utilisation paradigmatique des ressources associatives.

Ceci pose des questions quant à la définition à l'échelle nationale française du sens et de la nature de la participation citoyenne énoncée comme principe fondateur de ces politiques.

Ce qui différencie cependant, en la matière, les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » du « Contrat de ville » est la souplesse d'application locale. En effet, si pour Villejean les orientations des projets ont dû correspondre, pour êtres acceptés, aux thématiques de définition politique retenues par le chargé d'application, pour Darlington les projets ont été mis en forme à partir des problèmes vécus et identifiés par les acteurs du milieu avec le soutien du chargé de projet. Il convient ainsi de distinguer deux échelles de définition de ces politiques. Le Contrat de ville est défini autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale par les partenaires institutionnels alors que l'orientation des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés », encadrée politiquement à l'échelle de sa définition globale, repose localement sur la compétence citoyenne.

Ainsi, si à Montréal, l'ensemble du dispositif, envisagé comme une expérimentation, est porté par le principe de participation et d'intervention citoyenne, à Rennes c'est la participation qui est expérimentale dans le cadre d'un programme d'intervention globalement

⁵² Essai édité en avril 2000.

traditionnel. Si dans le premier cas, la participation citoyenne est fondatrice, elle est auxiliaire dans l'autre. Le fait que le « Contrat de ville » présente sous la même rubrique⁵³, « le soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative » et « le développement des pratiques sportives » laisse croire que la participation est appréhendée comme un objectif, et une fin alors qu'elle constitue dans le cadre des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » un moyen.

En ce sens, si dans l'une la participation est l'origine de toute action menée dans le cadre de la politique, dans l'autre elle s'inscrit au sein d'une démarche impulsée par les décideurs politiques. Il en est ainsi au regard des régies de quartier présentées, contrairement aux groupes « Task force » mis en place à Montréal, comme le moyen d'améliorer la participation. On reprendra en ce sens les propos de Barthélemy (2000,p123) selon lesquels : « ajoutant une connotation environnementale à la solidarité, les régies de quartier (...) assurent à la fois l'entretien et l'animation des lieux et l'insertion des habitants (...) ».

Cependant, en plus de présenter une origine et un encadrement politiques, ces instances ne répondent pas complètement aux objectifs initiaux. Il est opportun de se réappropriier, en ce sens l'interrogation que formule Barthélemy (2000,p136) : « Se trouve-t-on encore dans une logique politique et participative, lorsque les régies de quartier sont encouragées par les municipalités comme pourvoyeuses de l'offre de services et de travaux aux habitants, bien plus que comme animatrices et mobilisatrices de leur participation? ». Ceci interroge la place accordée aux préoccupations citoyennes.

Ce qui ressort de l'analyse des deux sites d'application des politiques sociales urbaines de revitalisation en présence est qu'à Montréal, contrairement à Rennes, les moyens permettant la connaissance de la nature du milieu et la reconnaissance de l'expertise de celui-ci ont été mis en oeuvre. Cette proximité, observée dans le quartier Darlington de Montréal, reposant sur un travail conjoint au service des résidents, aura permis l'identification puis l'émergence de projets correspondants aux préoccupations citoyennes.

À Rennes, par contre, l'approche favorisée passe par l'intermédiaire des structures devant endosser le rôle de relais entre les stratégies institutionnelles peu lisibles et les préoccupations du milieu. Confortant notre propos, Barthélemy (2000,p118) dira que :

La fragmentation des politiques (...) exacerbe les frictions entre, d'une part, les associations d'action sociale ou d'éducation populaire, qui légitiment

⁵³ Rubrique intitulée « Programme d'intervention dans les quartiers prioritaires ».

leur action par rapport aux besoins et aux revendications des individus, et, d'autre part, les partenaires publics locaux, qui parlent d'emplois, de transversalité, de développement local.

Ceci invite à penser que pour répondre à ces objectifs spéculatifs, éloignés des priorités des résidents, ces derniers sont invités à intervenir au sein d'un programme caractérisé par une lourde structuration. À l'image du propos de Barthélemy, il est en ce sens légitime d'avancer qu' « il s'agit moins de consulter les habitants que de les impliquer, eux ou leurs associations, dans la mise en œuvre d'orientations définies de façon consensuelle et professionnelle » (2000,p110). Cette situation présente la politique sociale urbaine des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » comme ayant favorisé l'implication citoyenne autour de préoccupations locales. Quelles en seraient les raisons ?

Ce dernier phénomène semble tout d'abord résulter de la structuration même de chacune des politiques. Comme on l'a montré à plusieurs reprises, bien qu'aucune des deux politiques n'ait accordé de rôle en matière de réalisation aux citoyens organisés au sein de la société civile, les « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » auront permis l'intervention, voire la responsabilisation citoyenne en termes d'orientation, par l'offre d'une large marge de manœuvre au regard de la définition des projets à mener.

À l'inverse, le « Contrat de Ville » ne permet pas la délégation d'un pouvoir citoyen. Bien que ce programme soit implanté à l'échelle locale, la signature institutionnelle des orientations par l'ensemble des collectivités locales sous l'égide du Ministre délégué à la ville souligne la suprématie d'un État au regard de la définition de l'intérêt général. C'est donc dans un cadre thématique de définition politique que devaient s'insérer les projets citoyens. Barthélemy (2000,p109) corroborera l'orientation de notre conclusion en disant que soulignant que :

La prééminence de l'élite dirigeante, dont la position est issue de l'appareil d'État est généralement considérée comme une particularité du système politique français qui entraîne une érosion de la capacité d'action des médiateurs professionnels et locaux.

Ainsi, au regard du degré de définition de l'orientation des projets, le « Contrat de Ville » s'inscrit, en France, dans un contexte de relation d'autorité entre l'État et la société civile alors que l'action des « Quartiers sensibles, quartiers ciblés » s'insère, au Québec, dans un contexte de collaboration entre l'État et le tiers secteur; malgré les tensions qui peuvent

accompagner toute collaboration, surtout entre partenaires de « cultures différentes » (White, 2002).

Ceci invite, ensuite, à interroger la marge de manœuvre accordée aux chargés de projet au sein de ces dynamiques distinctes. Ces derniers n'ont pas, selon les propos recueillis sur chacun des deux terrains, occupé la même fonction auprès des acteurs du milieu. Si les uns auront présenté le chargé de projet comme une source importante de soutien, les autres auront souligné le caractère contraignant de l'intervention du chargé d'application.

La terminologie distincte visant à définir la poste souligne une approche différente. En effet, « chargé de projet », expression utilisée au Québec, semble souligner la démarche partant du terrain alors que « chargé d'application », terme mobilisé en France, semble renvoyer à une démarche partant du programme politique. Ceci est confirmé sur le terrain dans la mesure où le premier est considéré comme effectuant son travail auprès des habitants et l'autre comme faisant partie intégrante de l'univers institutionnel. Ainsi, si l'un travaille « avec » les citoyens, l'autre travaille « pour ».

Cette situation semble renvoyer à la marge d'action qui leur a été accordée au sein de chacune des politiques. En effet, si l'une favorisait l'initiative du chargé de projet en matière d'approche et de mobilisation citoyenne, l'autre énonçait la nécessité de faire correspondre à chacune des thématiques une commission au sein de laquelle interviendraient les habitants.

Ainsi, les échanges informels dans un cas s'opposent aux échanges encadrés dans l'autre.

White (1997,p33) dira, à ce propos que :

Plus les espaces de communication entre les participants sociaux et l'État sont structurés et institutionnalisés à travers la mobilisation croissante de tables de concertation, plus les groupes sociaux sont indirectement intégrés à la sphère publique.

Ainsi, la marge de manœuvre offerte au chargé de projet à Montréal en terme d'approche citoyenne aura permis une meilleure sensibilisation et mobilisation qu'à Rennes.

Enfin, la nature des groupes et associations appelées à participer au changement dans un cas et invités à participer aux orientations définies en amont dans l'autre semble jouer un rôle. En effet, si Montréal compte des groupes communautaires et citoyen capables de se mobiliser et de mettre sur pied des projets socioculturels originaux proches des préoccupations citoyennes

quotidiennes, la majorité des participants du « Contrat de Ville » de Rennes proposaient des activités sportives et culturelles.

En la matière, la composition de chacune des deux sociétés civiles n'est pas innocente. Comme on l'a montré, le secteur non-lucratif québécois est fondé sur un principe de solidarité et d'entraide privilégiant une démarche d'accès des individus à la pratique et à l'apprentissage alors qu'en France, ce champ d'intervention était de compétence étatique unique. Si au Québec, État et organismes de la société civile partagent le terrain social depuis longtemps, en France, la reconnaissance de l'expertise des associations en la matière ne s'est faite que sur le tard. Ceci est renforcé par le propos suivant qu'énonce Barthélemy (2000,p56) :

L'État Républicain laïc ne peut s'abstenir d'orienter la reconnaissance qu'il accorde aux groupements ainsi, la bonne association est celle qui se montre une école de la démocratie, celle qui, en répondant à la forme de l'État Républicain, accède en quelque sorte à l'intérêt général .

En ce sens, encadré par des standards étatiques, le secteur non-lucratif français ne permettrait pas, contrairement à ce qui est observé à Montréal, de poser les bases de la citoyenneté sociologique.

Notre recherche nous amène alors à émettre l'hypothèse selon laquelle les possibles en matière d'accès à la citoyenneté sociologique sont ainsi déterminés par le degré de hiérarchisation des relations entre État et société civile, le niveau d'institutionnalisation du travail d'articulation entre ces deux sphères, et l'orientation de l'action de la société civile.

Ne semblerait-il opportun, dès lors, d'envisager une nouvelle investigation en vue d'établir des typologies permettant d'appréhender de façon plus précise et systématique ces trois dimensions, à savoir le « degré de hiérarchisation des relations entre État et société civile », le « niveau d'institutionnalisation du travail d'articulation entre acteurs politiques et citoyens » et « l'orientation de l'action de la société civile »?

La circonscription de leurs combinaisons éventuelles permettrait la production d'une échelle relative au degré de réalisation de la citoyenneté sociologique.

BIBLIOGRAPHIE

APRAS, Tableau de bord social: Données annuelles 2000, Allocations familiales, Conseil général d'Ille et Vilaine, Ville de Rennes, 2000.

ARCHAMBAULT.E et BOUMENDIL.J, Le secteur sans but lucratif en France, CNRS, n°941, Fondation de France, 1995.

ARNAUD.A, DRANCET.P, Mettre en œuvre la politique de la ville, Dossiers d'expert, Paris, 2000.

ARNSTEIN.S.R, A ladder of Citizen Participation, Journal of American Planning Association, Vol.35, N° 4, July 1969, pp216-224.

BACQUE.M.H, Peut-on encore parler de quartiers populaires?, Espace et Société, Paris, 2002.

BACQUÉ.M-H, DIVAY.G, ROSE.D, SEGUIN.A-M et SÉNÉCAL.G, Survol de quelques politiques de revitalisation urbaine, Rapport final, institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, mars 2003.

BARTHÉLEMY.M, Associations: un nouvel âge de la participation?, Presses Sciences Po, Paris, 2000.

BELANGER.P-R, LEVEDQUE.B, Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992), dans : DAIGLE.G (dir), avec la collaboration de ROCHER.G, Le Québec en jeu, comprendre les grands défis, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 1993, pp713- 747.

BELLEY.S, La politique municipale de Montréal dans les années 1990: du « réformisme populaire » au « populisme gestionnaire », Politique et société, Vol.22, Numéro 1, 2003.

BILODEAU.A, CHAMBERLAND.C, WHITE.D, L'innovation sociale, une condition pour accroître la qualité de l'action en partenariat dans le champs de la santé publique, The Canadian Journal of Program Evaluation, Vol.17 n°2, 2002, pp59-88.

BRUBAKER.W.R, Immigration and the Politics of Citizenship in Europe and in North America, University Press of America, New York, 1987.

CHAMBOREDON.J.C, LEMAIRE.M, Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement, Revue française de sociologie, XI, Paris, 1970, pp3-33.

COLAS.D, EMERIC.C, ZYLBERG (sous la direction de), Citoyenneté et nationalité : Perspectives en France et au Québec, Politique d'aujourd'hui, Presse Universitaire de France, Paris, 1991.

Contrat de ville 2000 / 2006 : contrat de plan Etat- Région, Communauté de la ville de Rennes.

DANSEREAU.F, Ségrégation, mixité sociale, cohabitation : bref retour sur quelques notions magiques, INRS, Montréal, 1992.

DANSEREAU.F, Immigration, habitat et appropriation de l'espace urbain : un aperçu de la recherche au Canada, INRS, Montréal, 1998.

DANSEREAU.F, Analyse comparative des politiques et interventions en habitation, INRS, Montréal, 2001.

DANSEREAU.F, La mixité sociale en habitation, INRS, Montréal, 2002.

DESIGNAUX.J, SEFFALI.D, La ville à l'épreuve des quartiers, ed. ENSP, Paris, 1996.

Direction départementale de l'équipement, Ville de Rennes, 50 grands projets de ville, 2000, pp30-33.

DONZELOT.J, MÉVEL.C, La participation: entre construction d'un pouvoir et l'accomplissement d'un devoir, Lien social et politiques- RIAC, 48, La démocratisation du social. Automne 2002, pp81-93.

DONZELOT.J, De la consultation à l'implication, Informations Sociales, n°43, 1995, pp21-32.

DHUME.F, Du travail social au travail ensemble: le partenariat dans le champ des politiques sociales, Ed.ASH, Paris, 2001.

DRANCET.P, ARNAUD.A , Mettre en œuvre la politique de la ville, Dossiers d'expert, 2000.

FONTAINE.L, JUTEAU.D, Appartenance à la nation et droits de la citoyenneté, dans FORTIN.A et als, Les frontières de l'identité, modernité et post-modernité au Québec, PUL, Québec, 1996, pp191-205.

FORTIN.S, JUTEAU.D, PICHE.V, MEINTEL.D (sous la dir.), Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal : les interfaces de la pluriethnicité, L'Harmattan, Montréal, 1997.

FOURNIER.M, ROSENBERG.M, WHITE.D, Québec society: critical issues, Prentice Hall, Scarborough, 1997.

GALISSOT.R, KILIANI.M, RIVIERA.A, L'imbroglio ethnique : en quatorze mots clé, Payot Lausanne, Paris, 2000.

HAMEL.P, LÉONARD. J.F, Les groupes populaires dans la dynamique socio-politique québécoise, dans : MAYER.R, A propos de l'action communautaire au Québec, La librairie de l'Université de Montréal, 2^{ème} édition, Montréal, 1981.

HAMEL.P, Action collective et démocratie locale : Les mouvements urbains montréalais, Les Presses Universitaires de Montréal, Montréal, 1991.

HAMEL.P, Mouvements urbains et modernité: l'exemple montréalais, Recherches sociographiques, XXXVI, 2, 1995, pp279-305.

HAMEL.P, La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines, Recherches sociographiques, XL, 3, 1999, pp435-466.

HELLY.D, Une injonction: appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen, Lien social et politiques- RIAC, 41, Printemps 1999.

JONES. P-S, Urban Regeneration's poisoned Chalice: is there an impasse in participation-based policy?, Urban Studies, Vol.40, N°3, 2003, pp581-601.

JENSON.J, PAPILLON.M, The changing boundaries of citizenship. A Review and a research agenda, Canadian Policy Research Network, Ottawa, 2001.

JUTEAU.D, L'ethnicité et ses frontières, Les Presses Universitaires de Montréal, Montréal, 1999.

JUTEAU.D, Les ambiguïtés de la citoyenneté au Québec, Les Grandes Conférences Desjardins 7, Programme d'étude sur le Québec, Université Mc Gill, 2000.

LARNER.W, CRAIG.D, After neo-liberalism? Local partnership and social gouvernance in Aotearoa New Zeland, Note de recherche n°6, 2002.

LECLERC.K et BEAUCHEMIN.J, La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général, Lien social et politiques- RIAC, 48, *La démocratisation du social*. Automne 2002, pp19-33.

LÉVEILLÉE.J, Pouvoir local et politiques publiques à Montréal, *Cahiers de recherche sociologique*, V.6, 2, 1988, pp37-63.

Le plan d'intervention dans les quartiers ciblés: agir sur l'environnement physique pour améliorer la qualité de vie, Québec, Ville de Montréal, 2000.

Le plan d'action dans les quartiers sensibles: pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'intégration sociale, Québec, Ville de Montréal, 2000.

Mc ALL.C, Les murs de la cité : territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté, Lien social et Politiques- RIAC, n° 34, Automne 1995, pp81-92.

Mc ALL.C, L'Etat des citoyens et la liberté de marché, *Sociologie et Société*, vol. XXXI, n°2, automne 1999, pp27-40.

MAILLARD (de).J, Les associations dans l'action publique locale: la participation fonctionnalisée oui ouverture démocratique?, Lien social et politique- RIAC, 48, *La démocratisation du social*, automne 2002, pp53-65.

MARSHALL.T-H, Class, citizenship and development, Doubleday, New York, 1964.

MAYER.R, A propos de l'action communautaire au Québec, La librairie de l'Université de Montréal, 2^{ème} édition, Montréal, 1981.

MOREAULT.F, Citoyenneté et représentation dans la pensée politique de Hanna Arendt, *Sociologie et société*, vol.XXXI, n°2, automne 1999.

NISBET.R, Two traditions, *Social research*, vol.41, 1974, pp612-637.

Rennes Quartiers, Ce qui va changer à Villejean, supplément Le Rennais, mai 2002, ville de Rennes, p5.

SOGÉMAP, Rapport d'évaluation: « Évaluation de la mise en application du protocole d'entente sur les quartiers sensibles et des premières retombées des projets », janvier 2003.

THÉRIAULT.J-Y, La citoyenneté entre normativité et factualité, Sociologie et société, vol. XXXI, n°2, automne 1999.

ULLMAN.C F, The welfare state's other crisis, Indiana University Press, Indianapolis, 1998.

WHARF.B, CLAGUE.M, Community organizing, Canadian experiences, Oxford University Press, Ontario, 1997.

WHITE. D, State and Community, in Fournier, Marcel & Rosenberg, Michael, eds., *Quebec Society: Critical Issues*, Prentice-Hall, 1996.

WHITE. D, Contradictory Participation: Reflections on Community Action in Quebec, in Wharf, Brian and Clague, Michael, eds. *Community Organizing: Canadian Experiences*, Oxford University Press, 1997.

WHITE.D, The institutional change and the parapolitics of health centres in Québec, University of British Columbia, Vancouver, 2000, pp23-33.

WHITE.D, avec la collaboration de JOBIN.L, McCANN.D & MORIN.P, Sortir des sentiers battus : l'action intersectorielle dans le domaine de la santé mentale, Les publications du Québec, 2002.

WHITE.D, Harnessing a Movement, Taming an Ideology: On the State and the Third Sector in Québec, in *Improving Connections Between Government and Nonprofit and Voluntary Organisations*, Kathy L. Brock, editor, Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press (pp. 143-162), 2002.

WHITE.D, The Voluntary Sector, Community Sector and Social Economy in Canada: Why One is Not the Other, in *Strategy Mix. Nonprofit Organisations - Vehicles for Social and Labour Market Integration*, sous la dir. de Annette Zimmer et Christina Stecker, N.Y.: Kluwer Academic / Plenum Publishers, 2004.

LISTE DES TEXTES ET ENTREVUES ANALYSES

DOCUMENTS :

dr1 : Communauté de la ville de Rennes, Contrat de ville 2000 / 2006 : contrat de plan Etat-Région.

Source : services municipaux de la ville de Rennes.

dr2 : Communauté d'agglomération de la ville de Rennes, Contrat de ville de l'agglomération de la ville de Rennes: convention cadre 2000- 2006, 70p.

Source : site officiel de la Communauté d'Agglomération Rennaise.

dr3 : Communauté d'agglomération Rennaise, Contrat de ville de l'agglomération de la ville de Rennes: 2000- 2006, 5p.

Source : chargé d'application.

dm1 : Québec, Ville de Montréal, Le plan d'intervention dans les quartiers ciblés: agir sur l'environnement physique pour améliorer la qualité de vie, 2000, pp 1-54.

Source : chargé de projet.

dm2 : Québec, Ville de Montréal, Le plan d'action dans les quartiers sensibles: pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'intégration sociale, , 2000, pp 1-43.

Source : chargé de projet.

dm3 : SOGÉMAP, Rapport d'évaluation: « Évaluation de la mise en application du protocole d'entente sur les quartiers sensibles et des premières retombées des projets », janvier 2003.

Source : services municipaux de la ville de Montréal, 99p.

dm4 : La septième vague, Une entente mémorable de complicité et de solidarité, Vision Montréal, vol.1, n°3- mai 1999, 2p.

Source : <http://www.visionmtl.com/septieme/03bourq.htm>

dm5 : Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, Communiqué: Plan d'action conjoint entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal- 57 projets d'intégration sociale ont été retenus ou seront reconduits dans 11 secteurs défavorisés de Montréal grâce à un soutien financier de 1,866 M\$, Montréal, 27 mai 2000, 2p.

Source : <http://www.mess.gouv.qc.ca>

dm6 : Ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion, Directrice adjointe aux affaires municipales et à la Métropole, Ministre d'Etat Ville de Montréal, Communiqué de Presse: En vertu de l'entente- cadre entre le gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal une soixantaine de projets d'intégration sociale dans les quartiers sensibles se partagent 1.9 M\$, Montréal, 28 mai 2001, 2p.

Source : <http://www.gouv.qc.ca>

dm7 : CRIERC/ IFIG 2000, La coopération entre l'économie sociale et l'économie publique : notes pour allocution de Dr. Luc Larivée président du Conseil de municipal de la ville de Montréal, 12 juin 2002, 7p.

Source : <http://www.ciriec.uqam.ca/actes/larivee.htm>

ENTREVUES:

er1 : Entrevue résumée effectuée auprès du chargé d'application en mars 2002 à Rennes, 5p.

er2 : Entrevue résumée réalisée auprès du directeur de la Maison de Quartier en avril 2002 à Rennes, 4p.

er3 : Entrevue résumée opérée auprès d'un employé d'un des organismes HLM du quartier en avril 2002 à Rennes, 1p.

er4 : Entrevue résumée menée auprès de l'animateur d'une structure à vocation sportive en avril 2002 à Rennes, 2p.

er5 : Entrevue résumée effectuée auprès de l'animateur d'une structure à but socio- éducatif en avril 2002 à Rennes, 2p.

er6 : Entrevue résumée réalisée auprès de l'animateur d'une structure à vocation sportive et culturelle en avril 2002 à Rennes, 2p.

er7 : Entrevue résumée opérée auprès du directeur d'une structure à vocation socio- éducatif en avril 2002 à Rennes, 2p.

em1 : Entrevue enregistrée puis transcrite menée auprès du chargé de projet en novembre 2003 à Montréal, 10p.

em2 : Entrevue enregistrée puis transcrite effectuée auprès d'un membre du comité avisaire du Maire de Montréal en janvier 2003, 7p.

em3 : Entrevue enregistrée puis transcrite réalisée auprès d'un animateur en groupe communautaire à vocation socio- éducatif en juin 2004, 13p.

ANNEXE I

VILLEJEAN: Tableau de bord social

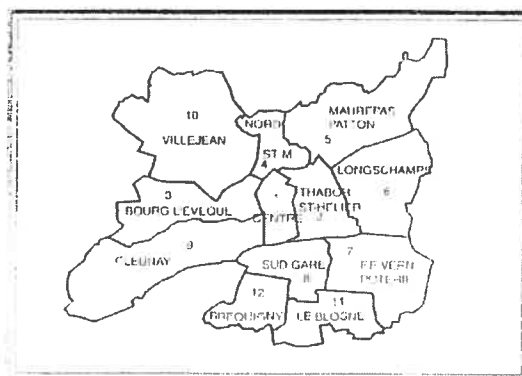
TABLEAU DE BORD SOCIAL

Une production interpartenariale



Données annuelles 2000

QUARTIER 10

VILLEJEAN - BEAUREGARD
Carré de 3000

L'intégralité du Tableau de bord social est disponible dans le **CD données 2000** qui offre, par ailleurs, des représentations graphiques (cartes, pyramides des âges, ...) des commentaires ainsi que des définitions méthodologiques d'indicateurs. Certaines données sont également disponibles à un niveau géographique plus fin, IRIS (données sur la population, données CAF, ...)

La diffusion de ce document papier est maintenue cette année, elle ne constitue cependant qu'un extrait de l'information développée sur le CD.

Données démographiques

Population totale du Q. (Source : INSEE RP 99) :
17 842 soit 8,6%/Total ville de Rennes

Population par tranche d'âge :

(Source : INSEE, Tableau 1002000)

	1999	1990	Variation %
0-4 ans	848	954	- 12,5%
5-9 ans	894	969	- 7,7%
10-14 ans	936	864	+ 8,3%
15-19 ans	1 600	1 529	+ 4,6%
20-24 ans	4 481	4 181	+ 7,2%
25-59 ans	7 035	7 435	- 5,4%
+ 60 ans	2 048	1 581	+ 29,5%
dt + de 75 ans	516	410	+ 25,9%

Population active : 6 485 soit 36,3% de la population du Q
Rappel population active VDR : 44,2%

Etat Civil (Source : Ville de Rennes) :

Naissances en 2000 : 204
Décès en 2000 : 44

Composition des ménages

(Source : INSEE, Tableau 1002000)

	1999	1990	Variation %
Ménages composés d'1 pers.	2 681	1 818	+ 47,5%
Ménages composés de 2 pers.	2 028	1 756	+ 15,5%
" " " 3 pers.	1 045	1 254	- 16,7%
" " " 4 pers.	772	917	- 15,8%
" " " 5 pers.	311	339	- 8,3%
" " " 6 pers. et +	166	162	+ 2,5%

Formation - Insertion - Emploi

Rappel démographique (Source : INSEE - RP 99) :

Population active = 6 485 soit 36,3% de la population

- 25 ans : 762 25 à 49 ans : 4 654 + 50 ans : 1 069

Nb de demandeurs d'emploi :

Données ANPE - DEFM au 31.03.2000 - traitement APRAS - chiffres bruts sans valeur statistique officielle

	2000	VdR		2000	VdR
Nb de D.E. catégorie 1	907	10 539	Durée d'inscription (cat. 1) *		
Nb de D.E. catégorie 6	174	2 433	- moins d'un an	609	7 126
- part de la catégorie 6*	16,1%	18,8%	- 1 à 2 ans	144	1 735
Sexe - part des hommes catégorie 1	47%	49,6%	- 2 ans et +	154	1 676
- part des femmes catégorie 1	53%	50,4%			
Classe d'âge (cat. 1)			Part des D.E. sans formation (cat. 1)		
- de 25 ans	192	1 888		231	2 020
25 - 49 ans	637	7 769		25,5%	19,2%
50 ans et +	78	882			

* Catégorie 6 : personnes ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois précédent.

Bénéficiaires du R.M.I. (C.C.A.S) :

	2000	VdR		2000	VdR
Nombre de bénéficiaires	422	5 301	Part Isolés sans enfant	41,2%	59%
Part des de 25 ans	3,1%	2,9%	Part Couples avec enfants	20,6%	11,5%
Part des 25 - 29 ans	26,3%	31,2%	Part Isolés avec enfants	31,3%	21,4%
Part des 30 - 44 ans	46,4%	45,1%	Part sans diplôme	30,8%	27,7%
Part des 45 ans et +	24,2%	20,7%	Part Bac et +	33,9%	36,7%

Mission Locale

	1999	2000	% Femmes 2000	% Hommes 2000
Nb de jeunes accueillis	348	358	52,2%	47,8%

Santé

Offre de soins et consommation médicale (Source : CCAS)

18 médecins généralistes soit 1,01 p/ 1000 hab	Consultations + visites	du 1 1 01 au 31 5 01	Ev 01/00 O	Ev 01/00 VDR
30 médecins spécialistes	- de 10 ans	2 624	2,1%	- 0,1%
6 infirmiers	10-25 ans	3 058	1,1%	- 0,2%
Centre d'Examens de santé	+ 60 ans	4 575	- 15,7%	- 8,1%
311 consultations				

Action socio-culturelle et jeunesse

• 34 associations créées en 2000 (Source : Préfecture 35)

• Fréquentation des équipements socio-culturels (LARES)

Nb total d'adhérents : 3 823

• -10 ans : 613 • 11-18 ans : 808 • 19-25 ans : 390 • 26 ans et + : 1 754

• Ludothèque (Source : Centre social) : 44 enfants inscrits

Habitat

Parc de logements :

Nb total de logements (Source : INSEE RP 99) : 1999 = 7 393

Rappel 1990 = 6 517

Nb de logements HLM au 31.12.2000 (Source : A. Construction, Espace Habitat, IMAC 35, CPHAF) : 2 705

Part des logements sociaux sur l'ensemble des logements : 36,6% (non compris le logement social des résidences collectives)

Aides au logement (Source : CAF, Filiales du 31/12/00) :

nb d'allocataires :

A.L.F. : 172

A.P.L. : 2 022 dont 22,3% étudiants allocataires

A.L.S. : 2 837 dont 86,25% étudiants allocataires

Fonds de solidarité logement (Source : DAS J) :

Par CDAS

Accès à l'habitat : 2000 = 136 1999 = 143

Maintien dans les lieux : 2000 = 87 1999 = 110

Total nb de dossiers : 2000 = 223 1999 = 253

Par 4 communes CF et 100 par 99/95

Enfance / Education

Protection Maternelle et Infantile (PMI) (Source : DAS J) :

Puéricultrices CDAS	2000	Médecins CDAS	2000
Nb de visites suivi particulier	243	Nb de consultations infantiles	215
Nb total de visites suivis d'enfants	516	Nb d'enfants bénéficiant d'un suivi PMI particulier	133

Accueil de la petite enfance

CDAS	Capacité d'accueil		Fréquentation	
	2000	99	2000	99/2000
Assistants maternelles à titre non permanent (Source : CAS 79)	353	384	349	- 4,1%
Quartier	Capacité d'accueil		Fréquentation	
	2000	99	2000	99/2000
Crèches collectives (Source : VDR)	64	64	13 377	+ 4%
Crèches familiales (Source : VDR)	60	60	12 890	- 9%
Crèches parentales (Source : CAF)	12	NR	2 504	NR
Haltes garderies (Source : Centres sociaux)	20	20	2 942	- 5,4%

Effectifs des écoles, collèges, lycées

(Source : Direction de l'Éducation, Ville de France, CDE, Direction des Services)

	Publics			Privés		
	2000	99	99/2000	2000	99	99/2000
Maternelles	533	569	- 6,3%	114	111	+ 2,7%
Primaires	774	749	+ 3,3%	138	126	+ 9,5%
Collèges	668	605	+ 10,4%	-	-	
Lycées	2 354	2 351	+ 0,1%	-	-	

Nb d'enfants de 2 ans inscrits en maternelle (09/2000) : 112

(Source : Direction des Services à l'Enfance - Ville de France)

Protection de l'enfance

Aide sociale à l'enfance (A.S.E.) (Source : DAS J)

Quartier	2000
Mesures administratives (nombre de familles) :	12
- Travailloses familiales et Aides ménagères	
- OMN-AEMN ¹	
Mesures judiciaires : (nombre de familles) :	60
- OMO-AEMO ¹	
- Enquêtes sociales	
- Tutelles aux Prestations sociales et éducatives	

¹ O.M.N. : Observation en Milieu Naturel
A.E.M.N. : Action Educative en Milieu Naturel
O.M.O. : Observation en Milieu Ouvert
A.E.M.O. : Act on Educative en Milieu Ouvert

Actions Prévention par CDAS (Source : Le France) :

Nb de jeunes suivis en accompagnement social et éducatif = 164

Nb de jeunes concernés par l'activité éducation et animation = 177

Action Sociale

Bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.00

(Source : CAF Fribourg au 31.12.00)

	2000	1999	1999/2000
Bénéficiaires du RMI	294	303	- 3%
Bénéficiaires de l'AFII	78	77	+ 1,3%
Bénéficiaires de l'AAMI	235	227	+ 3,5%
Population totale couverte par le RMI	701		
Population totale couverte par l'AFII	210		

Précarité des ménages

Nb d'allocataires CAF (hors étudiants) dont les prestations représentent 50 % ou plus des revenus
(Source : CAF Fribourg au 31.12.00) : 790

Bénéficiaires CMU ayant consommé des soins entre le 01.01.01 et le 31.05.01 (Source : CFIM) :

- de 10 ans : 325
- 15 à 20 ans : 420
- + de 60 ans : 41

Aides financières

	2000	1999	99/2000
CDAS (tit. de familles modestes)			
Allocations mensuelles	250	249	+ 0,4%
Secours d'urgence	203	217	- 6,5%
CCAS (tit. de demandeurs)			
Aides facultatives	395		
Aide de 900 francs par CCAS pas de possibilité de compensation			

Associations caritatives

	2000	1999
Secours Catholique par CCAS		
Aide financière >= 300 F	123	110
Secours Populaire		
Familles aidées	89	72

Accompagnement social :

C.E.S.F. des centres sociaux (Source : CAF) : donnée non parvenue

Services à domicile (Source : Données CCAS) :

Travailleuses familiales		2000	1999	Aides à domicile		2000	1999
Nombre de familles		31	40	Nombre de familles		51	38
- dont prévention		8	10	Nombre d'heures		2 809	1 710
Nombre d'heures		4 654	4 600				
- dont prévention		1 939	223				

Personnes âgées

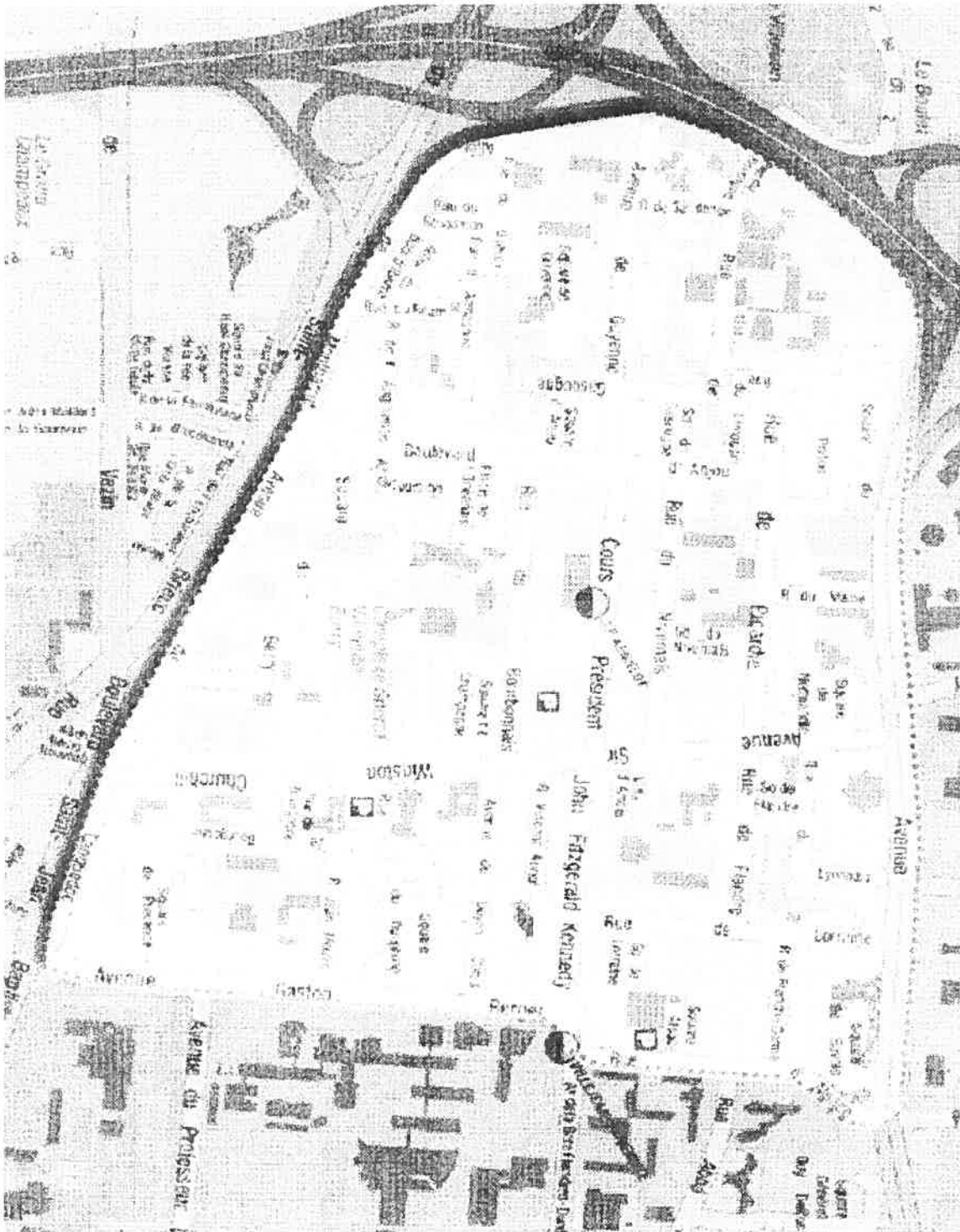
	2000	1999	2000	
Nb de bénéf. de la prestation dépen- sance (PED-PSD)	22	13	Nb de bénéficiaires de soins infirmiers (Sources : Romas Santé UMIV)	27
Nb de bénéf. de l'allocation compensa- toire	17	11	Nb de familles bénéficiaires d'une aide à domicile (Sources : CCAS ADEP)	92
			Nb d'heures	10 289

Prévention - Justice

Total dépôts de plaintes (Source : CCAS - Ville de Romas) :

Nb de faits constatés (chiffre global crimes et délits) : 1 259 (+ 5,8% p/ 1999)

VILLEJEAN : Plan du quartier



Objetifs chiffrés :

Réussi à faire lire 200 citations d'élèves de 6^e à 8^e ans à l'occasion d'un événement 2500
feuilles de lecture

Réussi à toucher 100 familles d'élèves de 6^e à 8^e ans à l'occasion d'un événement
par séances individuelles ou par petits groupes

Réussi à faire partir 50 enfants de 6^e à 8^e ans à l'école

Descriptif de la mise en œuvre du projet (contenu, lieu, date, durée...)

- Ouverture et clôture de l'événement par le directeur communal 28 jours de
fonctionnement à l'école maternelle et élémentaire

- Mise en place de 3 ateliers de lecture individuelle et d'un mini camp de 7 jours

- Programmation de 8 ateliers par table de lecture et 2 ateliers comprenant 18 ateliers
à mi-journée et 2 ateliers hebdomadaires sur place à la mi-mars et à la fin de l'événement
envisagée et d'un atelier de remplacement par une sortie par une sortie visite au parc et
envisagée par exemple à l'école ou à l'aquarium de St Malo

Indicateurs d'évaluation proposés :

- Le nombre de familles impliquées dans la préparation des soirées familiales (le
degré d'implication des familles lors de soirée) le but de prise en charge concrète de
l'organisation par un atelier individuel

- Le nombre de participants

- Les changements et attitudes (attitudes par les parents lors de l'implication des
enfants de 6^e à 8^e ans)

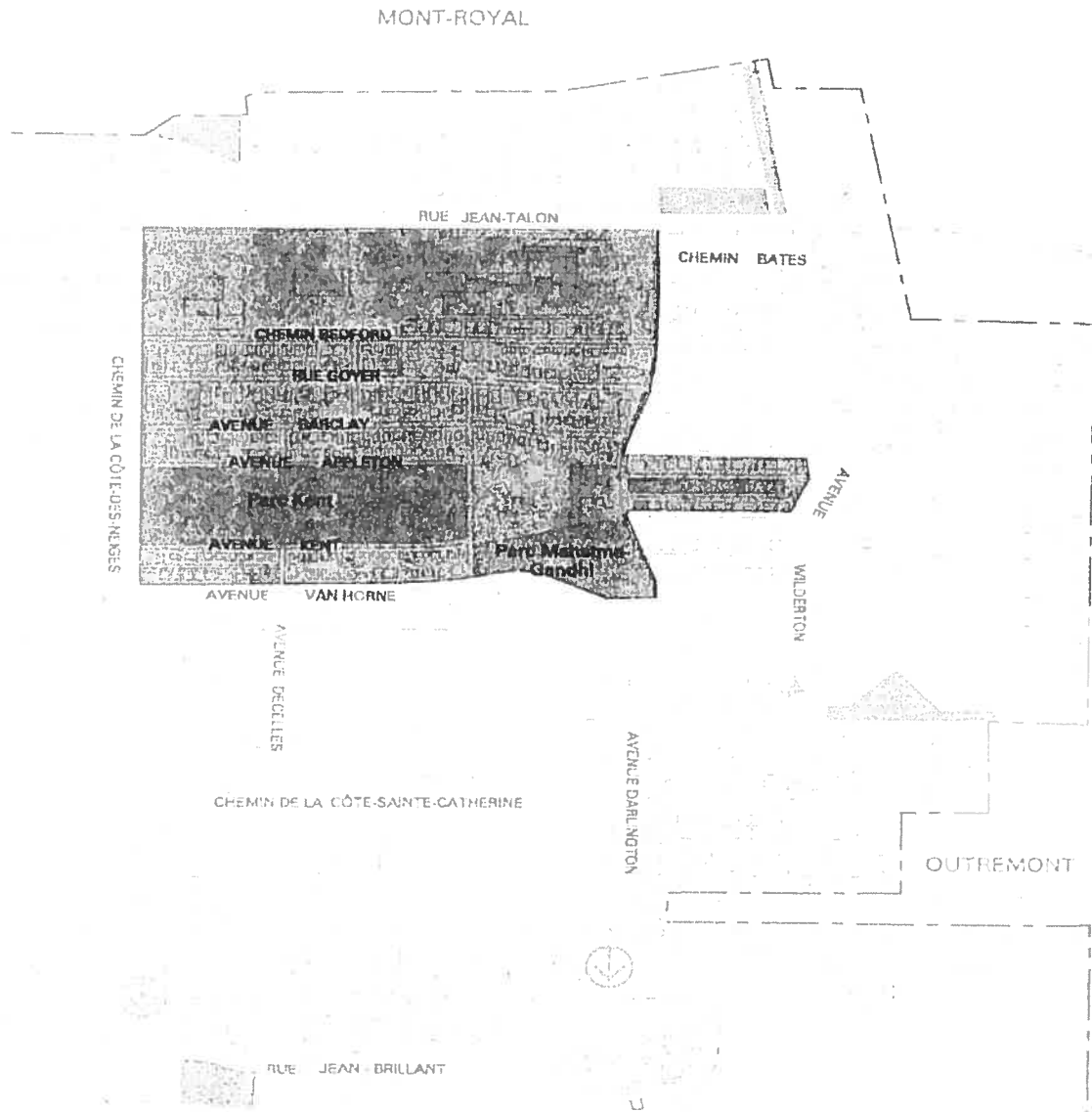
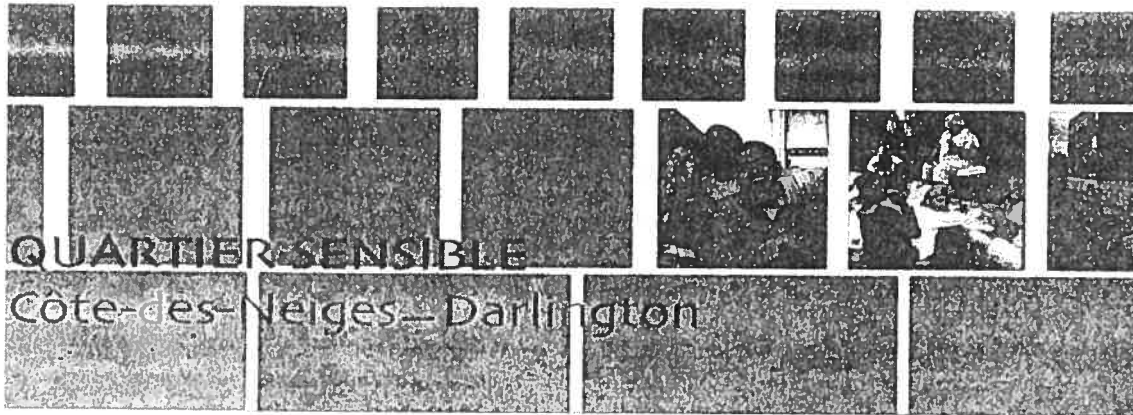
ANNEXE II

DARLINGTON: Caractéristiques de la population

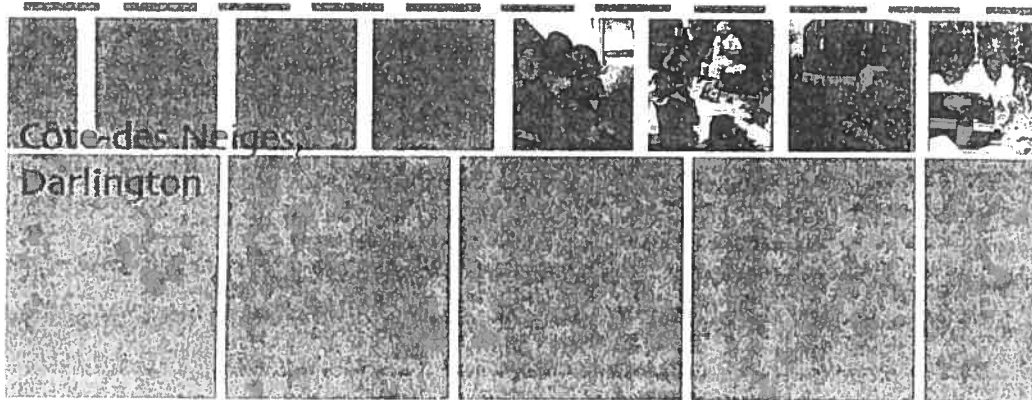
	Darlington		Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%
Population	11 834		1 916 346	
Homme	5 967	50%	989 025	48%
Femme	5 866	50%	927 321	52%
Ménages	5 129		469 157	
1 personne	2 009	40%	192 021	41%
Age				
0-19	2 807	24%	208 540	21%
20-64	7 867	66%	657 815	65%
65 et plus	1 160	9%	139 925	15%
Logements				
Propriété	5 005		469 015	
Location	194	4%	127 327	27%
Langue maternelle	11 060		668 520	
Français	2 642	24%	590 070	60%
Anglais	1 417	13%	109 187	11%
Autres	7 001	63%	279 363	29%
Population immigrante	6 796		265 885	
Philippines	970	14%	6 900	3%
Vietnams	365	5%	34 487	13%
St. Louis	14	0%	5 920	2%
Haïti	100	1%	24 205	9%
Autres	4 477	66%	266 883	100%
Connaissance des langues officielles	11 080		995 000	
Français seulement	2 700	24%	369 330	37%
Anglais seulement	3 339	30%	104 250	10%
Français et anglais	5 130	46%	492 990	49%
Ni français, ni anglais	811	7%	38 430	4%
Scolarité des 15 ans et plus	9 334		844 200	
Moins de 9 ans	4 984	53%	164 685	20%
Étude universitaire	4 347	47%	679 515	80%
Chômage				
15-24 ans	1 379	25,7%	75 919	15,0%
25 ans et plus	436	14,0%	17 163	20,5%
	1 815	25,7%	93 082	14,6%
Revenus en 1995 (\$)				
Revenu moyen	\$11 046		\$16 227	
Homme	\$11 925		\$22 508	
Femme	\$10 011		\$10 211	
Revenu moyen des ménages	\$21 300		\$31 376	
Secteur d'industrie	4800			
Secteur tertiaire	3 365	69%	367 255	79%
Secteur manufacturier	1 435	30%	82 105	18%

Le plus d'interlocuteurs dans les quartiers cibles.

DARLINGTON: Plan du quartier



DARLINGTON : Projets



Projets (602 500 \$)

Organisme : Baoliab familial
Projet : découverte du milieu pour les familles immigrantes

L'organisme offrira régulièrement aux familles nouvellement arrivées des visites thématiques dans les organismes gouvernementaux, les services municipaux et d'autres institutions afin de leur faire connaître les ressources locales et régionales, de les rendre plus autonomes et de créer une dynamique d'entraide dans le secteur.

Budget approuvé : 32 000 \$



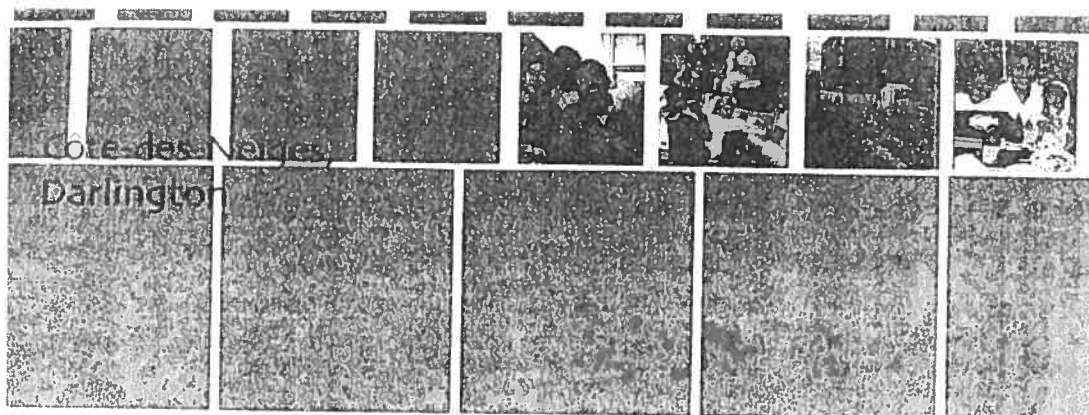
Organisme : Association des résidents des rues Barclay, Goyer et Bedford

Projet : interventions auprès des jeunes pour une meilleure prise en charge de leur environnement

Ce projet touchera directement les jeunes de ce secteur, souvent membres de familles monoparentales ou récemment immigrés, et leur fournissant des occasions constructives de socialiser et d'agir sur la qualité de vie de leur environnement. Plusieurs moyens seront mis de l'avant. Par exemple, les jeunes pourront participer à l'amélioration du quartier, à des activités de développement communautaire, à la supervision de jeunes enfants, à des programmes d'activités sportives et artistiques, etc.

Budget approuvé : 28 500 \$





Organisme : Maison des jeunes de GDN

Projet : travail de rue pour prévenir la délinquance chez les adolescents

Ce projet a pour but de prévenir la délinquance en faisant connaître aux jeunes du secteur les services offerts par la maison des jeunes et d'autres ressources. À cette fin, on travaillera à rejoindre les jeunes dans les lieux publics où ils se rassemblent et on créera les outils nécessaires pour bien les informer.

Budget approuvé : 28 000 \$

Organisme : Oeil

Projet : aide à l'amélioration des conditions d'habitation

Plusieurs immeubles du secteur ont besoin de rénovation ou de réparation. Par ce projet, l'organisme veut informer les propriétaires sur les divers programmes de subventions à la rénovation des logements et aider les locataires les moins favorisés à vivre dans des logements convenables. Il organisera donc des rencontres d'information, visitera des logements, aidera des locataires à formuler des plaintes et suivra avec eux l'évolution de leur dossier.

Budget approuvé : 10 000 \$

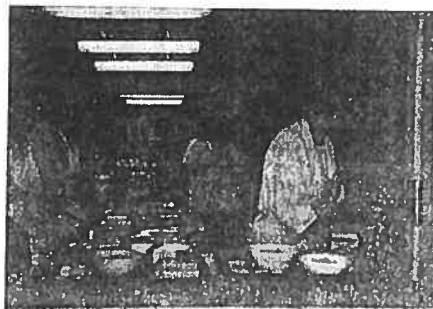
Côte-des-Neiges, secteurs Victoria et Darlington (72 500 \$)

Organisme : Multi Caf

Projet : mise sur pied d'un groupe d'achat et d'un cours de cuisine

Par ce projet, l'organisme veut inscrire de 120 à 300 résidents de logements à un groupe d'achat et ainsi leur permettre d'économiser plus de 40 % sur le prix des aliments. Il assurera aussi une activité d'information et d'éducation sur l'alimentation et la cuisine.

Budget approuvé : 40 000 \$



Organisme : Centre socio-culturel algérien

Projet : soutien aux activités d'un centre maghrébin

Le projet consiste à soutenir le centre maghrébin dans ses activités d'aide et d'intégration des familles et de enfants, ainsi que dans ses activités culturelles et sociales, et à promouvoir la culture maghrébine.

Budget approuvé : 32 500 \$

ANNEXE III**Annexe méthodologique**

Tableau de pré- analyse

France / Québec

Texte / Entrevue :

Participation

<i>1- Énonciation droit à la participation</i>	
<i>2- Participation présentée comme étant nécessaire</i>	
<i>...</i>	

ANNEXE IV

Fiche de présentation de projet à Villejean

VILLEJEAN
18, RUE DE VILLEJEAN

PROJET DE TRAVAUX

Objet de
la présente demande de permis de
travaux
nature
date
délai
délai
délai

CONTRAT DE VILLE – RENNES- PROGRAMMATION 2002 Fiche de présentation de projet

Titre du projet :

Le Berry au 1^{er} étage de la rue de Villejean

Priorités :

Urgence

Nom de l'organisme responsable administratif et financier :

Ex. pr. : Paul Berry Villejean

Adresse :

18, rue de Villejean, 35 000 RENNES

Partenaires participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet :

*La maison de quartier et le Réseau dans le cadre d'un contrat de bases
commun sur la mer de d'été temporel*

Public visé :

*Les habitants du quartier qui fréquentent peu les structures et qui se
reposent de façon régulière sur le complexe de Berry sans activité*

**Descriptif du ou des situations qui motivent le projet ou des besoins ou problèmes
auxquels il veut répondre :**

*Le projet consiste à briser l'isolement prolongé dans laquelle certains
habitants se retrouvent sur ce lieu.
Avec dans ce cadre, au maximum les nuisances et comportements déviants que
cette inactivité peut entraîner (dégradation du site, consommation de
surplus de déchets, problème de voisinage...)*

publier le magazine et informations concernant les loisirs jeunes à l'attention d'y a jeunesse, en assurant une information relayée dispensée par les animateurs, professionnels présents sur les lieux.

Objectifs chiffrés :

Être participatif au maximum de jeunes aux activités de proximité proposées (200 jeunes / an) ;
Être participatif au maximum à des séances aux différents ateliers proposés sur le quartier (différents camps) ;
Réussir à implémenter quelques ateliers sur un d'entre eux dans la mise en place de projets concrets ;
Recueillir à zéro les coûts et effets négatifs sur le site.

Descriptif de la mise en œuvre du projet (contenu, lieu, date, durée...)

Présences de professionnels et mise en place d'activités de proximité sur les vacances de l'été (Périples, etc) ;
Installation des équipements sportifs extérieurs de la salle de sports du Berry puis du L'océan de l'association C.P.P. sur ce complexe ;
Présence et ouverture en après midi (18h) et sur des temps non concertés en soirée (0h-22h) mais de façon systématique en fonction de la présence effective de jeunes ;
Avis en place d'activités sportives variées, plus quelques soirées à thèmes.

Indicateurs d'évaluation proposés :

Le nombre de jeunes effectivement touchés ;
Le nombre de déléguations constituées ;

FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Achats	5 000	Subvention CdV sollicitée	15 000
		-Autres subv. Sollicitées	
Services extérieurs	5 000	Europe	
		Etat	
Impôts et taxes		F.A.S.	
		E.M. (prestations services / bons)	5 000
Frais de pers. Permanent	50 000	Departement / Region	
		Autres subv. / Ville de Rennes	
Frais de pers. Vacataires	10 000	-Autres recettes	
		Apport de la structure	50 000
Autres charges		Particuliers (familles)	
		Autres	
TOTAL	70 000	TOTAL	70 000

ANNEXE V

Article de journal sur le 'Contrat de Ville'

Le Contrat de ville : "l'affaire de tout le monde"



"Le Contrat de ville est un dispositif fait pour qu'un territoire puisse se développer en partant au maximum de ses habitants." Chargée de son application sur Villejean, Mme Malaurie veille ainsi chaque jour à ce que la population soit la plus impliquée possible. La réussite du contrat est à ce prix. Pour cela, cadre de vie, social, culture, services de proximité... rien n'échappe au dispositif. "C'est une opportunité pour le quartier. Certes, il y a requalification urbaine mais il faut que ce soit l'affaire de tout le monde. La politique de la Ville a pour but de fédérer, d'établir des liens, de créer des opportunités, de faire émerger des projets." La gestion urbaine de proximité, par exemple, est là pour améliorer le cadre de vie des habitants, en les impliquant dans des initiatives. Pour preuve, l'insertion professionnelle est à l'ordre du jour sur les chantiers du quartier. Une convention entre la ville et plusieurs partenaires va permettre le retour vers l'emploi et la formation de personnes retenues dans ce cadre. Optimiste, Mme Malaurie voudrait que le pari soit saisi. "Je sens une avancée."

Opération "propreté" sur l'îlot

Pendant l'été 2001, des riverains de la dalle Kennedy, avec le soutien d'Espacil Habitat et du Contrat de ville, ont lancé l'opération "Coup de poing". L'objectif ? *"Le nettoyage en profondeur de la dalle Kennedy, régulièrement jonchée de débris et très dégradée"*, explique Myriam Andrade, l'une des habitantes de Villejean à l'origine du projet. Les jeunes de la Maison Verte ont réalisé une affiche distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, invitant les riverains à respecter la propreté du quartier. Le 15 juin 2001, une quinzaine d'habitants se sont attaqués au grand nettoyage. En un jour, l'îlot s'est refait une beauté, des poubelles ont



été installées et les jardins fleuris. Un jour seulement ! *"Après l'opération, tout est redevenu comme avant"*, déplore Myriam. Le groupe de propreté qui s'était constitué pour l'opération se réunit régulièrement depuis octobre 2001 et réfléchit à la meilleure façon de prolonger son action en impliquant les habitants. A suivre...